



Archives de l'Église de France

N°76

2^e SEMESTRE 2011

Editorial

Rapport moral et compte-rendu d'activités 2010-2011 p 2

M. Benoît Pellistrandi
La fabrique des saints. Causes de canonisation à l'époque contemporaine de Pie VII à Benoît XVI. Présentation générale. p 4

Père Luc-Marie Lalanne
Le déroulement d'un procès de canonisation : point de vue canonique et reconnaissance des miracles. p 18

M^{me} Lucienne Sallé
Le postulateur dans une cause de canonisation. p 24

M^{me} Nicole Lemaître
Le rôle de l'historien. p 26

Dr Arnold Otto
Le rôle de l'archiviste dans le procès de canonisation. p 33

Père Jean-Baptiste Itçaina
Les canonisations groupées. p 39

Frère Dominique-Marie Dazet, o. praem.
Difficile « fabrique des saints », les causes non abouties. p 44

M^{me} Véronique Bontemps
Retour d'expérience dans les dossiers de cause de canonisation. p 52

S^r Jeanne-Catherine Cassar
2010 : Quatrième centenaire de la fondation de l'ordre de la Visitation à Tarascon p 55

Présentation d'un fonds d'archives
Jeunesse indépendante chrétienne (JIC) p 64

Echos des régions
Rencontre des archivistes ecclésiastiques de la région Nord p 65
Appel à contribution..... p 67

Autres informations
Rectificatif..... p 68
La France et le Concile Vatican II, présentation du colloque p 69
Stage de formation mai 2012..... p 70

Si j'en juge par le succès rencontré par nos dernières journées d'études, ce numéro d'*Archives de l'Église de France* va intéresser le plus grand nombre d'entre vous ! En effet, comme à l'accoutumée, ce bulletin publie les actes de nos journées consacrées à **La « fabrique des saints » : causes de canonisation à l'époque contemporaine**. Ce thème fédérateur a permis d'enregistrer un record d'affluence dans l'amphithéâtre de la Maison des évêques et les résultats de l'enquête de satisfaction ont montré que les différentes interventions ont répondu à vos attentes.

La réussite de ces journées et l'ensemble des actions menées par notre association sont, vous le savez, le fruit du travail du conseil d'administration. C'est d'ailleurs pour répondre à vos attentes en termes de conseils, de formation et de liens professionnels qu'une nouvelle distribution des tâches parmi les administrateurs se met en place pour toujours plus d'efficacité et de collégialité. Le travail accompli par nos aînés depuis la création de l'association en 1973 va également de pair avec les liens d'amitié et d'estime que nous tissons à chacune de nos rencontres. C'est dans cet esprit initié par le P. Hugues Leroy que j'ai accepté le mandat de président en novembre dernier.

Comme vous le savez, l'année 2012 commémore le cinquantième anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II. Colloques, publications, enquête auprès de vos services d'archives ainsi que nos prochaines journées d'études permettront de porter un regard neuf sur cet événement majeur de l'histoire de l'Église au XX^e siècle. Je profite de cette tribune pour remercier Magali Devif, rédactrice en chef du bulletin, et l'ensemble des administrateurs pour leur engagement et leur disponibilité. À l'heure où l'actualité s'écrit sur la Toile, n'hésitez pas à consulter notre site www.aaef.fr afin de vous informer de l'actualité de l'association.

Soyez assurés que, plus que jamais, l'association est à votre écoute pour relayer, grâce à notre bulletin, les nouvelles provenant de vos services d'archives.

Convaincu que c'est ensemble que nous écrivons une nouvelle page de l'association, je vous assure, à chacune et à chacun, de ma détermination et de mon engagement.

Le président, Gilles Bouis



Rapport moral et compte-rendu d'activités 2010-2011

M. Frédéric Vienne,
Secrétaire général de l'AAEF

COMPTE-RENDU MORAL

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois les 16 novembre 2010, 19 janvier, 16 mars, 8 juin et 23 septembre 2011, la plupart du temps chez les Petites sœurs de l'Assomption, où il est accueilli par Sœur Madeleine Rémond.

L'assemblée générale ordinaire du 27 octobre et la tenue des élections pour le renouvellement partiel du conseil ont donné lieu à la réélection de trois anciens administrateurs (le Père Hugues Leroy, Gilles Bouis et Frédéric Vienne) et à l'arrivée de cinq nouveaux (le Père Dominique-Marie Dautet, Magali Devif, Lucien Procope, Marie Rablat et Nicolas Tafoiry). Lors de sa séance du 16 novembre, le conseil d'administration a procédé à la réélection de son bureau et à la dotation des différentes missions. C'est ainsi que le Père Leroy a été reconduit comme président, non sans préciser qu'il n'achèverait pas un second mandat de six ans. Ont été élus ensuite trois vice-présidents : Gilles Bouis, chargé des archivistes diocésains et de la communication, Sœur Dominique Régli, chargée des religieux et religieuses, et Claudine Pézeron, en charge de la formation. Enfin, ont été élus Lucien Procope, trésorier, Sœur Dominique Jacquot, trésorière adjointe, Frédéric Vienne, secrétaire général, Magali Devif, rédactrice en chef du bulletin, avec l'aide de Père Dominique-Marie Dautet, et Yann Celton responsable du site internet.

La nouvelle équipe s'est immédiatement mise au travail.

Dans le domaine de la formation, les journées d'études ont été organisées avec soin autour d'un thème choisi dès le 19 janvier. Pour sa part, Claudine Pézeron a élaboré un programme de formation, très sérieux et répondant à différents niveaux de compétence.

Il a été question des documents généraux. En premier lieu, le conseil d'administration s'est préoccupé de la promotion du guide d'archivage à l'usage des services diocésains, distribué aux congressistes de l'année dernière, et qu'il a décidé de faire parvenir à tous les évêques de

France, ce qui lui a valu un succès d'estime et même parfois de chaleureuses félicitations. Ce premier guide a déjà fait l'objet de formation dans certains diocèses. Un autre guide, à l'usage cette fois des secrétariats paroissiaux, est sur le point de sortir sous la forme de deux documents. Placés sous l'égide de Claudine Pézeron, aidée en cela par Marie-Hélène Naval, archiviste du diocèse de Nîmes, et quelques administrateurs, ces outils de référence, plus ou moins détaillés, sont destinés aux secrétaires de paroisses et aux archivistes diocésains appelés à les aider.

D'autre part, Yann Celton, de son côté, s'est consacré au perfectionnement du site internet, toujours plus complet et plus utilisé, Gilles Bouis s'est adonné à la mise à jour pluriannuelle de l'annuaire des archivistes diocésains, et Marie Rablat a repris en mains l'élaboration de l'annuaire, très attendu, des archivistes des ordres et congrégations.

Le conseil d'administration a également évoqué les améliorations significatives qui doivent, sous la houlette de Magali Devif, être apportées au bulletin.

Il a enfin été question du partenariat établi avec M. Christian Sorrel, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lyon 2 Lumière, et M. Bernard Barbiche, au sujet d'une enquête sur les sources ecclésiastiques françaises du concile Vatican II. Le questionnaire est sur le point d'être envoyé, joint à une lettre du conseil d'administration afin de faciliter la tâche des destinataires.

L'AAEF compte à ce jour 378 adhérents, soit un de moins que l'année dernière. Ce chiffre stable masque la balance quasi parfaite entre les rares défections qui sont le fait du non-remplacement d'archivistes en fin de mandat et quatorze nouvelles adhésions.

Ajoutons que ces journées d'études 2011 ont été suivies par 159 participants, ce qui fait d'elles les plus importantes depuis bien des années, et signifie une évidente vitalité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

Le bulletin a connu la parution, très remarquable, de trois numéros en un an. Sous la direc-

tion de Magali Devif, les N° 73, 74 et 75 ont vu le jour, livrant dans leur intégralité ou presque les communications faites lors des journées d'études d'octobre et des journées de mars, le N° 73 comportant la table des bulletins 60 à 70.

La formation, qui est une des missions essentielles de notre association, s'est déclinée en trois volets :

- les journées d'études des 26 et 27 octobre 2010, à Paris, au siège de la Conférence des Évêques de France, avec pour thème la part prise par les religieux et les religieuses pendant la Grande Guerre et les conditions de leur retour,
- les journées organisées par le groupe de recherches historiques et archivistiques, les 14 et 15 mars 2011, chez les Petites sœurs de l'Assomption, dont le thème prolongeait celui des journées d'études sans parler de communications plus techniques comme le droit à la propriété intellectuelle et à l'image,
- les journées de formation, autrefois orientées vers les archivistes diocésains, et, depuis cette année, ouvertes à tous les archivistes ecclésiastiques. Elles se sont déroulées à Paris, chez les Frères des Écoles chrétiennes, les 24 et 25 mai 2011. Il s'agissait en fait de la première partie d'une formation complète à trois niveaux avec pour commencer une session appelée « Prendre en mains un service d'archives ».

Le haut niveau de qualité de ces formations par l'appel à des formateurs expérimentés et des intervenants spécialisés, le tout dans des locaux très professionnels, ont amené le conseil d'administration à augmenter sensiblement le coût des journées en question. De plus, pour éviter que les budgets consacrés à la formation et à l'édition du

bulletin et autres documents n'entament l'actif de l'association, le conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation des membres de l'association le projet de relever la cotisation annuelle de 27 à 35 €.

Rappelons pour mémoire les journées régionales qui se sont tenues en 2010-2011 : à Sainte-Anne d'Auray, pour la Bretagne, le 10 septembre 2010, à Arras, pour le Nord, le 16 juin 2011, sous l'égide d'Audrey Cassan, archiviste diocésain du lieu, ainsi que les quatre réunions des archivistes de la province de Marseille et environs, notamment la rencontre des archivistes concernés avec les évêques de la province qui a eu lieu le 30 novembre 2010, à Sufferchoix (Lambesc) dans le diocèse d'Aix.

Évoquons pour terminer les travaux de référence d'un certain nombre des membres de l'association : la sortie de l'ouvrage de Yann Celton (*Archives de l'Église catholique en Bretagne. Guide des sources privées de l'histoire du catholicisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 343 p., 20 €), celle du *Dictionnaire des évêques de France au xx^e siècle*, sous la direction du Père Dominique-Marie Dautet et de Frédéric Le Moigne (Paris, Cerf, 843 p., 72 €), la tenue du colloque organisé à Lyon pour la sortie de celui-ci par M. Christian Sorrel et celle d'un autre colloque organisé dernièrement par Luc-André Biarnais, archiviste du diocèse de Gap, à Notre-Dame du Laus, les 8, 9 et 10 septembre 2011.

Le quorum étant atteint, les membres de l'association présents ont approuvé le compte-rendu d'activités et le compte-rendu moral présentés, ainsi que le bilan comptable exposé, peu après, par le trésorier.

La fabrique des saints. Causes de canonisation à l'époque contemporaine de Pie VII à Benoît XVI Présentation générale

M. Benoît Pellistrandi
Professeur au Lycée Condorcet

Répondant à l'invitation de l'Association des Archivistes de l'Église de France, j'ai accepté à partir du degré de généralité qui m'était demandé, de reprendre le dossier de « la fabrique des saints à l'époque contemporaine ». L'intérêt pour cette question m'a conduit à publier trois études distinctes dans leur propos, leur périmètre et leur portée. La première s'attachait à décrire la mise en place du culte des saints dans la nouvelle cathédrale de Madrid, la seconde était une intervention historique dans un congrès de théologie organisé par l'Université de Navarre et la troisième une étude sur la sainteté contemporaine publiée dans les *Mélanges de la Casa de Velázquez* en « contrepoint » d'un dossier sur la sainteté au Siècle d'Or (essentiellement appréhendée à travers la question de ses représentations iconographiques et littéraires)¹. L'enjeu en effet est d'essayer de comprendre ce que l'historien peut faire de cette réalité qu'est la reconnaissance au sein de l'Église catholique de la sainteté d'une homme ou d'une femme. Quels sont ces mécanismes de reconnaissance ? Quels messages portent les choix effectués par l'institution ? À ces questions s'ajoutent ensuite l'élément premier de la réflexion historique qui est la chronologie. Observe-t-on une évolution de la fabrique des saints ? Cette question semble à première vue presque simpliste quand on a en mémoire la

politique de béatification et de canonisation du pape Jean-Paul II.

Il y a ensuite un débat méthodologique concernant la définition de la sainteté qui appelle deux lectures. La première serait liée à la définition qu'en donne l'Église catholique, notamment dans la constitution dogmatique *Lumen gentium*. Ce serait une lecture interne. La seconde s'appuyerait sur les travaux des historiens de la religion, des ethnologues et des sociologues qui entendent, selon des méthodes diverses et des points de vue distincts, expliquer la fonction sociale, culturelle et politique de la sainteté. Proposons pour désigner cette démarche le terme de lecture externe. Cette lecture externe pourrait s'élargir à des parallélismes avec d'autres formes de reconnaissance sociale notamment médiatiques. On pense ici à ce que la presse écrite et audiovisuelle a écrit lors de la mort de Steve Jobs, l'emblématique fondateur et PDG de Apple. De nombreux commentateurs parlaient de « processus de canonisation » ou de « canonisation médiatique ou immédiate ». Curieux emprunt à une réalité religieuse et ecclésiale mais qui éclaire ce que nos contemporains associent à la notion de sainteté : une aura exceptionnelle, une utilité sociale massive, une reconnaissance consensuelle. Est-ce aussi ainsi que l'Église catholique procède ?

Dans ce débat méthodologique, une question se pose : doit-on s'attacher à aller de l'externe vers l'interne ou bien suivre le chemin inverse ? Sans doute, une certaine tendance de l'historiographie religieuse inviterait à adopter la première démarche, plus nouvelle qu'il n'y paraît à première vue². On s'efforce alors de passer des caractères les plus visibles aux manifestations intimes et à

¹ Benoît Pellistrandi, « Les saints espagnols d'hier et d'aujourd'hui à la nouvelle cathédrale de Madrid » dans Gérard CHOLVY, *La sainteté, (vii^e université d'été d'histoire religieuse)*, C. R. H. M., Montpellier, 1999, pp. 211-222 ; Id., « De la acción de los católicos a la santidad laical. El historiador frente a la santidad contemporánea », dans Josep-Ignasi SARANYANA (dir.), *El caminar histórico de la santidad cristiana de los inicios de la época contemporánea hasta el concilio Vaticano II*, XXIV Simposio internacional de Teología, Pamplona, 2004, pp. 19-42 (repris aussi dans *Anuario de Historia de la Iglesia*, XIII, 2004, pp. 105-127) ; Id., « La sainteté contemporaine » dans Jean Croizat-Viallet et Marc Vitse (dir.), « Le temps des saints », *Mélanges de la Casa de Velázquez, Madrid*, 2003, 33-2, pp. 165-184.

² On pense notamment aux travaux de Claude Langlois sur la spiritualité de sainte Thérèse de Lisieux (*Le poème de septembre. Lecture du manuscrit B de Thérèse de Lisieux*, Paris, 2002) et d'Étienne Fouilloux sur la théologie contemporaine (*Au cœur du xx^e siècle religieux*, Paris, 1993).

la spiritualité individuelle en tentant de rendre celles-ci intelligibles depuis une perspective historique. Mais c'est cependant la seconde logique que nous ferons notre, pour des raisons qui, à bien y regarder, relèvent de l'histoire même du regard que l'Église a porté sur la sainteté³. N'a-t-elle pas en effet, depuis les bollandistes, fait progressivement sienne l'attitude des historiens toujours prêts à traquer les faux saints et les saints inventés⁴ ? N'a-t-elle pas été obligée, face à la recomposition des mentalités, d'user du plus grand discernement dans le choix de ce qu'elle entendait par sainteté ?

C'est donc de la perspective même de l'Église que nous souhaitons partir pour évoquer la sainteté contemporaine, en redisant d'abord la définition catholique contemporaine de la sainteté et en montrant comment elle est servie par une procédure parfaitement établie de reconnaissance de celle-ci au sein du corps ecclésial. Puis l'étude des politiques de canonisations par une approche statistique et un rappel des figures mises en avant nous mettra en présence d'un véritable projet pastoral articulé à une ecclésiologie. Dans une troisième et dernière partie, nous essayerons de montrer qui sont les saints contemporains proposés à la dévotion des fidèles catholiques et comment l'historien peut analyser la signification de la recrudescence du phénomène de canonisation sous le pape Jean-Paul II.

La définition catholique contemporaine de la sainteté

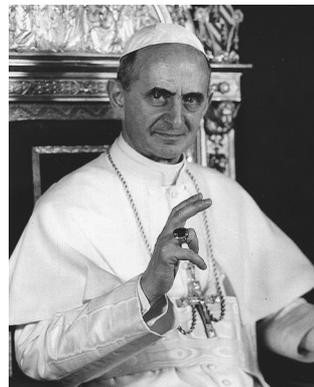
À ce jour, c'est dans la constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen gentium*, rédigée par les pères lors du concile Vatican II, approuvée et rendue publique par Paul VI, « évêque de l'Église catholique », le 21 novembre 1964, que l'on trouve défini l'appel universel à la sainteté. Cet exposé – paragraphes 39 à 42 – doit être considéré comme la définition catholique contemporaine de la sainteté. C'est à sa lumière, c'est-à-dire en se plaçant dans sa logique et à partir de ses affirmations, qu'il convient de proposer cette « lecture interne » de la sainteté et de la mettre en relation avec les procédures ecclésiastiques, c'est-à-dire spirituelles et canoniques, qui abou-

³ SORREL, 1999.

⁴ Pie XI a créé, le 6 février 1930, au sein de la Congrégation des rites, une section historique chargée d'examiner l'authenticité des témoignages et avis recueillis au sujet de supposés saints dont la demande de canonisation était très largement postérieure à leur mort. Le 18 août 1883, dans une lettre sur les études historiques adressées aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenroether, Léon XIII avait insisté sur le rôle des historiens, l'examen critique des sources et des archives.

tissent à la reconnaissance publique de la sainteté de certains individus exceptionnels. Rappelons en quelques lignes l'architecture de cette invitation à la sainteté proposée par le concile.

L'Église est sainte parce qu'unie au Christ, « le seul Saint ». « Voilà pourquoi tous ses membres



Le pape Paul VI

sont appelés à la sainteté ». C'est obéir à l'appel de Dieu que d'être « parfaits comme [le] Père céleste est parfait » (Matthieu 5, 48). Cette perfection, qui passe par la reconnaissance du péché, doit conduire les hommes à devenir « conformes » à l'image du Christ et à se « soumettre à la volonté du Père »

pour « la gloire de Dieu et [le] service du prochain »⁵. À ces rappels d'ordre théologique qui recentrent bien sur l'imitation du Christ et la participation à sa sainteté, fait suite une description des actions selon les états de vie (§ 41). La hiérarchie ecclésiale est respectée : d'abord les évêques, les prêtres, les « ministres d'ordre inférieur », puis les « époux et les parents chrétiens », « les personnes veuves et les gens non mariés », enfin « tous ceux qui sont accablés par la pauvreté, la faiblesse, la maladie ou l'adversité ou qui souffrent la persécution pour la justice ». Pour les membres du clergé, c'est l'exercice de leur mission de « bergers » et le respect de l'obéissance qui les conduit à la perfection. Les laïcs doivent rendre témoignage de l'amour de Dieu par la perfection de leur amour, éduquer les enfants dans la doctrine chrétienne, faire de leur travail une imitation du Christ. Tout cela doit conduire à manifester « la charité dont Dieu a aimé le monde ». Cette charité, comme don de Dieu, est rendue manifeste par « l'écoute de la parole de Dieu », les sacrements, la prière, l'abnégation. L'étape ultime de la charité peut être le martyre, « où le disciple devient semblable au Maître ». Un don spécial de Dieu donne la force à certains de se consacrer par la virginité et le célibat à Dieu seul. C'est là « un signe et un stimulant de la charité »⁶.

De très nombreuses réflexions théologiques forment le socle de cette déclaration de l'Église. Elle présente l'avantage de résumer en quelques pages – une brièveté qui en facilitera la diffusion auprès des fidèles – sa vision de la sainteté

⁵ *Lumen gentium*, § 40.

⁶ *Ibid.*, § 42.

comme perfection de la charité⁷. On constatera, sans surprise, que l'accent est proprement théologique et que l'allusion à des manifestations surnaturelles brille par son absence. La sainteté est présentée comme l'accomplissement plénier de la vie de foi et donc comme un modèle de vie terrestre. Elle n'est pas l'expression d'un pouvoir magique, même si elle dépend, en dernière analyse, de la grâce de Dieu et donc du surnaturel relevant du mystère de foi. Nous sommes là en présence d'un recentrement pastoral de la notion de sainteté en accord avec l'évolution du monde contemporain. Soulignons cependant que cette tendance préexistait au concile. Dans l'article consacré au culte des saints dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, le père Séjourné écrivait dès avant 1939 que « la canonisation n'implique pas la croyance à la réalité des miracles opérés durant [la] vie [des saints] ou après leur mort. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille faire peu de cas de miracles soumis à un examen entouré de toutes les garanties »⁸.



Cérémonie de béatification des Frères Miguel et Mutien-Marie en 1977, Archives Lasalliennes

⁷ « En son essence, la sainteté s'identifie à la charité, c'est-à-dire à l'Amour en son sens le plus pur, et la sanctification n'est pas autre chose que le cheminement vers une charité plus grande envers Dieu et le prochain. La charité n'a pas sa source en l'homme, mais en Dieu », article « Sainteté-sanctification » dans le *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, 1988, ?, col. 192.

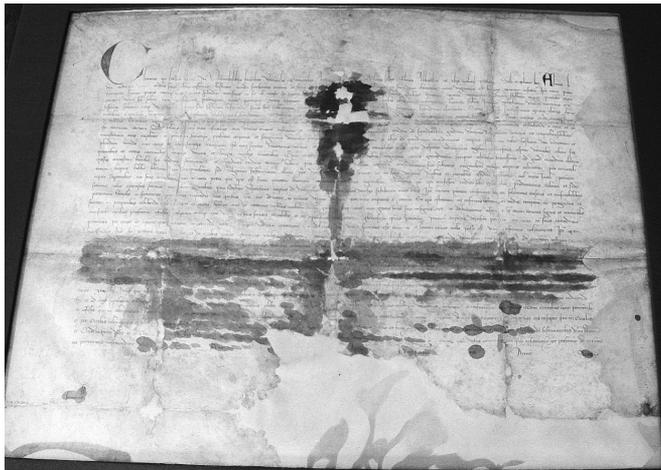
⁸ « Culte des saints », *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1939, vol. XIV-1, col. 974.

On pourrait donc dire que la nouveauté du texte de 1964 s'inscrit dans une certaine continuité du message pastoral de l'Église. Une continuité que l'examen des procédures de béatification et de canonisation vient amplement confirmer par ailleurs.

Depuis le xv^e siècle, une constante domine la politique ecclésiale de sanctification : celle de la centralisation romaine et de l'exercice du contrôle pontifical. Les dernières réformes faites sous le pontificat de Jean-Paul II en 1983 (texte *Divinus perfectionis magister*) n'effacent pas la référence fondatrice que constituent les deux textes émis par Urbain VIII, *Caelestis Hierusalem cives* de 1638 et *Decreta servanda in canonizatione et beatificatione sanctorum* en 1642, ainsi que le traité *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione* (1734) du cardinal Lambertini, futur Benoît XIV. La congrégation des rites, créée en 1588 par Sixte Quint, s'est trouvée chargée des procédures et de leur contrôle jusqu'en 1969, date de la création de la Congrégation pour la cause des saints, qui constitue la principale nouveauté du dispositif romain. La procédure actuelle reprend, en les simplifiant, les étapes définies sous Urbain VIII. L'évêque du diocèse où résidait le candidat à la sainteté établit un premier dossier fait d'une collecte d'informations biographiques et de témoignages. À ce stade de l'enquête, une censure théologique a déjà vérifié l'orthodoxie des écrits du candidat et une première commission d'experts a établi les vertus et les miracles qu'on peut lui attribuer et rappelle, le cas échéant, sa qualité de martyr. L'absence de culte public reste une condition absolue⁹. Pour parler en termes simples, une « pré-canonisation » spontanée, provoquée par les fidèles, est un handicap lourd parce qu'elle échappe au contrôle de l'Église et qu'elle jette ainsi la suspicion sur le candidat. Transmis ensuite à la Congrégation pour la cause des saints, qui examine d'abord la recevabilité du dossier, celui-ci fait l'objet d'une relecture et d'enrichissements éventuels. Dans sa nouvelle présentation, le dossier passe devant plusieurs commissions d'experts : historiens, théologiens et médecins. C'est devant la congrégation des Cardinaux et évêques que le dossier est défendu par le postulateur de la cause. En cas d'avis favorable des cardinaux et évêques, la décision de béatification doit être prise par le Souverain Pontife. Ce stade est devenu obligatoire en 1659 à la demande du pape Alexandre VII. L'étape ultime, la canoni-

⁹ Urbain VIII avait beaucoup insisté sur ce point pour éviter les dérives liées à des phénomènes spontanés dans lesquels le contrôle ecclésial est nul.

sation, demande un supplément d'enquête qui s'attache, pour l'essentiel, à la confirmation de miracles. Elle est soumise à l'avis collégial des cardinaux et évêques. Mais seul le Pape peut prendre la décision finale de canonisation. Cette prérogative, bien qu'encadrée par un processus extrêmement rigoureux et collégial¹⁰, est un des pouvoirs du Saint Père. L'action de Jean-Paul II montre combien ce pouvoir est important et combien il peut servir la stratégie pastorale du chef de l'Église catholique.



Bulle de Saint Yves, Cliché Brigitte Le Roux –
Évêché de Saint-Brieuc

Un spécialiste de la sainteté médiévale, pour ne rien dire des historiens des premiers siècles de l'Église, est tout particulièrement armé pour apprécier le tournant historique et évaluer la signification de la sainteté contemporaine par rapport à celle qu'il a pu observer dans ses propres enquêtes. André Vauchez, dont la thèse avait porté sur les procès de canonisation de la fin du XIII^e siècle jusqu'à la fin du pontificat de Martin V (1431), a proposé son diagnostic sur le sens d'une centralisation accrue des processus de reconnaissance de la sainteté. Déjà, il avait observé, pour son époque, la mainmise croissante du Saint-Siège, mais elle se déployait à côté d'un peuple qui continuait de créer des saints. Avec la centralisation moderne, tout particulièrement avec Urbain VIII, « le peuple – écrit-il – cessa définitivement d'être créateur de saints et ce rôle fut exclusivement exercé par la hiérarchie »¹¹. D'où cette conclusion : « Cette situation se maintiendra sans changement – à l'exception d'une certaine fémi-

nisation de la sainteté canonisée – jusqu'à notre époque, à tel point qu'on peut affirmer qu'en dehors de quelques groupes de martyrs africains ou asiatiques, témoins héroïques de l'expansion missionnaire du christianisme, la sainteté catholique s'est développée de façon presque exclusive dans le cadre des "instituts de perfection", c'est-à-dire des ordres et des congrégations religieuses. Le culte des saints et des saintes n'ayant plus pour objet que d'exalter un certain nombre de vertus chrétiennes proposées à l'imitation et à la vénération des fidèles devint un problème purement ecclésiastique et cessa de fait d'intéresser l'ensemble de la société »¹².

On trouve un dernier élément de centralisation romaine dans les règles concernant la liturgie. C'est dans la célébration liturgique que la fête du saint puise sa signification pastorale. Aussi l'examen du calendrier liturgique éclaire-t-il les volontés pontificales et conciliaires en la matière¹³. À la suite du concile de Trente, Pie V, mu par une volonté de simplification et de recentrement christologique – elle aura un écho jusque dans le concile de Vatican II – sanctionnait un calendrier liturgique ne comportant que les soixante-cinq fêtes obligatoires, dont seulement huit célébrées pour des saints nés après l'an 1000¹⁴. Très vite cependant, nombre de ses successeurs, soucieux de promouvoir la sainteté, devaient modifier ces orientations, d'une part, en intégrant au calendrier des saints contemporains, d'autre part, en multipliant le nombre même des saints qui y figuraient, si bien qu'en 1961, on comptait plus de deux cents fêtes de premier rang. Du XVII^e au XIX^e siècle, de nombreux papes ajoutèrent à ce calendrier des saints contemporains, témoignant d'une politique consciente de la sainteté¹⁵. On comprend mieux, ainsi, le sens

¹² VAUCHEZ (1999), p. 36.

¹³ Sur ce point, voir JOUNEL, 1986.

¹⁴ Il s'agit de Thomas Becket, Bernard de Clairvaux, François d'Assise, Dominique, Claire, Thomas d'Aquin, Bonaventure et Louis IX de France.

¹⁵ Saint Charles Borromée, mort en 1584, canonisé en 1610, fait l'objet d'une fête semi-double à partir de 1652, puis double à partir de 1659. Ignace de Loyola, mort en 1556, canonisé en 1622, est inscrit au calendrier liturgique en 1644 (fête semi-double, et double en 1667). Benoît XIV prescrit une double fête pour saint Vincent de Paul (mort en 1660, canonisé en 1729) en 1753. Saint Alphonse de Liguori (+ 1787) entre dans le calendrier liturgique au moment même de sa canonisation en 1839. Pie XI, après avoir canonisé Thérèse de Lisieux en 1925, institue sa fête dès 1927. Voir JOUNEL, 1986. Le calendrier général romain de 1969 a abandonné la hiérarchie des fêtes semi-doubles, doubles et de premier rang et les a remplacés par une autre qui distingue les mémoires facultatives (concernant les Églises locales, ainsi par exemple sainte Geneviève à Paris le 3 janvier), les mémoires (pour l'Église universelle, ainsi saint Philippe Néri le 26 mai) et les fêtes (pour la vierge Marie et les apôtres notamment, ainsi saints Pierre et Paul le 29 juin).

¹⁰ Dans la constitution *Divinus perfectionis magister* de 1983, Jean-Paul II souligne la dimension collégiale de l'enquête et l'inscrit dans la dynamique du concile Vatican II.

¹¹ Voir VAUCHEZ (1999), p. 36. Déjà dans la conclusion de sa thèse, A. Vauchez décèle en 1431, dans le procès qui conduit à la mort de Jeanne d'Arc, une manifestation du « refus [par les clercs] d'une sainteté vécue et reconnue par les simples », VAUCHEZ (1988), p. 629.

de la redéfinition du calendrier romain général de 1969, car si les réformes du calendrier reposent aussi sur le souci d'écartier de la mémoire de l'Église universelle comme des Églises particulières des saints pour le moins hypothétiques¹⁶, elles ont aussi une portée théologique. Dans la dynamique du concile Vatican II, la publication du calendrier de 1969 apparaît comme l'aboutissement d'un travail séculaire qui a permis à l'Église universelle de réfléchir sur la nature théologique et pastorale de la sainteté. Le culte des saints devait répondre aux exigences proclamées dans les constitutions de l'Église. Le nouveau calendrier liturgique obéit à une double logique : il doit mieux faire comprendre au fidèle le mystère pascal qui est la clef de voûte de toute la vie religieuse, et le culte des saints s'inscrit dans cette perspective christique. Le texte des deux paragraphes consacrés aux saints dans la constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la liturgie l'indique clairement¹⁷. L'intérêt du calendrier de 1969, outre qu'il régit la liturgie de l'Église et réorganise la hiérarchie des célébrations en solennité, fête et mémoire, tient à la conjugaison qu'il fait de la tradition et des intuitions contemporaines. On sait que le culte des saints est bâti autour des saints apôtres, des martyrs et des saints romains. Son progressif enrichissement illustre l'histoire de l'Église, son expansion géographique et sociale. Léon XIII (1878-1903) avait institué les fêtes des docteurs d'Orient – Justin, Cyrille de Jérusalem, Cyrille d'Alexandrie, Jean Damascène –, des évangélistes Augustin de Canterbury pour l'Angleterre, Cyrille et Méthode pour les Pays

slaves. Les papes du ^{xx}e siècle ont poursuivi cette reconnaissance de l'universalité de l'Église à travers des saints des cinq continents¹⁸. La double articulation d'un calendrier universel et d'un calendrier diocésain offre aux fidèles catholiques un éventail assez large de figures de sainteté dans lesquelles ils peuvent trouver un intercesseur, un modèle de vie à imiter ou encore un témoin de la foi. Nul ne peut donc nier l'importance stratégique capitale du culte des saints à l'époque contemporaine et « l'activisme » de Jean-Paul II ne peut manquer d'amener à réfléchir sur cette option pastorale et théologique¹⁹. Son successeur, le pape Benoît XVI a eu à cœur d'infléchir cette politique en redonnant aux diocèses leur importance dans la liturgie de la béatification et en réservant sa participation aux proclamations de béatification dans le cadre de son diocèse de Rome ou les canonisations dont la portée est universelle. Il y a là un retour à une pratique traditionnelle qui rend encore plus exceptionnelle les usages de Jean-Paul II.

Les politiques de canonisation

L'étude historique et sociologique des canonisations n'est plus un sujet neuf. La thèse de sociologie de Pierre Delooz, publiée en 1969 par la Faculté de droit de l'Université de Liège, constitue un premier sommet, annoncé, sur le plan théorique au moins, par une bibliographie abondante, notamment de langue allemande. En histoire, les travaux d'André Vauchez représentent autant une innovation qu'une progression à partir d'enquêtes antérieures. Aussi, plus que sur la nouveauté, qui ne l'est plus guère, de son étude, convient-il d'insister sur les enjeux que les sciences humaines et sociales détectent dans le phénomène de la sainteté et de sa reconnaissance officielle telle qu'elle est établie au sein de l'Église catholique. Des analyses, menées à plusieurs niveaux, éclairent comportements sociaux, men-

¹⁶ Le 15 mai 1912, le pape Pie X invitait tous les évêques à corriger leur calendrier diocésain en supprimant les saints douteux et non attestés. Chanut, 1999, propose un exemple avec le travail accompli dans le diocèse de Toulouse sous l'autorité de Mgr. Saliège.

¹⁷ « L'Église a introduit dans le cycle annuel les mémoires des martyrs et des autres saints qui, élevés à la perfection par la grâce multiforme de Dieu et ayant déjà obtenu possession du salut éternel, chantent à Dieu dans le ciel une louange parfaite et intercèdent pour nous. Dans les anniversaires des saints, l'Église proclame le mystère pascal en ces saints qui ont souffert avec le Christ et sont glorifiés avec lui, et elle propose aux fidèles leurs exemples qui les attirent tous au Père par le Christ, et par leurs mérites elle obtient les bienfaits de Dieu », *Sacrosanctum Concilium*, 104.

« Selon la tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et l'on y vénère leurs reliques authentiques et leurs images. Les fêtes des saints proclament les merveilles du Christ chez ses serviteurs et offrent aux fidèles des exemples opportuns à imiter. Pour que les fêtes des saints ne l'emportent pas sur les fêtes qui célèbrent les mystères sauveurs eux-mêmes, le plus grand nombre d'entre elles seront laissées à la célébration de chaque Église, nation ou famille religieuse particulière ; on n'étendra à l'Église universelle que les fêtes commémorant des saints qui présentent véritablement une importance universelle », *Sacrosanctum Concilium*, 111.

¹⁸ Sont inscrits au calendrier universel de 1969 pour l'Amérique du Nord, les jésuites français du ^{xvii}e siècle Isaac Jogues, Jean de Brébeuf et leurs six compagnons (canonisations en 1930 par Pie XI), pour l'Amérique latine, Martin de Porrès, mort à Lima en 1639 et canonisé par Jean XXIII, pour l'Afrique noire, Charles Lwanga et ses compagnons martyrisés entre 1886 et 1887 (Paul VI les canonisa en 1964), pour le Japon, Paul Miki et vingt-cinq martyrs crucifiés en 1597 à Nagasaki et canonisés par Pie IX en 1862, et pour l'Océanie Pierre Chanel, assassiné en Polynésie le 28 avril 1841 et canonisé par Pie XII en 1954. Le pape Jean-Paul II y ajoutera Maximilien Kolbe, mort à Auschwitz, et les cent-trois martyrs de Corée.

¹⁹ « De toute évidence, Jean-Paul II a fait des saints et des bienheureux les artisans de prédilection de son action pastorale, comme en témoignent les nombreuses canonisations et béatifications célébrées au cours de ses visites apostoliques sur tous les continents », ARDURA (2002).

taux et institutionnels. Il est clair que la connaissance ou reconnaissance de la sainteté par un groupe humain donné renvoie directement aux mentalités religieuses et sociales. Le processus codifié par lequel l'Église sanctionne publiquement une réputation de sainteté nous met en présence d'un jeu de relations et de forces institutionnelles, elles-mêmes articulées sur des structures sociales et des préoccupations politiques²⁰.

La réponse à la question « comment devient-on saint ? » peut se faire à plusieurs niveaux. Intercesseur, modèle et témoin, le saint – ou la sainte – se prête à des lectures polysémiques qui

mettent en valeur tel ou tel aspect de la vie de l'Église, de la spiritualité à la pastorale en passant par les pratiques et la dimension évangélisatrice. Aussi l'examen des politiques de canonisation des papes du xx^e siècle, et surtout de Jean-Paul II, qui a « produit » plus de saints que l'ensemble de ses prédécesseurs, peut-elle apporter des éléments décisifs pour une histoire contemporaine de l'Église et non seulement de la sainteté.

Tous les observateurs relèvent l'activité canonisatrice du pape Jean-Paul II. Les chiffres disent assez l'intensité du phénomène. Le tableau ci-dessous entend mettre en perspective la dynamique

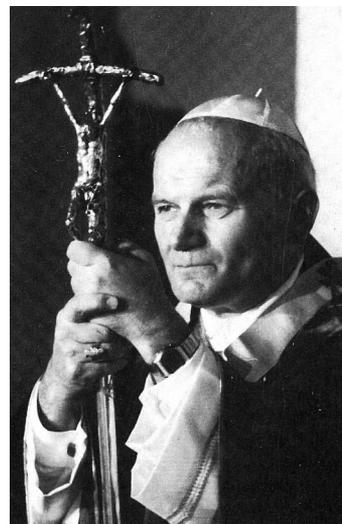
Tableau 1 : Béatifications et canonisations par pontificat du xx^e siècle

| Pape | Dates du pontificat | Béatifications | Canonisations |
|--------------|---------------------|-------------------|------------------|
| Pie X | 1903-1914 | 35 | 4 |
| Benoît XV | 1914-1922 | 17 | 2 |
| Pie XI | 1922-1939 | 301 | 33 |
| Pie XII | 1939-1958 | 118 | 33 |
| Jean XXIII | 1958-1963 | 3 | 10 |
| Paul VI | 1963-1978 | 23 | 83 |
| Jean-Paul II | 1978-2005 | 1341 | 482 |
| Benoît XVI | 2005-... | 256 ²¹ | 33 ²² |

croissante du recours à la canonisation comme politique ecclésiale au cours du xx^e siècle.

Jean-Paul II a, au cours de 147 cérémonies béatifiées 1341 bienheureux²³. Pour les canonisations, on compte 52 célébrations dont 38 à Rome pour 482 canonisations. La première canonisation du pontificat de Jean-Paul II date de 1982 (il s'agit du père Crispino de Viterbe [1668-1750]) et la première qui a lieu hors du Vatican est celle de saint André Kim Taegon (1821-1846), premier prêtre coréen et de 102 autres martyrs coréens. Sur les 482 saints, 122 sont portés sur les autels lors de voyages apostoliques : 103 en Corée, 6 en Espagne, 3 en Pologne et 3 en Slovaquie, 2 au Paraguay, en République tchèque, 1 au Guatemala, en République dominicaine, en Lettonie. Notons que pour les 111 saints vietnamiens (1988) et les 120 saints chinois (2000), les cérémonies ont eu lieu au Vatican pour d'évidentes raisons politiques.

Pour les béatifications, les cérémonies ont lieu, généralement, à Rome (86), mais le pape



Le pape Jean-Paul II

profite aussi de ses nombreux voyages apostoliques (61). On compte ainsi 16 béatifiés en Pologne, 16 aux Philippines, 6 en Ukraine, 5 au Mexique, 4 en Allemagne, 3 en France²⁴, en Autriche et à Malte, 2 en Inde, en Bulgarie, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, 1 en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Slovaquie, au Canada, en Équateur, au Pérou, au Chili, au Brésil, au Congo, au Lesotho, à Madagascar, au Nigeria, au Sri Lanka, en Australie et en Papouasie Nouvelle-Guinée, soit un total de 80 bienheureux²⁵.

²⁴ Dont un à Saint-Denis de la Réunion, Jean-Bernard Rousseau (1797-1867). Le père Chevrier à Lyon et Frédéric Ozanam à Paris.

²⁵ C'est à Paris, lors des Journées mondiales de la jeunesse, en août 1997, que Frédéric Ozanam a été béatifié lors d'une cérémonie à Notre-Dame. Le 4 mai 2003, les pères Pedro Poveda et José María Rubio, ont été canonisés à Madrid à côté de trois religieuses fondatrices de congrégations, les sœurs Angela de la Cruz, Genoveva Torres et Maravillas de Jésus. La moniale carmélite, d'origine juive, Édith Stein, morte en déportation à Auschwitz en 1942, a été portée sur les autels par Jean-Paul II à Cologne.

²⁰ Pour une approche théorique de la sociologie des canonisations, voir DELOOZ (1969), pp. 5-22.

²¹ Jusqu'en 2009. 32 sont des femmes, 226 des hommes.

²² Au 15/11/2011. De ces 33 nouveaux saints, 11 sont des femmes.

²³ Tous ces données dans ARDURA (2002).

Les voyages en Pologne, au Mexique et en Asie ont offert au chef de l'Église catholique des occasions propices pour initier les cultes des nouveaux saints. Comme l'explique justement le père Bernard Ardura, cette politique vise à « fortifier la foi des Églises particulières » selon une stratégie très ample de « nouvelle évangélisation »²⁶.

Dans sa lettre apostolique, *Tertio millennio adveniente* de 1994, le pape redit la valeur qu'il accorde à la sainteté :

« En proclamant et en vénérant la sainteté de ses fils et de ses filles, l'Église rendait un suprême hommage à Dieu même ; dans les martyrs, elle vénérât le Christ, qui était à l'origine de leur martyre et de leur sainteté. Plus tard s'est développé l'usage de la canonisation, qui existe encore dans l'Église catholique et dans les Églises orthodoxes. Les canonisations et les béatifications se sont multipliées ces dernières années. Elles manifestent la vitalité des Églises locales, qui sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses qu'aux premiers siècles et qu'au premier millénaire. Le plus grand hommage que toutes les Églises rendront au Christ au seuil du troisième millénaire sera de montrer la présence toute-puissante du Rédempteur par les fruits de foi, d'espérance et de charité chez des hommes et des femmes de si nombreuses langues et races qui ont suivi le Christ dans les diverses formes de la vocation chrétienne.

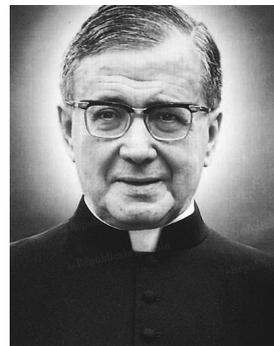
D'une manière toute spéciale, on devra s'employer à reconnaître l'héroïcité des vertus d'hommes et de femmes qui ont réalisé leur vocation chrétienne dans le mariage : convaincus que les fruits de sainteté ne manquent pas non plus dans cet état, nous sentons le besoin de trouver les moyens les plus adaptés pour les mettre en évidence et les présenter à toute l'Église comme modèles et stimulants pour les autres époux chrétiens »²⁷.

Cette longue citation explicite clairement le dessein pontifical en matière de canonisation et de béatification. Elle renvoie directement aux définitions de *Lumen gentium*, en même temps qu'elle s'attache à mettre en avant la diversité de la sainteté chrétienne et le rôle qu'elle est amenée à jouer dans la structuration des mémoires et des identités des Églises nationales et locales.

Dans cette optique, comment ne pas évoquer aussi les nombreuses polémiques suscitées ici ou là lors d'annonce de béatification ou de canonisation ? Citons pour mémoire quelques exem-

ples significatifs. La canonisation des prêtres réfractaires, morts en déportation à Rochefort au plus fort de la tourmente révolutionnaire, a réactivé des débats en France sur la nature de la persécution religieuse ainsi que sur le rôle de l'Église lors de cet épisode historique. La béatification en 1998 du cardinal Stepinac, archevêque de Zagreb mort en 1960, célèbre pour son engagement contre le totalitarisme communiste, n'a pas manqué de soulever des débats similaires dans les pays de l'ex-Yougoslavie. La Chine a officiellement protesté contre la canonisation de 120 martyrs qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2000, autant pour des raisons de fond aussi bien que de forme. La date choisie ne correspondait-elle pas à l'anniversaire de la proclamation de la République populaire par Mao en 1949 ? Comment ne pas voir dans cette coïncidence un choix délibéré de la part du Vatican dont on connaît, par ailleurs, l'habileté diplomatique ? Pour l'Espagne, alors que Paul VI avait paralysé l'instruction des dossiers liés à la Guerre civile, Jean-Paul II a procédé à des béatifications collectives de martyrs de la Guerre²⁸, c'est-à-dire de prêtres assassinés par des partisans du camp républicain et « en haine de la foi » selon la rigoureuse terminologie vaticane. Nombreux ont été ceux qui ont déploré, d'une part, l'accélération de la procédure et,

d'autre part, son éventuelle partialité, puisque le cas des prêtres basques exécutés par les franquistes n'est pas introduit devant la Congrégation pour la cause des saints. La canonisation extrêmement rapide du fondateur de l'Opus Dei²⁹, José María Escrivá de Balaguer en octobre 2002, vingt-sept ans seulement après sa mort, a accentué ce senti-



José María Escrivá de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei

ment de soutien à un catholicisme conservateur. Un autre aspect encore suscite l'étonnement :

²⁸ En 1987, 1989, 1990, 1992, 1993, 1995, 1997, 1998. C'est-à-dire avec une régularité qui dénote une attention particulière au cas espagnol. En 1987, la première « save » de béatifications entraîna une « brouille » diplomatique avec le gouvernement socialiste de Felipe González.

²⁹ Au regard des procédures mises en place, le délai qui a couru entre la mort d'Escrivá (1975), sa béatification (1992) et sa canonisation (2002) est rapide. Mais ce n'est pas la canonisation la plus rapide de l'histoire de l'Église. Ce délai de vingt-sept ans est celui que l'on trouve, au Moyen Âge, pour saint Louis. Notons cependant que la cause du successeur d'Escrivá à la tête de l'Opus Dei, Mgr. Alvaro Portillo, a été introduite aussi. On retrouve là une stratégie traditionnelle au sein de l'Église : les familles religieuses tentent de promouvoir le culte de leur fondateur. Cela ne va pas sans rivalités, pressions et enjeux politiques implicites et explicites.

²⁶ ARDURA (2002), p. 83.

²⁷ *Tertio millennio adveniente*, 1994, § 37.

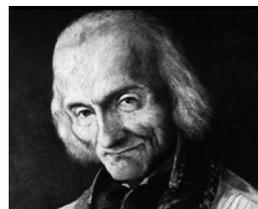
pourquoi y a-t-il eu tant de béatifications de personnages pontificaux ayant régné au ^{xx}e siècle ? Pie X avait été canonisé, quarante ans après sa mort, par Pie XII. Depuis, Pie IX et Jean XXIII ont été faits bienheureux, première étape d'un chemin qui devrait les conduire à la canonisation. Les causes de Pie XII et de Paul VI sont en cours d'instruction. Un pape serait-il donc obligatoirement saint ? Et si oui, pourquoi écarter Benoît XV et Pie XI ? La question s'est ensuite posée pour le cas de Jean-Paul II lui-même déclaré bienheureux six ans après sa mort.

L'exceptionnelle fécondité créatrice du pontificat de Jean-Paul II ne doit cependant pas masquer la profonde continuité dans laquelle il s'inscrit. Certes, le nombre des saints non européens va croissant³⁰, mais le choix de distinguer des témoins de l'expansion mondiale du christianisme est une constante depuis Léon XIII, dont on connaît le surnom de « pape des missions ». Pie XII avait été le premier à béatifier des martyrs chinois. Sur les quatre-vingt trois saints canonisés par Paul VI, on compte les martyrs de l'Ouganda³¹. L'autre voie de continuité tient à l'accent mis sur le martyre. Pie XI avait béatifié plusieurs religieuses tuées sous la Révolution française, ainsi que les prêtres et religieux assassinés lors des massacres de septembre 1792. On en retrouve sous Pie XII. Celui-ci, comme Paul VI, canonise des martyrs de la réforme protestante, récupérant par là la mémoire endolorie des guerres de religion, en Angleterre notamment. Avec Jean-Paul II, l'éventail s'est enrichi de nouveaux éléments : les martyrs de la Seconde guerre mondiale et de l'Europe communiste.

La papauté du ^{xx}e siècle a donc beaucoup canonisé voulant rendre témoignage de l'histoire de l'Église tant dans sa dimension missionnaire que dans le souvenir des persécutions. Le caractère contemporain des saints n'est pas un phénomène nouveau. Il n'est pas exclusif de la remise en mémoire de personnalités exceptionnelles d'un passé beaucoup plus lointain, dont on ne citera que deux exemples : en 1920, la canonisation de Jeanne d'Arc et, en 1989, celle d'Agnès de Bohême, moniale franciscaine du ^{xiii}e siècle, devenue la patronne de la Tchéquie. On pourrait aussi évoquer le cas de deux reines de Pologne Kinga ou Cunégonde, duchesse de

Cracovie (1224-1292, canonisée en 1999, béatifiée en 1690) et Edwige (1374-1399, canonisée en 1997).

Un dernier élément de la politique de sainteté doit être évoqué. Il s'agit du recours au patronage de saints comme marqueurs d'une visée pastorale et d'une ambition apostolique ainsi que de la proclamation de « docteurs de l'Église ». Pour ces derniers, leur nombre s'est accru au cours du siècle passé³². Pie XI a proclamé quatre nouveaux docteurs : saint Pierre Canisius, saint Robert Bellarmin, saint Jean de la Croix et saint Albert le Grand. Saint Antoine de Padoue, objet d'une dévotion fort populaire, a accédé au doctorat sur décision de Pie XII en 1946. Jean XXIII a honoré saint Laurent de Brindes. Paul VI innove en 1970 en conférant ce titre exceptionnel à deux femmes sainte Thérèse d'Avila et sainte Catherine de Sienne. Jean-Paul II distingue en 1997 sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus (Thérèse de Lisieux). Tout récemment, Benoît XVI a donné le titre de docteur de l'Église à saint Jean de la Croix. La décision pontificale de faire d'un saint le patron d'un groupe collectif renvoie à son rôle de modèle tout autant qu'à sa fonction d'intercesseur. En même temps, elle illustre un message spirituel. Ainsi Pie XI, fit-il de Thérèse de l'Enfant-Jésus la patronne des missions, au même titre que saint François-Xavier (14 décembre 1927). Entre un homme qui avait évangélisé des terres jusqu'alors inconnues et une humble moniale recluse dans son Carmel de Lisieux, quel pouvait être le lien sinon l'affirmation de l'efficacité de la prière dans la mission évangélicatrice et celle de la confiance en l'intercession de la jeune sainte ?



Jean-Marie Vianney,
curé d'Ars,
patron de tous les curés

Le 23 avril 1929, Pie XI, décidément très francophile dans ses choix, choisit de faire de saint Jean-Marie Vianney, curé d'Ars, le patron de tous les curés. Jean-Paul II associe au patronage de l'Europe qu'occupait exclusivement saint Benoît, les saints évangélicateurs des pays slaves, Cyrille et Méthode. C'était en 1980, et l'on sait l'importance symbolique de ce geste de la part du premier pape non-italien depuis Adrien d'Utrecht (1522-1523) et dans une Europe encore divisée sous le poids des conséquences de la Seconde guerre mondiale et de la guerre froide. Canonisé en 1935 par Pie XI, Thomas More a été fait par Jean-Paul II patron des responsables politiques. L'Église a

³⁰ En 1999, sur 295 saints créés depuis 1978, 235 étaient asiatiques, 57 européens et 7 américains. Par contre, pour les béatifiés, le poids des martyrs européens est écrasant (884), alors que l'on ne compte que 20 américains, 30 asiatiques, 5 africains et 1 océanien.

³¹ Paul VI les avait canonisés lors de son voyage en Afrique en 1964 à Kampala. Hilaire (1996), pp. 472-473.

³² HILAIRE (1996), p. 443, p. 480.

choisi de donner saint Isidore de Séville pour patron au monde d'Internet. Il était en concurrence avec un autre exemple chrétien de serviteurs de la science Thomas d'Aquin. L'analyse de chacune de ces décisions, depuis ces derniers exemples peut-être anecdotiques jusqu'à ceux plus chargés de signification, dessinerait sans aucun doute une utilisation très raisonnée de la sainteté comme outil pastoral et politique³³. Nous nous contenterons, dans les limites d'un pointage des usages de la sainteté contemporaine, de souligner la vigueur de cet instrument et de nous interroger sur cette pratique de l'Église catholique.

Les saints contemporains³⁴

Si le regard se porte plus précisément sur les hommes et les femmes béatifiés et canonisés qui ont, au moins en partie, vécu au xx^e siècle, l'analyse des aspects contemporains de la sainteté s'enrichit encore.

À l'époque moderne, la sainteté a sans aucun doute changé, non pas de nature, mais de signification ecclésiale. L'interruption, sans précédent dans l'histoire de l'Église, des canonisations entre 1523 et 1594 illustre assez les doutes qui ont accompagné les redéfinitions dogmatiques et disciplinaires du concile de Trente³⁵. Puis, un nouvel âge d'or de la sainteté semble s'être déployé au xvii^e siècle. Non que les canonisations y aient été extrêmement nombreuses. On en dénombre 25 entre les pontificats de Clément VII (1592-1605) et d'Alexandre VIII (1689-1691), puis 29 au xviii^e siècle (de Clément XI – 1700-1721 – à Clément XIII – 1758-1769) et enfin 80 entre 1800, date de l'accession au trône de saint Pierre de Pie VII à 1903, année de la mort de Léon XIII. Mais, parmi les créations du xvii^e siècle, on compte des saints que l'on peut qualifier de contemporains. Ainsi en est-il de saint Charles Borromée, archevêque de Milan, mort en 1584 et canonisé le 1^{er} novembre 1610 par Paul V. La fameuse cérémonie de canonisation du

12 mars 1622 faisait monter sur les autels Ignace de Loyola (1491-1556), François-Xavier (1506-1552), Thérèse d'Avila (1515-1582) et Philippe Néri (1515-1595). Ce n'est pas la présence d'Isidore laboureur (c. 1080-c. 1130), saint patron de Madrid, qui modifie l'appréciation portée sur ces décisions de Grégoire XV (1621-1623). Il s'agissait bien de distinguer des modèles de vies et d'action ecclésiale, réformatrice ou missionnaire pour une catholicité d'après réforme.

Si l'on s'en tient aux deux derniers siècles, des pontificats de Pie VII à celui à ce jour inachevé de Jean-Paul II, on peut esquisser une approche statistique pour évaluer le poids des saints contemporains dans l'ensemble des canonisations. Nous avons essayé de les présenter dans le tableau suivant où nous faisons apparaître le nombre global de nouveaux saints par pontificat, puis une répartition chronologique des saints selon le siècle où ils ont vécu³⁶.

Une première conclusion peut être tirée de cette présentation synoptique : la papauté contemporaine a, depuis le pontificat de Pie XI, largement étendu aux hommes et femmes contemporains la reconnaissance canonique de la sainteté. Phénomène que confirme le tableau suivant, où nous rapprochons deux dates : celle du décès du saint et celle de sa canonisation. En nous intéressant à l'écart minimal, nous pouvons ainsi mesurer le caractère contemporain ou non de certaines canonisations et prendre conscience des écarts chronologiques qui révèlent les prudences ou les intentions de l'Église.

Même si l'échantillon est réduit, on peut dire que, tendanciellement, l'intervalle entre la mort du saint et sa canonisation se réduit au xx^e siècle. Une étude de la moyenne, portant cette fois sur tous les saints, aboutirait à la même conclusion qui se déduisait, d'ailleurs, du tableau 2.

Ce travail qui dessine les masses et met en lumière les chronologies et les *tempi* des canonisations doit être complété par les données tirées de l'échantillon des bienheureux⁴⁰.

³³ De même, l'examen des dédicaces d'églises servirait à évaluer la vitalité du culte des saints.

³⁴ Toutes les données statistiques sont faites à partir de l'*Index ac status causarum*, édition de 1999.

³⁵ TALLON (1999).

³⁶ Pour plus de précision, nous avons distingué les saints ayant vécu dans un siècle et ceux qui ont été à cheval sur deux.

⁴⁰ Les deux échantillons ne se recoupent pas puisque les saints, préalablement bienheureux, ne sont plus comptés comme tels après leur canonisation.

Tableau 2 : Répartition chronologique des saints canonisés par les papes des XIX^e et XX^e siècles

| Pape | Nombre de canonisations | Saints ayant vécu avant le xve (inclus) | Saints des XVI ^e -XVII ^e | Saints du XVIII ^e | Saints ayant vécu entre le XVIII ^e -XIX ^e | Saints du XIX ^e | Saints ayant vécu entre le XIX ^e -XX ^e | Saints du XX ^e |
|--|-------------------------|---|--|------------------------------|---|----------------------------|--|---------------------------|
| Pie VII (1800-1823) | 5 | 2 | 3 | | | | | |
| Grégoire XVI (1831-1846) | 5 | | 5 | | | | | |
| Pie IX (1846-1878) | 52 | 1 | 48 | 3 | | | | |
| Léon XIII (1878-1903) | 18 | 9 | 6 | 3 | | | | |
| Pie X (1903-1914) | 4 | | 1 | 2 | 1 | | | |
| Benoît XV (1914-1922) | 3 | 2 | | | | 1 | | |
| Pie XI (1922-1939) | 34 | 1 | 18 | 4 | 5 | 6 | | |
| Pie XII (1939-1958) | 33 | 3 | 5 | 1 | 8 | 12 | 4 | |
| Jean XXIII (1958-1963) | 10 | | 4 | | 1 | 4 | 1 | |
| Paul VI (1963-1978) | 84 | 5 | 44 | | 2 | 32 | 1 | |
| Jean-Paul II (1978-2005) ³⁷ | 482 | 6 | 33 | 13 | 137 | 167 | 112 | 14 ³⁸ |
| Benoît XVI (2005-...) | 33 | 3 | 3 | 1 | | 11 | 12 | 3 |

Tableau 3 : Écart minimal entre la date de la mort du saint et celle de sa canonisation

| | Pie VII | Grégoire XVI | Pie IX | Léon XIII | Pie X | Benoît XV | Pie XI | Pie XII | Jean XXIII | Paul VI | Jean-Paul II ³⁹ | Benoît XVI |
|----------------|---------|--------------|--------|-----------|-------|-----------|--------|---------|------------|---------|----------------------------|------------|
| décès du saint | 1640 | 1787 | 1791 | 1783 | 1820 | 1862 | 1897 | 1917 | 1922 | 1925 | 1975 | 1962 |
| canonisation | 1807 | 1839 | 1867 | 1881 | 1909 | 1920 | 1925 | 1946 | 1961 | 1977 | 2002 | 2007 |
| intervalle | 167 | 52 | 76 | 98 | 89 | 62 | 28 | 31 | 39 | 52 | 27 | 45 |

Les conclusions que nous avons proposées pour les rythmes des canonisations s'appliquent parfaitement aux béatifications. La réduction des délais entre la mort du vénérable et l'officialisation d'un culte sert à proposer des figures de plus en plus contemporaines et à montrer la fécondité de la vie de foi aux chrétiens d'aujourd'hui. L'inscription de la sainteté dans la pastorale est on ne peut plus claire. Il s'agit bien d'une « actualisation » de la sainteté, c'est-à-dire de la reconnaissance par l'Église de la per-

manence de modèles de vie dans des contextes sociaux et historiques mouvants.

À l'image de ce que font les sociologues, est-il possible de dresser l'idéal-type du saint contemporain ? On connaît la typologie traditionnelle de l'Église, qui classe les saints en confesseurs et martyrs, papes, docteurs, évêques, vierges et veuves. Sans doute, cette classification sert-elle encore dans les dispositifs liturgiques, peut-être un peu moins dans l'appréhension ou la représentation sociale du saint. À cet égard, la fonction de

³⁷ Pour Jean-Paul II, les données de l'Index arrêté à 1999, http://www.vatican.va/news_services/liturgy/saints/ELENCO_SANTI_GPII.htm [15/10/2011]

³⁸ Parmi les 120 martyrs de Chine canonisés le 1^{er} octobre 2000, on compte quatre enfants: deux de 9 ans (Paul Lang Fu et André Wang Tianging), une de 11 ans (Marie Zheng Xu) et une de 14 ans (Ana Wang), tous tués en 1909. Nous les avons comptabilisés comme saints du XX^e siècle.

³⁹ Nous tenons compte dans ce cas précis de la canonisation d'Escriva de Balaguer qui a eu lieu en 2002. Avant cette date, Maximilien Kolbe, mort en 1941 et canonisé en 1982, et Adéodat Mandic, mort en 1942 et canonisé en 1983, étaient les saints dont les délais de canonisations avaient été les plus courts.

Tableau 4 : Bienheureux par pontificats depuis Pie VII⁴¹

| Pape | Nombre de bienheureux créés |
|--|-----------------------------|
| Pie VII (1800-1823) | 1 |
| Léon XII (1823-1829) | 4 |
| Grégoire XVI (1831-1846) | 1 |
| Pie IX (1846-1878) | 207 |
| Léon XIII (1878-1903) | 16 |
| Pie X (1903-1914) | 35 |
| Benoît XV (1914-1922) | 17 |
| Pie XI (1922-1939) | 347 |
| Pie XII (1939-1958) | 120 |
| Jean XXIII (1958-1963) | 3 |
| Paul VI (1963-1978) | 23 |
| Jean-Paul II (1978-2005) ⁴² | 1 341 |
| Benoît XVI (2005- | 256 |

Tableau 5 : Écart minimal entre la date de mort du bienheureux et celle de sa béatification⁴³

| | Pie VII | Grégoire XVI | Pie IX | Léon XIII | Pie X | Benoît XV | Pie XI | Pie XII | Jean XXIII | Paul VI | Jean-Paul II | Benoît XVI |
|----------------------|---------|--------------|--------|-----------|-------|-----------|--------|---------|------------|---------|-----------------|-----------------|
| décès du bienheureux | 1713 | 1710 | 1717 | 1815 | 1840 | 1837 | 1860 | 1915 | 1914 | 1922 | 1997 | 2005 |
| béatification | 1818 | 1834 | 1865 | 1893 | 1904 | 1920 | 1926 | 1954 | 1959 | 1967 | 2003 | 2011 |
| intervalle | 105 | 124 | 148 | 78 | 64 | 83 | 66 | 49 | 55 | 45 | 6 ⁴⁴ | 6 ⁴⁵ |

modèle semble être dominante dans les mentalités contemporaines. L'intercession demeure plus

comme un acte de foi que comme une réalité sociale, contrairement aux temps médiévaux⁴⁶.

⁴¹ Le nombre élevé de bienheureux sous les pontificats de Pie IX, Pie XI, Pie XII et Jean-Paul II tient à des actions qui reconnaissent à des groupes collectifs cette qualité de bienheureux. Pie IX honora ainsi 205 martyrs espagnols tués en Amérique au xviii^e siècle. Parmi les choix de Pie XI, il faut noter la présence des martyrs d'Orange, un groupe de 32 religieuses exécutés en 1794 pendant la Révolution, ainsi que celle des 191 martyrs des massacres de septembre 1792, toujours dans la conjoncture révolutionnaire. 106 martyrs de la réforme anglaise du xviii^e ont été reconnus par Pie XI en 1929. Chez Jean-Paul II, les grandes béatifications collectives ont distingué des victimes religieuses de la Révolution française (153, soit 12,1 % du total des bienheureux en 2003), de la Guerre civile espagnole (449, soit 35,4 %), les martyrs polonais de la Seconde guerre mondiale (108, 8,5 %). Si on ajoute les 25 prêtres assassinés au Mexique dans les années 1920, béatifiés et canonisés par Jean-Paul II – ce qui biaise les statistiques puisqu'ils apparaissent dans la liste des bienheureux et dans celle des saints –, le total des bienheureux morts martyrs de la foi dans un contexte politique bien précis représente 58 % du total des béatifications du pape polonais. Par contraste, on relèvera l'absence de béatification collective sous le pontificat de Paul VI, en la mettant en rapport avec la prudence qu'il avait décidé d'observer dans le souvenir douloureux des événements politiques du xx^e siècle, notamment la Guerre civile espagnole.

⁴² Pour Jean-Paul II, les données dans http://www.vatican.va/news_services/liturgy/saints/ELENCO_B EATI_GPII.htm [15/10/2011]

⁴³ Léon XII (1823-1829) a béatifié quatre personnes. L'écart minimal était de 86 ans (décès en 1739, béatification en 1825).

⁴⁴ Il s'agit de mère Teresa de Calcutta.

La sociologie des saints contemporains proposée par le père Dominique-Marie Dazet, sur un échantillon de 157 personnes – les saints canonisés morts après 1900 –, établit quelques conclusions⁴⁷. Ces 157 personnes se répartissent en 87 hommes et 70 femmes, 15 laïcs (6 hommes, 9 femmes) et 142 clercs. 128 sont européens, soit 81,5 % du total (dont 67 Italiens – 42,7 % du total général et 52,3 % du total européen –, 19 Polonais – 12,1 % du total général – et 16 Espagnols, soit un peu plus de 10 % du total). On constate une écrasante majorité de membres du clergé et la question se pose alors : s'agit-il d'une conséquence de la procédure de canonisation, le caractère bureaucratique et curial de son fonctionnement demandant une excel-

⁴⁵ Il s'agit de Jean-Paul II. On pourrait évoquer le cas de Lindalva Justo de Oliveira (1953-1993) béatifiée en 2007. Elle a été assassinée le vendredi saint 1993 par un fou amoureux d'elle.

⁴⁶ Voir VAUCHEZ (1999), le chapitre « Un surnaturel efficace et accessible : la sainteté », pp. 19-39, notamment les pp. 36-39.

⁴⁷ DAUZET (2002).

lente connaissance des réseaux ainsi qu'une évidente mobilisation matérielle, c'est-à-dire d'argent ? Ou bien, cette prédilection pour les hommes d'Église et les religieuses n'exprime-t-elle pas la logique même de la constitution dogmatique *Lumen gentium*, dont on a vu qu'elle les plaçait au premier rang des appelés à la sainteté ? De là qu'on puisse se demander pourquoi les laïcs mariés, notamment, sont si absents des nouvelles promotions. Et le père Dauzet de s'interroger :

« Et pourquoi une fondatrice de congrégation au ^{xx}e siècle dans un diocèse italien ou espagnol – aujourd'hui totalement inconnue, sinon par quelques centaines de ses filles ou de ses compatriotes – devrait-elle être béatifiée plus volontiers qu'un maçon, un médecin ou un chef d'entreprise qui a vécu dans la fidélité – parfois coûteuse, voire héroïque – à son baptême ? »⁴⁸.

Faut-il voir donc dans ce caractère profondément clérical des canonisations de Jean-Paul II et dans la continuité évoquée avec ses prédécesseurs d'avant le concile (Pie XI et Pie XII) l'indice d'une mentalité plutôt tridentine, comme le pensent des fins connaisseurs de la vie de l'Église⁴⁹ ?

À ces éléments, il faut ajouter des observations concernant les béatifications du dernier pontificat. On est frappé en effet par le primat du fait politique : c'est l'exaltation du martyr condamné par « haine de la foi » qui a conduit Jean-Paul II à mettre en avant les victimes religieuses de la Révolution française, de l'anticléricalisme mexicain, de la Guerre civile espagnole et enfin de la Seconde guerre mondiale. Tout dans la personnalité, l'histoire et la visée pastorale du pape actuel le portait à ces choix. On peut dire, sans se tromper, que Jean-Paul II a une vraie politique de la sainteté qui obéit, nous semble-t-il, à trois critères. Le premier se fonde sur *Lumen gentium* et l'appel universel à la sainteté⁵⁰. Le deuxième est le souci de l'universalité du témoignage d'Église, avec cet éclatement géographique des saints et bienheureux qui, à l'image du Sacré Collège, restent majoritairement européens mais accueillent dans cette hiérarchie surnaturelle des membres de populations récemment évangélisées. D'où le troisième critère, celui de la contemporanéité et du martyr, l'un

n'allant pas sans l'autre d'ailleurs dans l'esprit du pape⁵¹. Selon Jean-Paul II, à l'issue d'un siècle où la liberté religieuse a été bafouée et avec elle l'ensemble des libertés, l'Église a le devoir non seulement d'honorer la mémoire de ceux dont le sacrifice a été une résistance spirituelle, mais aussi celui de montrer aux fidèles du temps présent les enjeux de la plénitude d'une vie de foi. L'articulation entre le martyr et le renforcement de l'universalité de l'Église est nette dans l'ecclésiologie de Jean-Paul II. Il veut ancrer dans la mémoire des Églises locales leur histoire sainte. Aussi, loin de constituer une nébuleuse anarchique, les nouveaux bienheureux et saints reconnus par Jean-Paul II esquissent-ils une histoire surnaturelle de l'Église dans le monde. C'est là tout l'enjeu de la sainteté d'aujourd'hui qui est bien une présence prolongée d'individus exceptionnels. Institutionnalisée, la sainteté se présente moins comme l'expression de régulations sociales plus ou moins spontanées, dispositif dans lequel le miracle joue un rôle crucial, que comme celle de l'interpénétration des deux cités, pour emprunter au vocabulaire d'origine augustinienne. L'Église valide par la canonisation son propre caractère surnaturel. Il lui est donné d'anticiper sur terre la communauté des élus. Le saint a une fonction proprement ecclésiale, plus forte que la fonction d'intercession sociale qui avait caractérisé les saints des premiers temps et ceux du Moyen Âge⁵².

Au terme de ces réflexions, trois conclusions se dégagent. La première tient à ce que l'on serait tenté d'appeler « l'invariant de la sainteté ». Nous évoquons par là la définition catholique de celle-ci dans ses modalités modernes et contemporaines, mais aussi, sans doute, anciennes. Les parallèles que proposent certains auteurs, et

⁴⁸ DAUZET (2002), p. 105.

⁴⁹ ALBERIGO (1988). Dans ce bilan de dix ans de pontificat, où, fait curieux, on ne trouve aucune allusion aux canonisations – il est vrai que c'est dans la seconde partie du pontificat que le phénomène a pris une ampleur apparue comme décisive –, l'historien du concile Vatican II écrit : « Il devient de plus en plus clair que la pape est guidé par une lecture de Vatican II sincèrement fidèle, encore que reposant, pour ce qui touche à la foi chrétienne et à l'engagement social de l'Église, sur une vision doctrinale essentiellement pré-conciliaire », p. 676.

⁵⁰ *Lumen gentium*, § 39-42.

⁵¹ RICCARDI (2002). Voir la lettre apostolique du pape Jean-Paul II, *Tertio millennio adveniente* du 10 novembre 1994. Au paragraphe 37, il y rappelle que « L'Église du premier millénaire est née du sang des martyrs » et il affirme : « Au terme du deuxième millénaire, l'Église est devenue à nouveau une Église de martyrs ». Si l'Église des premiers temps « s'est employée à consigner dans des martyrologes le témoignage des martyrs », il faut, « en notre siècle, [où] les martyrs sont revenus (...) éviter de perdre leur témoignage dans l'Église. (...) Il faut que les Églises locales fassent tout leur possible pour ne pas laisser perdre la mémoire de ceux qui ont subi le martyre, en rassemblant à cette intention la documentation nécessaire. Et cela ne saurait manquer d'avoir un caractère œcuménique marqué (...) Il reviendra au Siège apostolique, dans la perspective du troisième millénaire, de mettre à jour les martyrologes pour l'Église universelle, en accordant une grande attention à la sainteté de ceux qui, à notre époque aussi, ont vécu pleinement dans la vérité du Christ ».

⁵² La canonisation du Padre Pio (2002) apparaît à cet égard comme l'exception qui confirme la règle. Ce culte populaire réactualise complètement la valeur du saint homme comme intercesseur.

parmi eux le pape Jean-Paul II, entre l'Église des premiers siècles et celle que nous connaissons de nos jours tiennent aux fils mystérieux que tissent entre le monde d'ici-bas et l'au-delà les saints martyrs. À cet égard, la doctrine chrétienne du martyr reste d'une remarquable fixité et s'enracine dans la méditation sur le sacrifice du Christ, acte suprême de la charité de Dieu. De même, on peut souscrire à l'affirmation d'André Vauchez selon laquelle « en tant qu'expérience individuelle vécue par un homme ou une femme en quête de perfection, la sainteté chrétienne est, dans son essence même, intemporelle et toujours identique »⁵³. L'historien paraîtrait donc devoir céder la place au théologien...

La deuxième conclusion soulignera la continuité qui marque les politiques de canonisation depuis l'époque moderne jusqu'à nos jours. La centralisation romaine a produit ses effets. La politique de Jean-Paul II, pour spectaculaire qu'elle soit dans ses dimensions, reprend celle des pontifes du ^{xx}e siècle, avec pour seule nuance peut-être le pontificat de Paul VI. Valeur du martyr, universalité de l'Église, charité du missionnaire, importance de la vie de prière et du don de soi aux pauvres : tous ces traits, peu ou prou, permettraient de proposer une typologie croisée des saints canonisés au cours des deux

derniers siècles. Sans doute, la curialisation de la procédure a favorisé une sainteté très ecclésiastique. Notons simplement qu'il est trop tôt pour que les effets nouveaux de Vatican II sur le rôle des laïcs dans la vie de l'Église puissent se traduire par des nouvelles formes de sainteté. D'autres auront à reprendre le dossier et à proposer dans cent ans une étude sur les canonisations du ^{xxi}e siècle.

Troisième et dernière conclusion : la sainteté exprime un rapport précis des catholiques à l'histoire de l'Église, en particulier, et à l'histoire, en général. Traduction institutionnelle et pratique d'une proposition de foi – la communion des saints –, le phénomène de la sainteté transcende le temps et inscrit au cœur de l'aventure individuelle un principe d'hétéronomie. L'usage par le centre de la catholicité de cet instrument efficace révèle les inflexions pastorales de tel ou tel pape, à tel ou tel moment de l'histoire. Et l'on retrouve, là encore, l'accent mis sur les missions, l'évangélisation ou l'action des catholiques dans le monde.

Il reste un chantier énorme pour l'historien et le sociologue des religions. À la manière des spécialistes d'hagiographie médiévale ou moderne, le culte des saints à l'époque contemporaine aurait beaucoup à nous apprendre sur les structures mentales des croyants, leurs pratiques, les effets de la sécularisation de la pensée – quelle place tiennent les miracles aujourd'hui ? Quelle valeur leur attribue-t-on ? – ou encore l'emprise sociale de l'Église⁵⁴. Une géographie différenciée pourrait voir le jour, qui aurait le mérite de nous faire réfléchir sur l'homogénéité des représentations sociales de la sainteté, celles-là même que l'Église promeut mais qui se heurtent à des environnements culturels et politiques tellement différents d'un continent à l'autre. La sainteté de l'époque moderne voyait poindre en son sein les promesses d'une évangélisation de mondes nouveaux. La sainteté contemporaine constitue-t-elle une affirmation strictement ecclésiale ou maintient-elle une dimension surnaturelle dans l'économie générale de cette présence de l'Église dans le monde ?



Cérémonie de béatification du P. Maunoir 20 mai 1951 à Rome

⁵³ VAUCHEZ (1988), p. 8.

⁵⁴ Hors de l'Église catholique, voir les propositions comparatistes entre communautés copte et musulmane égyptienne contemporaines de Catherine Mayeur-Jaouen (1998).

BIBLIOGRAPHIE :

CONGREGATIO DE CAUSIS SANCTORUM (1999), *Index ac status causarum*, Vatican, (cité *Index ac status causarum*).

ALBERIGO, Giuseppe (1988), « Jean-Paul II. Dix ans de pontificat » dans *Études*, 368-5, pp. 669-681.

ARDURA, Bernard (2002), « Béatifications et canonisations de Jean-Paul II », dans « La sainteté aujourd'hui », *Communio. Revue catholique internationale*, XXXVII, 5-6, pp. 77-90.

CHANUT, Frédéric (1999), « Une contribution à l'étude de la radiation des saints dans les ordos diocésains », dans G. CHOLVY (éd.), *La sainteté*, VII^e Université d'été d'histoire religieuse, Centre Régional d'Histoire de Mentalités, Montpellier. pp. 269-293.

CHIOVARO, Francesco, Jean DELUMEAU, André MANDOUZE, Bernard PLONGERON, Pierre RICHÉ, Claude SAVART et André VAUCHEZ (1986-1988), *Histoire des saints et de la sainteté chrétienne*, 10 tomes (11 volumes), Paris.

CHOLVY, Gérard (éd.) (1999), *La sainteté*, VII^e Université d'été d'histoire religieuse, Centre Régional d'Histoire de Mentalités, Montpellier.

DAUZET, Dominique-Marie (2002), « Faut-il encore canoniser ? » dans « La sainteté aujourd'hui », *Communio. Revue catholique internationale*, XXXVII, 5-6, pp. 99-114.

DELOOZ, Pierre (1969), *Sociologie et canonisation*, Liège-La Haye.

HILAIRE, Yves-Marie (dir.) (1996), *Histoire de la papauté. 2000 ans de mission et de tribulations*, Paris.

JOUNEL, Pierre (1986), *Le renouveau du culte des saints dans la liturgie romaine*, Rome.

MAYEUR-JAOUEN, Catherine (1998), « Saints coptes et saints musulmans de l'Égypte du XX^e siècle » dans « Les voies de la sainteté dans l'Islam et le christianisme », *Revue d'histoire des religions*, 215-1, pp. 139-186.

RICCARDI, Andrea (2002), *Ils sont morts pour leur foi. La persécution des chrétiens au XX^e siècle*, Paris.

SORREL, Christian (1999), « La sainteté entre hagiographie et histoire », dans G. CHOLVY (éd.), *La sainteté*, VII^e Université d'été d'histoire religieuse, Centre Régional d'Histoire de Mentalités, Montpellier, pp. 5-30.

TALLON, Alain (1999) « La sainteté au temps du concile de Trente » dans G. CHOLVY (éd.), *La sainteté*, VII^e Université d'été d'histoire religieuse, Centre Régional d'Histoire de Mentalités, Montpellier, pp. 98-107.

VAUCHEZ, André (1988), *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome.

VAUCHEZ, André (1999), *Saints, prophètes et visionnaires. Le pouvoir surnaturel au Moyen Âge*, Paris.

Le déroulement d'un procès de canonisation : point de vue canonique et reconnaissance des miracles

Père Luc-Marie Lalanne,
Official de tribunal de seconde instance d'Aix-en-Provence

I. PRÉLIMINAIRES

a. Le droit en vigueur concernant les causes de béatification et de canonisation, ainsi que la procédure sur le miracle présumé (*super praesumpto miro*) est présenté par :

* c. 1403 du Code de droit canonique (*//c.* 1057 Code des canons des Églises Orientales);
* Jean-Paul II, Const. apost. *Divinus perfectionis Magister*, 25 janvier 1983, in AAS 75 (1983), 349-355.

* Congrégation pour les causes des Saints, *Regolamento della Sacra Congregazione per le Cause dei Santi*, Roma, 2000.

* Id., *Normae servandae in inquisitionibus ab Episcopis faciendis in causis Sanctorum*, in AAS 75 (1983), 396-403.

* Id., *Instruction Sanctorum Mater*, 17 mai 2007, in AAS

Ce dernier document, publié « pour favoriser une collaboration plus étroite et plus efficace entre le Saint Siège et les Évêques en ce qui concerne les causes des Saints », constitue la référence normative d'application de la Constitution apostolique de Jean Paul II, pour les deux procédures examinées ici.

b. Quelques présupposés doctrinaux, au fondement de la procédure canonique.

Dans la communion de tout le Corps mystique, visible et invisible, l'Église considère les fidèles défunts en voie de purification pour qui elle prie ici-bas, et les saints, auxquels elle voue un culte particulier :

« Quant aux apôtres et aux martyrs du Christ, qui donnèrent le témoignage suprême de la foi et de la charité dans l'effusion de leur sang, l'Église a toujours cru qu'ils se trouvaient dans le Christ plus étroitement unis avec nous : en même temps que la bienheureuse Vierge Marie et les saints anges, elle les a honorés avec une particulière ferveur, sollicitant pieusement le secours

de leur intercession. À ceux-là s'en ajoutèrent bientôt d'autres, qui avaient choisi d'imiter de plus près la virginité et la pauvreté du Christ, d'autres enfin que l'exercice plus éclatant des vertus chrétiennes et les grâces insignes de Dieu recommandaient à la pieuse dévotion et à l'imitation des fidèles. »¹

Le Concile Vatican II a réaffirmé la vocation de tous les fidèles du Christ à la sainteté. La sainteté est l'effet d'une intime union au Christ ; elle manifeste les dispositions providentielles de la volonté du Père pour son Église dans les vies ordinaires et moins ordinaires de ses enfants. L'attrait du Christ se prolonge ainsi dans l'attrait des saints, suscitant dévotion, désir d'imitation, demande d'intercession. Les effets de cet attrait font l'objet d'une reconnaissance par l'Église hiérarchique comme manifestation du *sensus fidelium*, de la *vox populi*.

Il n'existe par d'usage du terme « témoin » (*martus*, en grec) dans le Nouveau Testament, qui corresponde au témoignage par le sang versé. Aux II^e-III^e siècles s'est produite une évolution sémantique du terme « *martus* », dans ce sens aujourd'hui courant. Les martyrs sont alors tenus pour immédiatement récompensés par la vision béatifique dès leur mort, qui est leur « jour de naissance » (*dies natalis*). Le Christ, le premier, est témoin fidèle ; il est Sauveur par le sang versé. Le fidèle martyr est un « disciple rendu semblable au Maître qui accepte librement la mort pour le salut du monde et Lui est conformé dans l'effusion du sang ».²

Le martyr est ainsi compris comme vocation divine dotée d'une grâce spéciale, et libre réponse humaine.

La qualification du martyr suppose une mort violente infligée par autrui (Quid si la mort survient par suite de sévices subis en captivité ? quid d'une disparition ? quid de traitements dépersonnalisants ?), en haine de la foi (exception

¹ Concile Vatican II, Constitution *Lumen gentium* (LG), n. 50.

² LG, n. 42.

pour saint Maximilien Kolbe tué en haine de la charité ; problème des motifs politiques actuels souvent invoqués), librement reçue (avec intention actuelle, habituelle ou virtuelle).



Tableau des Frères Mutien-Marie et Miguel lors de la cérémonie de béatification à Rome en 1977

La sainteté d'un fidèle du Christ est le plus souvent manifestée par l'héroïcité des vertus, comme « *splendor sanctitatis* »³. Le processus de progressive assimilation du Chrétien au Christ exige de lui l'héroïcité dans l'exercice des vertus, principalement la charité qui est la racine et la force la plus profonde de transformation. Cette transformation entraîne un rayonnement de la bonté du Christ, un resplendissement de sa sainteté, dans les actes ordinaires, exceptionnellement dans les actes extraordinaires.

Le jugement sur les vertus tient compte de leur contexte : développement humain, croissance humaine, limites du tempérament, unicité de chaque personne, différence des sexes, facteurs environnementaux (au sens large). Elle intègre la diversité des dons spirituels, tenant compte des grâces exceptionnelles de conversion des pécheurs. Elle doit constater une dimension de gratuité dans l'amour : au-delà de ce qui est prescrit, et l'évitement du péché véniel délibéré. Elle peut être constatable dès l'enfance.

c. Quelques présupposés canoniques.

Il faut trois voix en symphonie pour une béatification : la *vox populi*, expression du sens de la foi des fidèles manifesté par la réputation des saintetés, celle du martyr et celle des signes ; la *vox Ecclesiae* exprimée au terme de la procédure canonique, manifestant aussi l'importance ecclésiale d'une béatification ou canonisation, surtout considérant le nombre de causes en cours ; la *vox Dei* s'exprimant par les grâces et miracles attribués à l'intercession du fidèle vénéré. La grâce du martyr est considérée comme suffisamment éloquente pour signifier la *vox Dei*, la procédure ne comporte donc pas l'exigence d'un miracle.

La canonisation peut-être décrétée dès lors qu'un miracle survenu après la béatification est reconnu, y compris pour un bienheureux(-se) martyr(e).

La procédure de béatification et canonisation, tout comme celle sur le miracle présumé sont une enquête en recherche de vérité et non un procès judiciaire.

L'objet de l'enquête est le suivant, respectivement aux types de causes :

- « sur la vie, sur les vertus héroïques et sur la réputation de sainteté et de signes » (31-1)⁴ ;
- « sur la vie, sur le martyr et sur la réputation du martyr et de signes » (31-2) ;
- « en vue de la confirmation du culte » d'un ancien Bienheureux faisant l'objet d'un culte immémorial selon décrets d'Urbain VIII (33) ;
- « en vue de la canonisation » d'un ancien Bienheureux confirmé (34) ;
- « sur le(s) miracle(s) présumé(s) ».

Un(e) fidèle défunt(e) est appelé Serviteur/Servante de Dieu (SD) dès lors que sa cause est introduite. La cause ne peut être introduite avant le délai de 5 ans depuis sa mort, sauf dérogation par le Souverain Pontife. Pour être introduite, elle nécessite le constat d'une double réputation (*fama*) dans le peuple chrétien : réputation de sainteté (Rsa) ou réputation du martyr (RM), et réputation des signes (Rsi)

Une cause est qualifiée d'ancienne (30) lorsqu'il n'y a plus de témoins visuel de la vie du SD ; sinon, elle est récente (29).

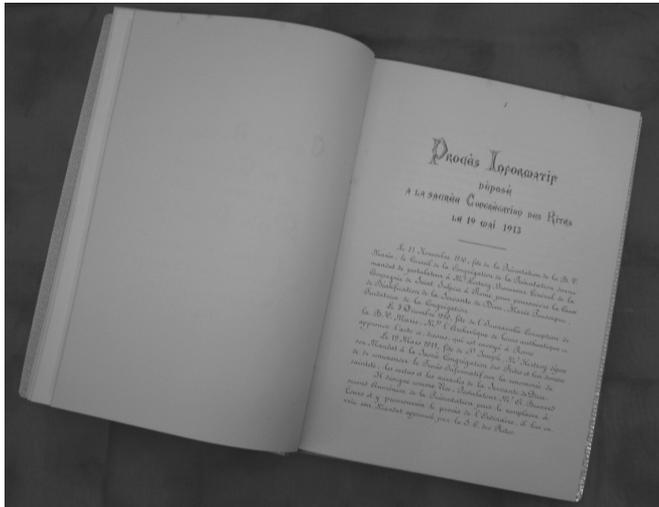
Au sujet de la procédure *super miro*, l'auteur de ces trop brèves notes se permet de renvoyer le

³ Robert de Grosseteste, Sur l'Éthique à Nicomaque.

⁴ Les nombres entre () renvoient à l'instruction *Sanctorum Mater*.

lecteur à l'article paru dans la dernière livraison de l'Année Canonique.⁵

II. ITER DE LA CAUSE DE BÉATIFICATION ET DE CANONISATION



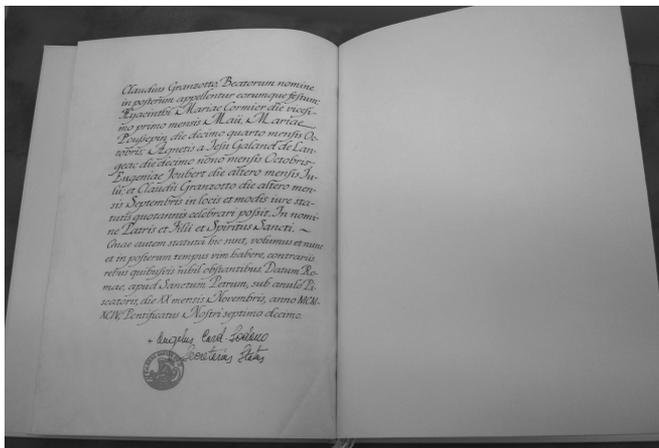
Actes du procès informatif remis à Rome

A. L'enquête diocésaine :

1. L'acteur désigne un postulateur.
2. L'évêque diocésain approuve le postulateur.
3. Le postulateur :
 - conduit recherche sur réputation de sainteté, Réputation du martyr, réputation des signes du Serviteur/Servante de Dieu (SD), et sur l'importance ecclésiale de la cause
 - remet à l'évêque diocésain un libelle de requête et des documents annexes (37) : biographie ou chronologie, écrits publiés ou édités, liste de témoins
 - [recueille les informations sur le miracle présumé]
4. L'évêque diocésain :
 - vérifie authenticité de sa Réputation de sainteté, Réputation du martyr et Réputation des signes.
 - Si libelle remis plus de trente ans après la mort du fidèle concerné : vérifie absence de fraude et atteste par document joint aux actes
 - peut demander le nihil obstat de la Congrégation pour les Causes des Saints (CCS) (45-46)
 - accepte le libelle (ou le rejette)
 - demande l'avis de la Conférence des évêques (au moins régionale), sur opportunité de la cause (41-42)
 - publie un édit indiquant la demande du postulateur et invitant les fidèles à fournir informations utiles
5. Le délégué épiscopal rassemble les preuves par témoignages
 - informe le postulateur du signalement d'un obstacle d'un certain poids et en reçoit réponse
 - interrompt la cause ou
 - nomme les officiers de l'enquête : délégué épiscopal (DE) ; promoteur de justice (PJ) ; notaire ; censeurs théologiens ; experts en matière historique et archivistique (au moins 3) formant la commission historique (CH) ;
6. Le délégué épiscopal rassemble les preuves par témoignages
 - L'évêque ou son délégué peut soumettre le rapport aux censeurs théologiens
 - Les experts seront entendus individuellement comme témoins
7. L'évêque diocésain ou le délégué épiscopal communique la documentation au promoteur de justice
8. Le promoteur de justice rédige le questionnaire, avec l'aide de l'expert
9. Le délégué cite les officiers et témoins pour la tenue des Sessions de l'enquête
10. Première session :
 - Prestation de serment des officiers et experts
 - Versement des actes de la cause déjà produits
11. Sessions pour interrogatoire des témoins
 - Délégué épiscopal ; promoteur de justice ; notaire
 - Témoins induits par le postulateur
 - Témoins d'office (au moins 2)
 - Témoignages écrits
12. L'évêque diocésain ordonne l'enquête sur l'absence de culte ecclésiastique public (117-119)
 - Le délégué épiscopal, le promoteur de justice, et le notaire inspectent la sépulture, la chambre mortuaire, d'autres lieux
 - Le notaire rédige un procès-verbal versé aux actes de la cause
 - Le délégué épiscopal rédige une attestation de non-culte (119)
13. Le délégué épiscopal publie le décret de publication des actes originaux (Archétype) (A) de l'enquête:
 - donne communication de l'Archétype au promoteur de justice pour éventuelles autres investigations
 - met l'Archétype à la disposition du Postulateur, à même fin.
14. Traduction des actes, si nécessaire, dans l'une des langues admises par la Congrégation pour la Cause des Saints.

⁵ L. M. Lalanne, La procédure *super praesumpto miro* en lien avec une cause de béatification et de canonisation, L'Année Canonique 52 (2010) p. 383-407.

15. Confection de la copie conforme des actes originaux (Transumptum) (T)
16. Collation et auscultation de l'Archétype et du Transumptum :
 - même numérotation des pages ; identité de contenu
17. Confection de la copie publique (CP)
18. L'évêque diocésain ou le délégué épiscopal nomme le courrier
19. L'évêque diocésain procède éventuellement à la reconnaissance de la dépouille mortelle du Serviteur/Servante de Dieu (Appendice) et au prélèvement de reliques (sauf indication contraire)
20. Confection des plis contenant le Transumptum et la copie publique avec inscription ad hoc signée de l'évêque diocésain et du délégué épiscopal (146)
21. Confection du pli des lettres
 - du président (évêque diocésain ou délégué épiscopal),
 - du promoteur de justice éventuellement,
 - [du médecin expert] (147-149)
 et de l'instrument de clôture (150)
22. Session de clôture
 - Déclaration de clôture de l'enquête diocésaine
 - Prestation de serment du courrier
 - Prestation de serment de délégué épiscopal, promoteur de justice, notaire, postulateur
 - Insertion dans l'Archétype du procès-verbal de dernière session et scellement du pli
 - Insertion dans le Transumptum et la copie publique du procès-verbal de dernière session et scellement du pli
23. L'évêque diocésain ordonne l'envoi du Transumptum, de la copie publique et du pli des lettres à la Congrégation pour la Cause des Saints.



Signature de la bulle de la béatification

B. La phase romaine :

- a. Enregistrement des actes de l'enquête diocésaine

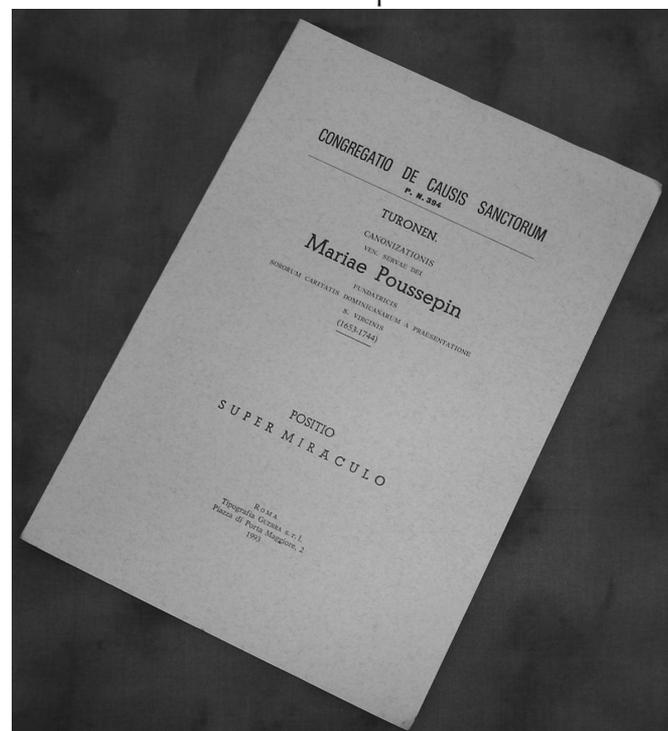
- Lettre à l'évêque diocésain indiquant le numéro de protocole
- Lettre à l'acteur : acceptation du postulateur près de la Congrégation pour la Cause des Saints
- b. Examen du matériel de l'enquête diocésaine par le sous-secrétaire
 - Sur le respect des Normes
 - Sur l'absence de culte ecclésiastique public
- c. Dévolution de la cause à un Rapporteur (R) par le Congrès ordinaire
- d. Le Postulateur présente un collaborateur chargé de la rédaction
 - de la Positio super vita et virtutibus Servi(ae) Dei N. (16 §1)
 - et de l'Informatio (16 §2)
 - ou de la Positio super martyrio (16 §3)
- e. Publication de la Positio
- f. Pour les causes anciennes ou pour les causes récentes d'intérêt historique : soumission de la Positio à l'examen de la commission historique (Commission Historique/Congrégation pour la Cause des Saints) (5 historiens)
 - Session de la Commission Historique/Congrégation pour la Cause des Saints présidée par le Rapporteur général (RG)
 - Le rapporteur général rédige le rapport de la Commission Historique / Congrégation pour la Cause des Saints, avec l'aide du rapporteur
 - Le Congrès ordinaire peut ordonner une expertise
 - Si la Commission Historique/Congrégation pour la Cause des Saints est favorable :
- g. Transmission de la Positio au Promoteur de la Foi (PF) et aux 8 Consultants théologiens (CT)
 - Les Consultants théologiens envoient leurs avis au Promoteur de la Foi
 - Le Promoteur de la Foi rédige son avis
- h. Congrès de la Consulta des théologiens
 - si réponse négative à moins des 2/3, le Congrès ordinaire décide le reponatur et informe éventuellement le Saint Père
 - si réponse suspensive : rapport du Promoteur de la Foi au Congrès ordinaire qui dispose.
 - si réponse affirmative aux deux tiers des voix : transmission de la cause aux cardinaux et évêques, dont un nommé ponent par le Préfet
- i. Congrès des cardinaux et évêques
 - Si avis favorable : Secrétaire prépare le rapport au Saint Père
- j. Approbation par le Saint Père
 - Le Secrétaire rédige le décret super heroicitate virtutum ou super martyrio [ou super miraculis]
- k. Promulgation du décret en présence du Saint Père.

III. ITER DE LA CAUSE SUR LE MIRACLE PRÉSUMÉ

A. L'enquête diocésaine :

1. Brève enquête préliminaire du postulateur
2. Le postulateur adresse à l'évêque diocésain
 - un libelle de requête pour instruire la cause *super praesumpto miro*
 - un exposé sommaire du cas
 - la liste des témoins
 - la documentation technique relative au cas
3. L'évêque diocésain soumet LE cas à deux experts pour avis préalable
4. Rejet motivé du libelle par l'évêque diocésain ou
5. Acceptation du libelle par l'évêque diocésain
6. L'évêque diocésain nomme les officiers de l'enquête : délégué épiscopal (DE) ; promoteur de justice (PJ) ; notaire ; expert médecin ou expert technique ; pour une guérison : 2 médecins experts *ab inspectione*
7. L'évêque diocésain ou le délégué épiscopal communique la documentation au Promoteur de Justice
8. Le Promoteur de justice rédige le questionnaire, avec l'aide de l'expert
9. Le délégué épiscopal peut anticiper "ne per eant probationes" (77-2, cf. 82-85) le rassemblement de preuves par témoignage
10. Le délégué épiscopal cite les officiers et témoins pour la tenue des Sessions de l'enquête
11. Première session :
 - Prestation de serment des officiers et experts
 - Versement des actes de la cause déjà produits
12. Sessions pour interrogatoire des témoins
 - Délégué épiscopal ; Promoteur de justice ; Notaire ; présents à chaque session. Si le Promoteur de Justice absent, vise le procès-verbal ensuite.
 - Témoins induits par le postulateur
 - Témoins d'office (au moins 2)
 - Témoignages écrits
 - Témoignage des médecins soignants est recueilli oralement ou par écrit, ou par l'intermédiaire d'un autre médecin dûment mandaté
 - Les 2 experts *ab inspectione* déposent un avis individuel écrit et témoignent oralement
13. Le délégué épiscopal publie décret de publication des actes originaux (Archétype) (A) de l'Enquête :
 - donne communication de l'Archétype au Promoteur de justice pour éventuelles autres investigations
 - met l'Archétype à la disposition du Postulateur, à même fin.

14. Traduction des actes, si nécessaire, dans l'une des langues admises par la Congrégation pour la Cause des Saints
15. Confection de la copie conforme des actes originaux (Transumptum) (T)
16. Collation et auscultation de l'Archétype et du Transumptum :
 - même numérotation des pages ; identité de contenu
17. Confection de la copie publique (CP)
18. L'évêque épiscopal ou le délégué épiscopal nomme le courrier
19. Confection des plis contenant le Transumptum et la copie publique avec inscription *ad hoc* signée de l'évêque diocésain et du délégué épiscopal (146)
20. Confection du pli des lettres
 - du président (évêque diocésain ou délégué épiscopal),
 - du Promoteur de justice éventuellement,
 - du médecin expert (147-149)
 - et de l'instrument de clôture (150)
21. Session de clôture
 - Déclaration de clôture de l'enquête diocésaine
 - Prestation de serment du courrier
 - Prestation de serment du délégué épiscopal, Promoteur de Justice, Notaire, Postulateur
 - Insertion dans l'Archétype du procès-verbal de dernière session et scellement du pli
 - Insertion dans Transumptum et copie publique du procès-verbal de dernière session et scellement du pli



Page d'entête du décret du miracle de Marie Poussepin

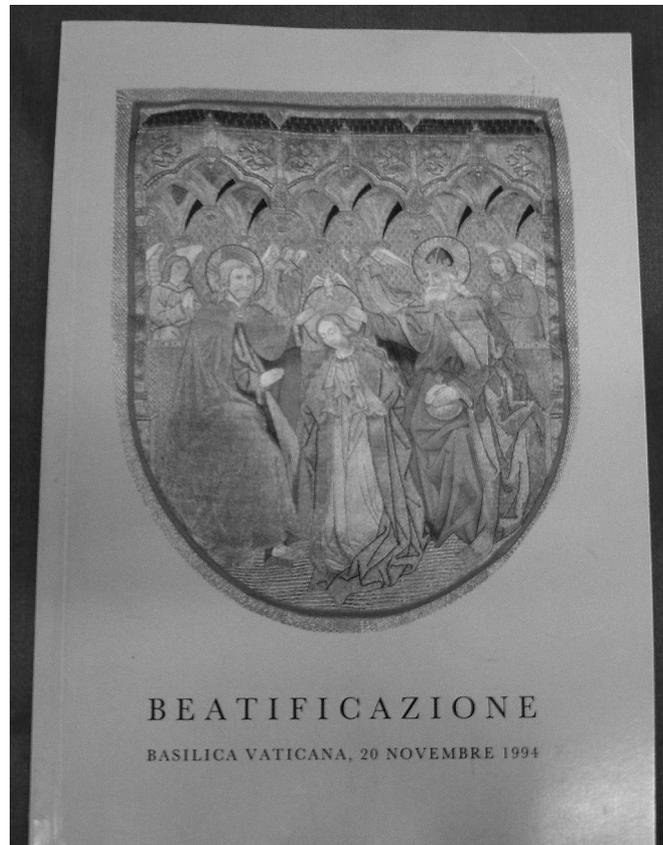
22. L'évêque diocésain ordonne envoi du Transumptum, de la copie publique et du pli des lettres à la Congrégation pour la Cause des Saints

B. La phase romaine :

- a. Enregistrement des actes de l'enquête diocésaine
 - Lettre à l'évêque diocésain indiquant le numéro de protocole
- b. Examen du matériel de l'enquête diocésaine par le sous-secrétaire, sur le respect des Normes
- c. Dévolution de la cause à un Rapporteur (R) par le Congrès ordinaire
- d. Le Postulateur présente un collaborateur chargé de la rédaction de la Positio super miraculis
- e. La positio est soumise à une commission de 5 experts (médecins s'il s'agit d'une guérison)
 - Question : ce miracle présumé est-il inexplicable en l'état actuel des connaissances scientifiques ?
 - Si la majorité est favorable (au moins 3 sur 5) la cause est transmise à la
- f. Commission des consultants théologiens
 - Question : peut-on établir un lien de causalité entre le miracle présumé et la prière par l'intercession du Serviteur/Servante de Dieu ?
 - Si avis favorable, la cause est transmise au
- g. Congrès des cardinaux et évêques
 - Question : Y a-t-il lieu de déclarer miraculeux le fait attribué à l'intercession du Serviteur/Servante de Dieu ?
 - Si le vote est favorable, les cardinaux et évêques déclarent la reconnaissance du miracle par l'intercession du Serviteur/Servante de Dieu.
- h. Approbation par le Saint Père du décret super miro

IV. EN GUISE DE CONCLUSION

Toutes les archives d'une cause de béatification et de canonisation, ainsi que sur le miracle présumé en lien avec une telle cause, sont sous



Livret de béatification

le régime des Archives du Saint Siège ; même celles qui sont conservées à la Curie du diocèse dans lequel a été menée l'enquête diocésaine. Elles sont donc soumises aux mêmes règles de confidentialité et relèvent d'une autorisation spéciale de la Congrégation pour la Cause des Saints pour leur communication éventuelle avant la levée du secret des archives pontificales au terme du délai commun à ces dernières.

Il n'est toutefois pas interdit, en cours d'enquête, de publier des écrits relatifs à la personne qui fait l'objet de l'enquête – ou produits par elle – pourvu que soit préservé le secret de l'instruction. Des archives diocésaines pourront conserver avec un réel intérêt historique des documents produits dans le contexte d'une enquête, dans le domaine pastoral ou dans celui des mass-médias, par exemple.

Le postulateur dans une cause de canonisation

M^{me} Lucienne Sallé,
Ancien membre du conseil pontifical pour les laïcs

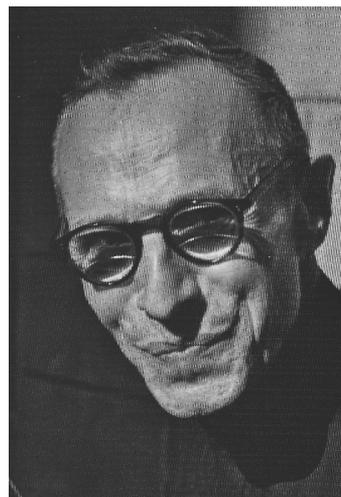
Durant la phase diocésaine d'une cause de canonisation, le postulateur se trouve à la fois en première ligne et presque inopérant. En effet, il ne doit pas intervenir dans les travaux des divers experts, mais il doit suivre tout le déroulement de l'enquête, assez complexe comme je vais essayer de le montrer à partir de mon expérience de postulatrice pour deux causes actuelles : celle d'Edmond Michelet à Brive, et celle du Père Georges Guérin à Paris.

1) Il y a tout d'abord le choix du postulateur. C'est l'acteur – une association ou la congrégation religieuse ou encore un personne – qui cherche un postulateur pour la cause et en propose le nom à l'évêque du lieu. Dans les congrégations religieuses, il y a généralement un postulateur général qui accomplit cette tâche. Personnellement, j'ai été bien surprise lorsqu'on s'est adressé à moi pour la cause d'Edmond Michelet en 2001. Je n'avais pas les compétences requises. Heureusement, j'étais encore à Rome et ai eu le temps de suivre le cours de la Congrégation pour les Saints, de Novembre à Mars, et d'apprendre l'essentiel du travail à faire.

2) Lorsque le choix est fait, tout commence. La première tâche est explicitée dans l'article 17 de l'instruction de 2007 de la Congrégation : « *Le postulateur conduit, sur la vie du Serviteur de Dieu, les recherches utiles à la connaissance de la réputation de sainteté ou de martyre, de la réputation de signes et de l'importance ecclésiastique de la cause. Et le postulateur réfère à l'évêque compétent le résultat des recherches, en ayant soin de ne pas cacher l'éventuelle découverte d'éléments contraires à la réputation de sainteté ou de martyre.* »

3) Cette première enquête sera la base de la rédaction du libelle de requête appelé aussi « supplique ». J'ai rédigé ces libelles pour Edmond Michelet et pour Georges Guérin, dès le début, comme cela est spécifié ; et aujourd'hui, ces requêtes me semblent bien pauvres au regard de tout ce que l'enquête apporte sur la vie et la réputation de sainteté de ces serviteurs de Dieu. De fait, – selon les instructions de la Congrégation – il faudrait que les travaux de la Commission historique soient pratiquement terminés

lorsque la cause est officiellement ouverte. Je pense que cela peut se faire pour des personnes dont la vie est déjà bien étudiée et documentée. Si non, comment faire ? Quand arrêter la recherche de documents, d'éventuels témoins avant d'ouvrir la cause ?



Portrait du Père Guérin

4) La cause étant ouverte, le postulateur doit s'assurer que tout se met en place : liste des témoins, Commission historique, censeurs théologiens, Commission d'enquête. Question : y a-t-il un cas type ? Pour les deux causes dont j'ai la charge, rien ne se fait de la même manière : l'acteur, dans la cause d'Edmond Michelet, est composé de personnes plutôt âgées, peu nombreuses, n'utilisant pas les moyens modernes de communication ; pour Georges Guérin, autour de quelques adultes, il y a de nombreux jeunes, dont un grand nombre reliés par Facebook. La commission historique dans la cause d'Edmond Michelet est très compétente, active depuis le début, bien soudée entre elle ; pour le Père Guérin, elle est encore en formation après deux ans de recherche. Le seul point commun entre les deux causes est ... l'écriture difficile – presque impossible – à déchiffrer des deux personnages ! ce qui oblige à un long travail de saisie pour pouvoir envoyer à Rome un dossier lisible.

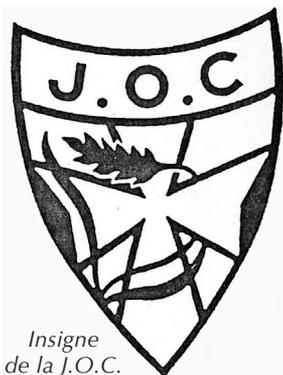
5) Lorsque la Commission d'enquête et la Commission historique sont en place, le rôle du postulateur peut être comparé à celui d'un rond-point : il s'assure que tous et chacun, pour sa part, assume la tâche qui lui est demandée. Surtout, il fait le va et vient entre chaque entité. Par exemple, la commission historique l'informe que telle ou telle personne pourrait être utilement interrogée par la commission d'enquête. Le postulateur va alors vérifier le nom, l'adresse, la pertinence de la proposition dans le cadre général des témoins déjà interrogés ; il communique le nom de ce

témoin à la commission d'enquête. Il aura ainsi des occupations diverses et qui, parfois, prennent beaucoup de temps...

6) Ce rôle de communicateur en lien avec toutes les personnes qui agissent pour la cause m'apparaît la mission essentielle du postulateur : il va permettre aux convictions des uns et des autres de s'approfondir dans une même direction.

7) Ainsi, la réputation de sainteté – sur laquelle insiste avec raison la congrégation pour les saints à Rome – ne s'établit pas si facilement : elle doit être le fruit d'une connaissance (accumulation de faits) mais aussi de compréhension complémentaire grâce à l'apport des historiens, des témoins et de ceux qui reçoivent des grâces par l'intercession du Serviteur de Dieu. Qu'il s'agisse d'un prêtre, d'une religieuse, et plus encore d'un laïc, une réputation de sainteté se prouve grâce à l'accumulation de faits, de gestes, de paroles, qu'ils soient petits ou grands. Cette accumulation exige non seulement un travail précis, professionnel, de chacun mais aussi la confrontation entre les uns et les autres. Et c'est à cela que le postulateur doit veiller.

8) Enfin, le postulateur doit maintenir le cap pour lequel la cause est proposée. Dans le cas de fondateur, par exemple, il est important de ne pas dévier en donnant plus d'importance à la fon-



Insigne de la J.O.C.

dateur qu'à la personne même du fondateur. En ce qui concerne le Père Georges Guérin, fondateur de la JOC en France, bien des témoins sont prêts à dire tout le bien qu'ils ont reçu par la JOC et comment celle-ci a changé leur vie. Il faut donc sans cesse revenir à la personne du Père, ce qu'il a fait, bien sûr, mais surtout ce qu'il a été comme personne, comme prêtre.

Il faut rester dans la ligne de la sainteté : la recherche des vertus vécues héroïquement.

9) Je voudrais encore souligner l'universalité de certaines causes qui dépassent très largement la dimension d'un diocèse. C'est le cas des causes pour lesquelles je suis postulatrice. Comme le Père Guérin, Edmond Michelet a parcouru la France de long en large ; mais il a aussi beaucoup voyagé à l'étranger, de la Chine aux USA, en Algérie, au Mexique ou encore à Madagascar. Il est très précieux, alors, d'avoir un bon accueil et de créer une bonne relation avec les diocèses de

France et d'autres pays, en particulier avec les archivistes de ces diocèses pour avoir accès aux archives.

10) Arrive enfin le temps du rassemblement des actes. Dans cette étape, il est donné au postulateur l'autorisation d'examiner les actes du procès (ce qu'il n'a pas pu faire jusque-là). Il peut alors suggérer un éventuel complément d'enquête par l'acquisition de nouvelles preuves par l'audition de nouveaux témoins et/ou le recueil d'autres documents. C'est un moment important. On peut espérer qu'il n'y aura pas trop à rouvrir. Mais il est certain qu'il vaut mieux prendre le temps de cette vérification car si Rome devait renvoyer le dossier, ce serait bien plus grave et compliqué et retarderait beaucoup la suite.

11) Les actes originaux de l'enquête diocésaine rassemblés (formant l'archétype), une première copie (transumptum) et la deuxième copie (dite copie publique) sont réalisées par le copiste dument nommé et ayant prêté serment. Puis le transumptum et la copie publique sont portés à Rome par un courrier qui peut être le postulateur s'il est nommé pour cela.

12) Le dossier arrivé à Rome, la tâche du postulateur, en tant que postulateur diocésain, est terminée. Pour être ensuite un éventuel postulateur « romain », il lui faudra un nouveau mandat de la part de l'auteur, être approuvé par la Congrégation des Saints et demeurer de manière stable à Rome.

EN CONCLUSION :

Le travail concernant une cause est donc complexe et passionnant, parfois fastidieux. Appliquer les normes demande d'en comprendre, de l'intérieur, le but afin d'y répondre tout à la fois avec précision et selon la cause elle-même.

D'autre part, faire avancer la cause ne peut se faire qu'avec un réseau de personnes compétentes. Actuellement, la Congrégation pour les Saints insiste sur l'importance de la Commission historique, ce qui veut dire une recherche et une étude des archives. C'est pourquoi nous venons frapper à vos portes et vous remercions pour votre disponibilité : non seulement vous nous ouvrez les portes, mais, le plus souvent, vous vous intéressez aussi à la cause. Promouvoir la sainteté est un aspect vivant et profond de l'évangélisation. Nous ne pouvons donc que nous réjouir qu'il y ait un bon nombre de cause en route actuellement en France.

Le rôle de l'historien

M^{me} Nicole Lemaître,
Professeur d'histoire moderne à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

U ne spécialiste du XVI^e siècle ne peut qu'être sensible aux inflexions de la procédure depuis plusieurs siècles : l'enquête diocésaine, qui est la procédure actuelle des procès, valorise l'enquête historique puisque le rassemblement de la documentation est du ressort des historiens quand les témoins ont disparu et que les lieux de dépôt de la documentation se multiplient. Pour autant, les historiens doivent s'astreindre à un travail collectif car le rassemblement des écrits du et sur le serviteur de Dieu n'est pas simplement un travail technique. À quoi servent-ils dans un procès de béatification ou de canonisation quand ils se contentent d'alimenter un dossier qui leur échappe ? À reconnaître un témoin de la foi ou un martyr. À dire la vérité d'un être et d'une époque selon la documentation qui reste. Le rôle de l'historien est tout à fait différent de la défense et illustration apologétique qui occupe les acteurs, promoteurs ou juges. Il doit éclairer les uns et les autres à partir de sa spécialité sans se substituer à eux. Et ceci depuis que la papauté a inventé les procès de canonisation. Il s'agit de médiatiser par un processus d'établissement des faits, l'émotion collective et individuelle favorable ou hostile au processus de déclaration de la sainteté, mais sans prendre parti, en rassemblant le dossier qui justement permettra à l'Église de prendre parti collectivement ou politiquement.

Je voudrais montrer comment la méthode historique permet de reconstituer non seulement la vie d'un serviteur de Dieu, mais aussi d'élucider certaines de ses actions ou de ses réactions à partir d'une reconstitution précise de l'environnement de la décision et des particularités culturelles, spirituelles, politiques et sociales dans lesquelles elle se place. J'appliquerai ces principes à partir de quelques exemples tirés de la cause d'Edmond Michelet, dont la documentation est en cours d'achèvement. J'en profiterai pour montrer comment l'historien doit être critique à l'égard de son personnage, même s'il peut être sympathique, comment son rôle est de contextualiser la documentation par rapport à l'Église d'aujourd'hui et d'hier et comment il doit montrer les conditionnements sociaux, culturels et spirituels qui animent le serviteur de Dieu, conditionnements différents des nôtres et donc objets d'une atten-

tion appropriée si l'on veut arriver à dégager les faits réels qui serviront de base au dossier.

I. L'HISTORIEN FACE AU SERVITEUR DE DIEU

Sans revenir sur ce que B. Pellistrandi a dit, il faut y insister : depuis le concile Vatican II : « tous, qu'ils appartiennent à la hiérarchie ou qu'ils soient régis par elle, sont appelés à la sainteté » (*Lumen Gentium*, 39)¹. La position est révolutionnaire car depuis le Moyen Âge, on tendait à considérer que seule la vie religieuse, régulière ou séculière, permettait d'atteindre la perfection et donc la sainteté dès ce monde. Dès lors, nombre de laïcs sans engagement sous une règle ou dans un tiers ordre deviennent des candidats diocésains potentiels à la sainteté, qui rejoignent les confesseurs et ermites des premiers siècles, devenus saints par la *fama* et qu'il faut désormais distinguer par la foi des autres icônes sociales que sont les stars des sports et des médias. C'est le cas actuellement pour les hommes politiques comme Robert Schuman ou Edmond Michelet, mais aussi de couples, comme les époux Quatrocchi, pour lesquels le pape Jean-Paul II a choisi le jour du mariage comme *dies natalis*².

Si l'appel à la perfection intéresse désormais tout baptisé, l'accès à la perfection concerne le petit nombre, les « virtuoses de Dieu », comme le dirait Weber, qui sont reconnus tels par leurs contemporains, soit par leur martyre, soit par leur vie exceptionnelle, avant de l'être par un diocèse ou Rome. Sans cette reconnaissance préalable, il n'y a pas de questions posées aux spécialistes par la communauté chrétienne. Dans le cadre contemporain « des saints et des stars »³, c'est plus que jamais la demande collective qui

¹ Voir l'article ci-dessus et : « La sainteté contemporaine » dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 2003, p. 165-184. En ligne <http://mcv.revues.org/234>

² Jean-Michel Fabre, *Dictionnaire des canonisations*, CLD éditions, 2003, p. 70.

³ Dans une approche qui se veut a-confessionnelle mais qui dépend encore étroitement de la culture chrétienne : *Les Saints et les stars : le texte hagiographique dans la culture populaire : études présentées à la Société d'ethnologie française...* [Paris, 14 décembre] 1979, éd. Jean-Claude Schmitt, Paris, 1983, 302 p.

initie en effet le processus de béatification catholique. Comment rétablir la biographie d'un chrétien qui est estimé exemplaire par la *fama* tout en évitant les erreurs et approximations construites par les mythes émanant de divers lobbies ? En travaillant sur les preuves qui doivent confirmer les on-dits, même quand ils sont pieux et émis pour la bonne cause. Il s'agit d'un travail technique et critique de recherche des preuves qui échaffaudent une réputation, en utilisant les traces documentaires qui la rendent indubitable ou surfaite. Ce travail critique a toujours été privilégié par Rome, dès lors que la papauté s'est peu à peu réservé le choix des saints à partir d'un dossier écrit (dès la fin du XIII^e s. saint Louis en est l'un des premiers exemples). Nous héritons donc de plusieurs siècles de traditions procédurales et celles-ci sont fondées dès le Moyen Age sur les preuves écrites, celles de la procédure inquisitoriale d'ailleurs. À cette aune, tous les actes du serviteur de Dieu, notamment dans le privé, ne peuvent être démontrés par la documentation, mais le filet tissé par les traces écrites permet toujours d'avancer des probabilités.

Le premier travail est généalogique, bien entendu. Le problème n'est pas le même selon qu'il s'agit d'un clerc ou d'un laïc. Suivre l'abbé Stock suppose de retrouver en priorité les preuves de son entrée dans les ordres puis de son comportement de prêtre. Le travail d'archives commence là. La question du laïc va passer par d'autres médiations, le mariage normalement, mais les cas peuvent être variés et c'est toute la difficulté d'une quête qui peut ou non devenir une aventure passionnante. L'historien devient alors un chasseur de preuves adaptées à un être complexe, bien au-delà de l'image mythique qui a pu être construite de son vivant ou postérieurement.

Pour comprendre un laïc, vient encore la formation : quelles écoles, quelles filières, donc quels réseaux... Puisqu'il s'agit de baptisés, la réception des sacrements sera vérifiée tout au long de sa vie. Jusque là, les archives familiales suffisent, mais il faudra éventuellement compléter la recherche des diplômes dans les archives d'établissements et les preuves d'engagement catholique dans les établissements religieux, les paroisses et associations. Ensuite, toute action devra être approchée sous forme croisée, avec les souvenirs des contemporains, pour décrypter les qualités particulières du serviteur de Dieu. Celles qui en font dans l'action un chrétien différent des autres dans le service, le témoignage ou l'engagement au nom de ses convictions.

Quelles sont ses convictions, sont-elles chrétiennes pour ses contemporains et pour la communauté des fidèles qui souhaite le promouvoir ?

Comment ont-elles évolué au fil du temps ? C'est particulièrement compliqué pour un homme ou une femme d'action, à fortiori rangé dans l'action politique, un monde mouvant par excellence, où la contingence règne en permanence et ne peut se comprendre sans examen du contexte historique général. Il faut alors travailler par tranches chronologiques et par thèmes.



Prenons le cas d'Edmond Michelet (1899-1970) dont le rassemblement du dossier est en cours. Comme le dossier de Robert Schuman, déjà déposé, et ceux de plusieurs de ses amis, également en cours, dont celui d'Alcide de Gasperi, il pose un problème majeur d'interprétation puisqu'il s'agit d'un homme politique fortement engagé, dont l'action semble le plus souvent bien loin des préoccupations de l'Église. La masse documentaire serait insupportable sans une stratégie de dépouillement, choisie justement en fonction des contextes successifs. Je montrerai que Michelet incarne une partie de l'histoire de l'Église de son temps et qu'il représente également certains conditionnements sociaux et spirituels de son temps.

II. L'HISTORIEN FACE À UN MOMENT DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Michelet est issu d'un double courant fort fécond du catholicisme : Péguy et Maurras, un courant qui a formé la plus grande partie de la classe politique française entre 1920 et 1980. Il a connu la condamnation de l'Action française en 1926 et a choisi l'obéissance, mais il s'est aussi engagé à l'ACJF qu'il dirigea à Pau puis en Corrèze jusqu'à la limite d'âge, en 1934. D'emblée c'est donc un catholique engagé dans la formation de la jeunesse et l'éducation populaire. Ce sont ensuite les Équipes⁴ de Robert Garric et le Cercle Duguet de Brive, de plus en plus politiques. Le militant catholique entre en Résistance, malgré son évêque, mais avec des clercs et laïcs engagés depuis des mois dans la lutte contre le nazisme. Il est d'abord Français mais toujours catholique dans un monde qui nie Dieu et,

⁴ Pour comprendre l'importance de ce mouvement, il faut désormais, il faut tenir compte du travail novateur de Pascal Bousseyroux, *Robert Garric (1896-1967), éducateur catholique du social*, Thèse pour le doctorat en histoire, dir. André Gueslin, Université Paris VI, 2011, 662 p.

a fortiori, il y trouve un soutien évident en camp de concentration. Après la guerre, au rebours de nombre de ses amis, comme Georges Bidault ou Maurice Schumann, il devient l'homme politique catholique qui refuse de devenir un démocrate chrétien et préfère suivre un homme, un autre péguyste, le général de Gaulle. Il refuse la croisade contre le communisme athée autant que l'emprise politique éventuelle de Rome sur les élections, il choisit de suivre un homme plutôt qu'une institution politique. Mais il n'a jamais été inféodé à un seul homme, même de Gaulle, dont il s'est quelque peu éloigné après sa démission forcée de ministre de la justice à l'été 1961. Il est d'ailleurs rejeté en partie par les « barons du gaullisme » et a apporté son soutien à Georges Pompidou lors de la présidentielle de 1969.

Pendant vingt-cinq ans, Michelet a mené une carrière politique continue, comme député, sénateur, ministre ou membre d'organismes officiels, en France et dans le Monde. Mais les choix de l'homme politique ne sont pas compréhensibles sans référence à sa formation et à ses engagements d'avant guerre. Si la Résistance et la déportation sont en effet décisives, elles ne sont que la partie émergée de choix politiques, religieux et humains nets dès l'avant guerre.

Né à Paris en 1899 d'un père gérant de la firme Félix Potin et proche du Sillon et d'une mère proche de l'Action Française, il est envoyé en Grande-Bretagne en 1913-1914 pour apprendre l'anglais. Son père, installé à Pau, veut en faire un commerçant alors que lui aurait préféré être avocat. Il s'engage dans l'armée le 14 janvier 1918 et est affecté à Brive où il fréquente l'ACJF et lit beaucoup. En 1920, il fait la connaissance de Marie Vialle, la fille d'un médecin et les jeunes gens se marient à la fin du service militaire d'Edmond, en 1922. Ils auront sept enfants entre 1923 et 1938. Courtier assermenté en alimentation en 1929 et désormais indépendant de son père, il deviendra président national des agents commerciaux agréés de l'alimentation tout en militant à l'ACJF en Béarn (1922-1925) puis en Corrèze, il ne reste pas à l'Action française, condamnée par le pape Pie XI en 1926, dont il se sépare en 1927 à la suite de Jacques Maritain⁵ ; mais à partir de 1930, il s'engage à fond dans les Équipes sociales de Robert Garric (un homme avec lequel il ne coupera jamais, même quand celui-ci choisira Vichy). Secondé à Brive par Roger Dumaine, un professeur agrégé de Lettres, il organise des cercles d'étude et des cours de cul-

ture générale⁶. Alerté sur le péril nazi par des journaux comme *l'Aube*, *Sept*, *la Vie Intellectuelle* et par la lecture même de *Mein Kampf*, dont il possède l'édition originale de la traduction française (1934), il fonde en 1935 à Brive le Cercle Duguet qui organise des conférences sur des sujets politiques⁷ et en 1938 il fonde une Nouvelle Équipe Française. Il est dès lors membre, avec le dominicain Maydiou entre autres⁸, d'une association nationale et politique hostile aux totalitarismes, fondée par Francisque Gay et Georges Bidault en 1938, avec *l'Aube* comme organe⁹. Les choix politiques anti-fascistes sont donc clairs chez lui dès avant la guerre. En 1939, les réseaux constitués à partir des réunions des Équipes sociales et du Cercle Duguet sont prêts à faire face à l'Allemagne nazie à Brive.

Au printemps 1940, Michelet est vice délégué du Secours national, chargé de la cantine de la gare de Brive, qui accueille les réfugiés européens puis français en fuite devant les nazis. C'est là que la résistance se structure, en fournissant vivres et faux papiers à ceux que Vichy s'apprête à livrer aux Allemands. Apprenant la demande d'armistice qui le révolte, Michelet rédige un tract tiré de Péguy (*L'Argent*, 1913) : « celui qui ne se rend pas a raison contre celui qui se rend, c'est la seule mesure... » et il le fait distribuer par ses proches, y compris par ses amis allemands réfugiés, dès le 17 juin. À aucun moment il n' imagine que le maréchal puisse reconstruire la France et comme il l'écrit à Daniel-Rops dès août 1940 : « ici nous croyons à la victoire de l'Angleterre »¹⁰. Il devient le chef de la

⁶ Il faut désormais se reporter à la thèse de Pascal Bousseyroux, *Robert Garric (1896-1967), éducateur catholique et social*, soutenue devant l'université Paris VII, le 8 novembre 2011.

⁷ Il suffit de lire une affiche des Conférences du Cercle J. Duguet, 1938-1940 intitulée : « Les dangers qui menacent notre civilisation ». On y annonce : Abbé Theilier de Poncheville, *Comment défendre la personne humaine en danger* ; Louis Blankaert, *L'Etat totalitaire* ; Joseph Folliet, *Le racisme* ; Georges Hourdin, *L'Antisémitisme* ; RP Ducatillon, *La position du christianisme devant ces dangers* ; André Maurois, *L'Amérique et nous* ; Daniel Rops, *Péguy notre maître* (Brive, Musée Michelet).

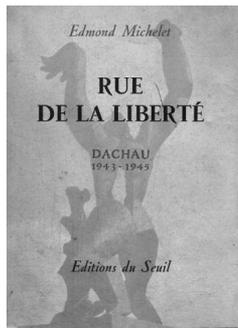
⁸ Voir les actes du colloque de Bordeaux 1995 : *Jean-Augustin Maydiou, 1900-1955*, éd. David Gaillardon, Paris, 1996.

⁹ Françoise Mayeur, *L'Aube. Étude d'un journal d'opinion (1932-1940)*, Paris, 1966.

¹⁰ Brive, Centre Edmond Michelet, 3EM16. Daniel-Rops était venu de Bordeaux en voiture (contre remboursement en essence...) faire une conférence sur Péguy au profit de la Cantine de la Croix-Rouge de la Gare de Brive, le 8 mai 1940 et était ensuite parti vers l'Ain pour l'été : lettre de Michelet, du 19 août 1940 « J'ai bien peur de ne pas partager entièrement votre admiration pour ce qui se fait à Vichy. De bonnes intentions, certes, mais l'enfer en est pavé. Pour ce qui est des décisions que vous jugez excellentes, je pense qu'elles l'auraient été bien davantage si elles semblaient moins dictées par le vainqueur. Pour tout dire, nous (« nous c'est à dire le petit groupe que vous connaissez) continuons ici à miser à fond sur la victoire de l'Angleterre. Je sais bien que ce n'est pas conforme aux désirs de Monsieur Deat, le Sycophante attiré de Vichy, mais cela nous semble conforme à la morale et aux intérêts de la France ».

⁵ Philippe Chenaux, *Entre Maurras et Maritain, une génération intellectuelle catholique, 1920-1930*, Paris, 1999.

Région 5 du mouvement Combat (6 départements). Il reste pourtant à la tête des épiciers en gros sous domination de Vichy, ce qui lui a sans doute sauvé la vie. Arrêté le 25 février 1943, il est longuement interrogé à Fresnes. Il nie toute appartenance à la Résistance et affirme son désir de réconcilier Français et Allemands. La Gestapo, inondée de courriers de notables de Vichy en sa faveur, ne réussira pas à l'identifier au chef de la Résistance Duval qu'ils recherchent. Dans la même position, son adjoint et ami de Figeac, Victor Nessmann, un chirurgien alsacien, compagnon d'Albert Schweitzer et donc protestant, réfugié d'Alsace est arrêté le 21 décembre 1943 et meurt sous la torture à Limoges le 5 janvier 1944. Sa famille et le ministre Michelet lui-même ne le sauront qu'à l'été 1945. Depuis septembre 1943, Michelet était déporté à Neue



Bremen puis Dachau. On sait ce que fut cette expérience et le maître-livre contre la haine qu'il en a tiré, dès 1955, *Rue de la liberté*¹¹.

À partir de juillet 1945 commence sa carrière politique, comme ministre des Armées, député puis sénateur. Il travaille alors dans des commissions hautement symboliques comme celle des réfugiés, une expérience qu'il utilise à la tribune de l'ONU en 1954 et 1956. Il est vice-président du Conseil de la République (futur Sénat) et participe au retour du général de Gaulle en mai-juin 1958. Le 9 juin il est ministre des Anciens combattants et participe à la naissance de la ve République dont il devient le ministre des Anciens combattants puis de la Justice le 8 janvier 1959 avant de poursuivre au Conseil constitutionnel naissant, au ministère de l'Emploi puis à celui de la Culture.

Dans ces conditions de complexité documentaire extrême, puisque chacune des institutions en question a laissé des sources, l'historien est celui qui choisit de structurer la chronologie en mettant en valeur certaines activités, porteuses de témoignage de foi, et donc de pister certaines sources plus que d'autres (les correspondances personnelles plutôt que les procès verbaux de séances et les coupures de journaux par exemple). Tout en n'ignorant pas l'importance de l'activité ordinaire d'une institution qui fait le droit, il doit en effet chercher les ressorts de la position politique.

¹¹ Il faut rappeler qu'à cette date, dix ans après la libération, les livres de mémoires sur les camps sont très peu nombreux.

Les historiens de la commission chargée du dossier se trouvent donc devant trois grandes familles de sources pour reconstituer les décisions de Michelet et leur environnement. La première période, jusque vers 1938 est celle d'un chrétien père de famille nombreuse et épicier en gros reconnu dans sa profession, qui est en même temps un militant de l'éducation à la fois chrétienne et culturelle de la jeunesse, une éducation aux sacrements du Christ autant qu'à la politique permettant d'éclairer l'action. Les sources sont celles du métier, de la famille, des organisations de jeunesse. La seconde période, celle de la guerre, manifeste ses capacités d'organisateur dans la réception des réfugiés des pays touchés par le nazisme puis de la France du Nord. Le refus de baisser les bras le conduit à la tête du Mouvement de résistance Combat, à la prison de Fresnes et en camp de concentration. Outre la correspondance, les sources sont ici à la fois du côté de l'administration du Secours national et du côté des lieux d'emprisonnement : elles viennent à la fois des administrations et des témoignages à propos d'un homme de plus en plus exposé en public. L'administration américaine du camp de Dachau complète, par exemple, ce que nous savions des capacités de l'homme à rassembler et à sauver les autres¹².

La troisième période, celle de l'activité politique, doit prendre en compte à la fois les administrations officielles qu'il dirige ou auxquelles il participe, avec les appuis médiatiques correspondant aux événements et les associations (innombrables) qu'il accompagne ou dirige avec plus ou moins de continuité et de profondeur, dont sa correspondance, autant que les organes imprimés nous permettent la typologie. Dans les deux dernières périodes, nous disposons également d'images, d'interviews, de déclarations en nombre grandissant. Comment l'historien trie-t-il cette documentation surabondante désormais ? En classant à nouveau les événements selon l'exceptionnel chrétien et l'ordinaire institutionnel. En extrayant le premier avec le plus grand soin tout en n'oubliant pas le second qui sert de basse obstinée à l'action du serviteur de Dieu. L'ordinaire nous permet en fait d'aborder ce qui va de soi dans une vie de laïc acteur du monde dans lequel il se trouve, d'éviter de dresser un dossier pléthorique qui noierait les faits significatifs. Car

¹² Hélène Say, « Entre guerre et paix, Edmond Michelet et la libération du camp de Dachau, mai 1945 », dans *Faire la guerre, faire la paix*, Actes du 136^e congrès des Sociétés historiques et scientifiques, Perpignan, 2011, sous presse.

l'essentiel est d'expliquer les conditionnements sociaux et spirituels du serviteur de Dieu.

III. L'HISTORIEN FACE AUX CONDITIONNEMENTS SOCIAUX ET SPIRITUELS D'UN TEMPS

Ici, nous avançons collectivement de colloque en colloque¹³. Michelet est et restera un catholique du XIX^e siècle, avec une vision tridentine de l'Église et des sacrements¹⁴. Mais son expérience du siècle le mène sur des chemins différents de ceux de la patrie péguyste de ses origines, qu'il n'a certes jamais abandonnée et surtout pas dans le sillage gaulliste qui puise aux mêmes références, mais avec une idée nouvelle des hommes et des choses à travers l'expérience de la Résistance d'une part et des camps de concentration, multiculturels et internationaux par excellence, de l'autre. Cette terrible expérience anticipe à l'évidence des problèmes liés à la mondialisation qui seront ceux du siècle suivant.

Mais voilà un ministre qui communique publiquement, qui obtient d'assister à la messe quand il est à l'étranger, en Chine par exemple (1955) et qui récite son Rosaire pendant les voyages, sans pour autant jouer les dévots exemplaires quand il est en France. Voilà un homme politique qui mêle à la fois l'identité catholique, nationale, gaulliste, sous forme d'emboîtements de fraternités. Il a en effet expérimenté combien la fraternité dépend des hommes bien plus que des croyances. On rappellera, à titre d'exemple, le rapport avec son ami militant communiste Germain Auboiron, qui le remplaça à la messe pendant qu'il était atteint du typhus et alla jusqu'à transporter l'Eucharistie. Germain Auboiron est mort communiste en 1947, honoré à ses obsèques par un discours émouvant de Michelet, qui était alors en plein combat politique contre les communistes¹⁵. Mais Michelet va surtout au-delà de cette fraternité humaine lucide : pleinement pratiquant, il bâtit sur les sacrements sa foi en la fraternité ultime réalisée en Christ, avec des nuances importantes qui ne manifestent pourtant aucun signe de quête extérieure de perfection. Si son rapport aux militants athées est sans concession et

sans ambiguïté, combat politique oblige, son rapport aux hommes d'Église est exigeant et sans servilité. Du haut en bas, c'est à dire du pape au séminariste, il est empreint de respect à priori, comme on le voit au camp de Dachau, mais non dénué d'esprit critique, voire d'agacement laïc face aux crispations cléricales et aux erreurs de ceux-ci. Il n'hésite pas à lancer une question orale sur les prêtres ouvriers au Sénat en février 1954, avant de la retirer devant les reproches de plusieurs évêques dont celui de Tulle. Il défend le pape Pie XII par une conférence le 6 mars 1951, puis son ami Paul VI, mis à mal dans les médias après l'encyclique *Humanae vitae* en 1968. Il accepte de témoigner dans le dossier de béatification de Jean XXIII en 1969. Sollicité par des lobbies nostalgiques de la messe en latin comme *Una voce*, il refusera cependant toujours de rejoindre les opposants aux réformes du concile, y compris pour la liturgie. La famille Michelet possédait d'ailleurs des microsillons de



Joseph Gelineau. Autrement dit, l'obéissance au pape est pour lui nécessaire quand on est catholique, mais pas au point de ne pas critiquer telle ou telle action qui semble troubler l'image du Christ. Michelet est typique d'un baptisé du XX^e siècle qui prétend élever la voix dans l'Église au nom de ses compétences de laïc sans pour autant remettre en cause ni le magistère, qu'il a aidé à plusieurs reprises, ni la spécificité du sacerdoce, qu'il a aussi beaucoup défendu, face à l'anticléricalisme ordinaire. Ses principes sont énoncés dans l'article qu'il a fait paraître lors de la mort de l'abbé Stock¹⁶.

S'il sort de cette logique, c'est autant pour refuser l'emprise de la hiérarchie catholique sur la liberté politique d'entreprendre et sur les conseils de vote aux fidèles par le clergé, que pour la fidélité au Général qui l'incite à refuser la marche du MRP vers la démocratie chrétienne et à fonder et refonder le parti gaulliste, indépendant des Églises bien que peuplé de chrétiens de sensibilité péguyste. En 1964, il est l'émissaire officiel du Général auprès de la Conférence des évêques dans l'établissement d'une traduction acceptable par l'État des prières pour la République en zone concordataire. S'il joue alors un rôle oral probable dans le choix des évêques, il n'est pas vraiment un aumônier au sens où l'entendrait le catholicisme, et encore moins « l'au-

¹³ Il faut prendre en compte les colloques de la Fraternité Edmond Michelet depuis sa fondation en 1972 et les colloques de la commission historique dont le premier, tenu au collège des Bernardins à Paris, en décembre 2010 vient de sortir. *Edmond Michelet. Un chrétien en politique*, éd. N. Lemaitre, J.-M. Mayeur, H. Say, Paris, 2011.

¹⁴ Audrey Virost, « La réception du concile de Vatican II dans l'Église de France et Edmond Michelet », dans *Edmond Michelet, un chrétien en politique*, Paris, 2011, p. 205-226.

¹⁵ Brive, CEM, 3EM158, 7 février 1947.

¹⁶ Brive, CEM, 3EM183, 1948.

mônier de la France » comme l'affirme Malraux dans une formule brillante mais excessive, car son influence sur l'Église de France reste limitée, dans les sources de l'ACA puis de la Commission épiscopale, par exemple. Mais est-ce le rôle d'un laïc homme politique ? D'ailleurs son engagement auprès de l'ICL (International culture leadership), une organisation américaine qui organise des « breakfast prayers » présidentiels, et à laquelle il adhère depuis 1954, plaide pour une ouverture au-delà des seuls cercles catholiques, encore que Michelet y ait toujours revendiqué avec force son appartenance au catholicisme romain. Il s'est retrouvé comme politique et priant dans le cadre de cette organisation d'origine méthodiste, dont il a créé en 1956 la section française, vite devenue Mouvement de responsables chrétiens (MIRC) ; mais il dirigea l'international ICL à partir de 1963, en pleine querelle diplomatique entre la France et les USA¹⁷.

Selon ses amis et même ses ennemis politiques, il est bel et bien une figure chrétienne revendiquée et reconnue comme telle dans les choix toujours humanistes qu'il a pu faire, à la

¹⁷ Brive, CEM 5EM58-121. Lorsque Michelet, alors président de l'ICL à l'international recommande aux évêques de recevoir son ami américain Wallace Haines, le secrétariat de l'épiscopat reste très méfiant : CNAEF, 7CE 104, Œcuménisme. Consultations diverses à propos du Mouvement international des responsables chrétiens : 4 décembre 1964, réponse de Mgr Gouet à Mgr Richaud (Bordeaux) "le mouvement international de responsables chrétiens est surtout composé de protestants. C'est à cause de sa personnalité très généreuse que M. Michelet a été élu président. L'objectif est le rapprochement des chrétiens exerçant une responsabilité pour leur permettre d'assurer plus efficacement leurs charges sociales, politiques ou autres. Mais on se demande toutefois, comment sur certains problèmes qu'ils auront à aborder, ils pourront arriver à une entente, lorsque leurs propre convictions auront sur ces sujets des positions opposées, par exemple le divorce, la limitation des naissances ou mêmes certaines théories économiques.

Il est exact qu'il a été reçu à la Secrétairerie d'Etat (Mgr Dell'Acqua) et au Secrétariat pour l'Unité (Mgr Willebrands) et qu'il a reçu des encouragements.

Tant que le mouvement reste sur le plan un peu sentimental où il se situe actuellement, il ne présente aucun danger, il sera plus tard à redouter qu'il veuille parvenir à un certain syncrétisme en vue d'une action commune. M. Michelet qui est le meilleur des hommes n'est pas spécialement un philosophe." Il est vrai que le décret sur l'oecuménisme ne date que du 21 novembre 1964. Assez curieusement, cette organisation, devenue Fellowship foundation après le Watergate, et dont le prédicateur Billy Graham, qui s'est toujours déclaré « ami » d'Edmond Michelet, a longtemps été le fer de lance, oublie largement Edmond Michelet dans son historique. La Fellowship foundation détient pourtant les archives de l'ICL qui parlent d'abondance de l'action d'E. Michelet. <http://areyouaware.wordpress.com/2008/10/31/history-of-the-fellowship-foundation> Consultée le 30 octobre 2011. Posted on October 31, 2008. Parmi les nombreux ouvrages sur le fondamentalisme protestant, voir en français Sébastien Fath, *Sébastien Fath, Dieu bénisse l'Amérique. La religion de la Maison-Blanche*, Le Seuil, Paris, 2004 et en américain Jeff Sharlet, *The Family: The Secret Fundamentalism at the Heart of American Power*, HarperCollins, 2008.

façon de Maritain. De nombreux témoignages d'acteurs de ce temps lui construisent une stature morale reconnue par ses pairs, non seulement dans les groupes d'avant-guerre ou de Dachau, mais également dès lors qu'il devient ministre¹⁸. Il ne faut pas oublier que, fait unique, tout le gouvernement s'est déplacé au grand complet à Brive pour ses obsèques.

La fonction de l'historien est de suivre l'homme dans les institutions qui produisent des sources et il est clair que dans le cas de Michelet, elles sont nombreuses et dispersées. Pourtant la cohérence d'une vie est beaucoup plus rapidement appréhendée qu'on ne le penserait dans le cas d'un homme public, car celui-ci est soumis au regard permanent des journalistes à partir de 1945. L'homme a écrit et il beaucoup parlé, il a fait parler de lui, en bien et en mal, mais il est toujours possible de le suivre dans les controverses que suscite son action¹⁹. De l'écriture familiale des correspondances au sein de la famille directe aux papiers rédigés à la hâte, à ceux qui furent plus mûrement pensés avec l'aide de conseillers quand la matière était politiquement et humainement délicate, les appuis à l'interprétation des événements sont particulièrement clairs. On peut les croiser avec les mêmes sources issues d'autres acteurs, amis ou ennemis. Dans ces perspectives, les images, les articles sur l'homme sont beaucoup plus superficiels que les recherches personnelles et les justifications forgées au fil des prises de parole et éditions opportunistes de prises de position. L'image n'a pas l'impact de l'écrit soigneusement croisé avec d'autres écrits. Elle ne peut que témoigner d'une présence en un lieu et un temps. Suivre les événements et voir comment le chrétien défend son point de vue dans le jeu du politique permet alors de mener une démonstration serrée de ce que peut être la perfection, vue par leur auteur mais surtout par ses contemporains. D'emblée, dès avant sa mort même, Michelet a été compris par certains de ses amis et même de ses opposants comme un

¹⁸ Les mémoires édités de Joseph Rovani, Antonin Besson, Louis Terrenoire et Jean Charbonnel... ne sont que la partie émergée d'une production continue de témoignages de respect.

¹⁹ La parution du livre de Bernard Zeller, Edmond Michelet est-il un saint ?, 2009 et surtout les sites internet qui hébergent le débat prouvent que la question de la guerre d'Algérie reste une plaie vive. Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas tenir compte de l'ensemble de la documentation. L'émotion légitime de ceux qui ont vécu cette époque ne doit pas tenir lieu d'analyse historique. A cet égard, celle de B. Zeller est souvent tronquée et de mauvaise foi. Il est nécessaire désormais d'examiner les archives qui sortent peu à peu de l'embargo qui protégeait les personnes et de prendre de la distance pour comprendre une période complexe et douloureuse.

homme politique sortant de l'ordinaire. Aller voir de près, à charge et à décharge, c'est ouvrir le chemin de l'étude des vertus qui constituera la phase ultime de l'éventuelle béatification.

Il ne fut pas martyr, il ne fut pas veuf et sa femme n'est pas étrangère à la perfection de sa vie. Il était soumis en permanence aux crispations et aux petits mots du combat politique : il se mettait en colère, mais en refusant de prêcher la haine et de dévaluer la personne humaine²⁰. « Désarmons la haine » est l'un des maître mots de ce réconciliateur, un mot devenu une manière de vivre. Doit-on béatifier un tel comportement chez un homme politique ? Ce n'est pas le rôle de l'historien de le dire, mais bien de l'Église, elle-

même en proie aux mêmes démons et des communautés qu'elle représente. Ceux qui travaillent de tels corpus de documents acquièrent cependant des convictions qui les poussent à aller plus loin. Si un tel dossier historique arrive à son aboutissement, c'est en effet que les historiens ont estimé au jour le jour qu'il valait la peine d'aller voir plus loin. L'aiguillon de la recherche ne suffit pas ici, il y faut encore un souffle renouvelé, la renaissance permanente de l'intérêt pour ceux qui font ce travail de soutier qu'est la réunion d'une telle documentation. C'est à l'évidence l'expérience de la commission historique chargée du cas Michelet à laquelle je prête ici ma plume²¹.

²⁰ Outre *Rue de la liberté*, voir l'article écrit pour *Candide* en 1966, p 18 (Brive, CEM, D135/5) à l'occasion de la grâce accordée par de Gaulle à Barbier : « 'Je ne sais partager que l'amour, non la haine...' ». Que de fois, devant le spectacle de ces mourants, le cri d'Antigone m'est ainsi venu à l'esprit pour me reconforter dans le sinistre Revier du camp, au cours d'un interminable hiver ! Non, je ne crois pas être infidèle à votre souvenir, mes vieux compagnons des temps maudits, en affirmant avec sérénité que s'il ne me fallait retenir qu'une seule leçon de votre ultime témoignage, elle tiendrait en ce mot d'ordre : « Ah ! désarmons la haine... ».

²¹ Présidée par Yves-Marie Hilaire, celle-ci comprend en outre Jean-Marie Mayeur, Hélène Say, Nicolas Risso, Jean-Marc Tichy et Philippe Boutry.

Le rôle de l'archiviste dans le procès de canonisation

Dr Arnold Otto
Archiviste du diocèse de Paderborn (Allemagne)

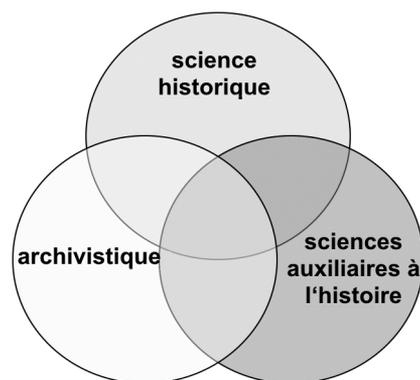
INTRODUCTION

Le titre des journées d'études de l'association en 2011 était « La Fabrique des Saints ». C'est une idée intéressante de fabriquer des saints comme le chef-d'œuvre d'un artisan. À première vue, cette idée procure une impression étrange, mais au regard de quelques discours scientifiques, la construction ou déconstruction des identités devient de plus en plus importante, particulièrement ces derniers temps. En suivant le groupe de chercheurs « Texts and Identities » qui se rencontre chaque année lors du congrès international du Moyen Âge à Leeds, on constate bien que des personnes individuelles ou des groupes se fabriquent une identité – fréquemment en utilisant des textes. Et ce sont ces mêmes textes, qui servent d'outils de travail à l'historien. Il y a certes l'interrogation des témoins comme nouvelle façon d'étudier et de constituer des sources pour l'histoire récente, mais dans une cause de béatification, nous n'avons pas toujours cette chance.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DES TRAVAUX DE L'HISTORIEN DANS UNE CAUSE DE BÉATIFICATION

Avec cela nous arrivons au cœur de cette intervention : Le rôle de l'archiviste dans une cause de béatification. L'archiviste est membre de la commission historique sur laquelle l'instruction apostolique *Sanctorum Mater* stipule : Art. 68 – § 1. Pour toutes les causes, récentes aussi bien qu'anciennes, l'Évêque doit nommer, par décret, au moins trois experts en matière historique et archivistique qui forment ce que l'on appelle Commission historique. Par ces deux citations aussi bien dans l'original latin que dans la version française, un point particulier de l'instruction concernant la composition de la commission devient distincte. Dans le texte allemand, où *historique* est traduit avec *Historische Hilfswissenschaften* ce point malheureusement est estompé. Le Latin différencie exactement les approches

de la problématique entre les sciences historiques systématiques et théoriques et les sciences auxiliaires historiques et de l'archivistique.



Dans son intervention, Nicole Lemaître nous a donné une vue d'ensemble précise de l'approche de la science historique et nous a décrit comment un serviteur de Dieu peut se comprendre au travers des sources. L'art de la critique des sources est grandement employé pour cela. Mais tant que la critique des sources nous guide de la source à son estimation et dans ce cas à l'estimation du serviteur de Dieu, l'archiviste est quant à lui, chargé de retrouver les sources diverses liées à la vie du serviteur de Dieu pour reconstruire et préciser les faits connus de sa vie.

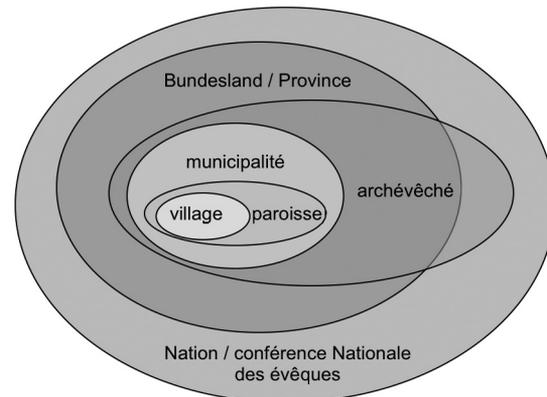
Le texte de *Sanctorum Mater* pourtant rend hommage aux deux groupes d'historiens, car dans le même article on peut lire au §3: *La charge d'Expert ne peut être conférée ni au postulateur, ni au vice-postulateur, ni à leurs collaborateurs, puisque les preuves sont rassemblées formellement par un procès canonique.* Par l'interdiction d'une occupation double des scientifiques dans plus qu'une commission, les caractères indépendants de la théologie et l'histoire comme sciences et leur aptitude pour une fonction évaluative sont mises en valeur. Quand la tâche principale du postulateur est de faire avancer la cause qu'on lui a confiée, la position neutre de la commission historique est accentuée par cette délimitation, qui est encore renforcée dans les articles suivants de *Sanctorum Mater*. Sur le rapport à sou-

mettre par la commission historique, l'instruction dit : § 2. *Dans leur rapport, les experts doivent : [...] 5. exprimer un jugement sur la personnalité et sur la spiritualité du serviteur de Dieu, à partir des écrits et de documents, sans omettre de mettre en évidence d'éventuels aspects négatifs.* On peut percevoir qu'on s'oppose à la tentation des experts intimement liés à l'église par des charges honorifiques ou par leur dévotion particulière de soumettre un rapport exclusivement par complaisance. Même une différenciation intérieure entre les membres de la commission reste facilitée, car le dernier article sur le rapport stipule : *Article soixante-quinze – 1. Le Rapport doit être signé in solidum, c'est-à-dire par tous les experts de la Commission historique. 2. Cela n'empêche pas que dans le Rapport lui-même soient mises en évidence les éventuelles divergences d'opinion entre les experts.* Là encore, le rapport lui-même peut-être le lieu d'échange d'un discours scientifique, dès lors que les membres de la commission historique sont unanimes pour constater sa qualité discursive. Alors, les conditions légales selon le droit canonique sont bien équivalentes à celles que l'historien rencontre dans ses travaux quotidiens.

II. L'HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION COMME DOMAINE D'ACTIVITÉ D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION HISTORIQUE

La nomination des membres de la commission se déroule lors une cérémonie solennelle et cette cérémonie commence fréquemment avec la célébration d'une sainte Messe. Ensuite, l'évêque diocésain, du diocèse qui mène la cause, déclare officiellement l'ouverture du procès et assermente toutes les personnes concernées à la cause, ainsi que les membres de la commission historique. Après, la vie reprend ses droits et face à la grandeur de la tâche déléguée, on se demande par quoi on doit commencer, mais même à cette question l'instruction *Sanctorum Mater* donne une réponse : *Article 71 – Les recherches de documents sont effectuées dans les archives de tous les endroits où le Serviteur de Dieu a vécu et a exercé ses activités.* Tant « locus » qu'« endroit » ont une signification plus ample que le mot allemand « Ort » et montrent le chemin à l'archiviste vers un secteur de la science historique qui lui est personnel : l'histoire de l'ad-

ministration. On doit considérer qu'un serviteur circule non seulement de manière géographique mais aussi entre différentes instances : professionnelles, ecclésiastiques ou personnelles avec une forme de droit individuel dans chaque instance. Tout cela peut prendre place sans en fait bouger.



Dans notre « science » spécifique, nous sommes habitués à la multipolarité des instances : L'organisation archivistique de la plupart de nos services est le résultat de la compétence relative des différents producteurs d'archives administratives. Les archives de l'archevêché de Paderborn, par exemple, gardent les fonds du vicariat général archiepiscopal, du chapitre de la cathédrale et des institutions administratives et pastorales à l'échelon territorial moyen, ce qui correspond actuellement aux fonds des sept régions pastorales et les 40 vieux doyennés abolis. En plus, les archives de Paderborn sont chargées des fonds des 19 doyennés nouvellement formés en 2006. Si un chercheur se rend dans notre service, nous recherchons les fonds ou leurs inventaires correspondants à sa demande, sachant que les sources peuvent se trouver dans plusieurs fonds différents.

En se portant sur un serviteur de Dieu comme objet de nos recherches nous ne faisons rien d'autre qu'inverser ces relations. En le faisant, nous pouvons profiter de notre connaissance professionnelle sur les différentes connexions entre les administrations.

III. UN SERVITEUR DE DIEU: L'ABBÉ FRANZ STOCK

Ce sont quelques serviteurs de Dieu seulement, particulièrement du temps présent, qui proviennent d'un environnement largement libre d'une affiliation ecclésiastique. Même l'empereur Charles I d'Autriche, qui était tout d'abord un

homme d'État et non d'Église, apparaît couramment dans les dossiers des Archives ecclésiastiques autrichiennes.

Cela est différent concernant les autres serviteurs de Dieu récents. Ces dernières années, beaucoup de béatifiés étaient fondateurs ou membres d'un ordre ecclésiastique, évêques, prêtres et autres personnes dont le cours de leur vie est fermement lié à l'Église non seulement spirituellement mais aussi institutionnellement. Entre ces diverses personnes, l'Abbé Franz Stock est toutefois l'une des plus intéressantes parce qu'il nous donne une multitude de points d'ancrage par la complexité de sa vie.

Dans ce contexte, il est très important de préciser que toutes informations sur Franz Stock présentées dans cet article sont prises de la littérature et disponible sans compromettre aucuns secrets de la cause. Également dans l'analyse du point de vue historique de l'administration, énoncé ci-après, il n'est présenté aucuns faits ou résultats de nos recherches. Le cas de Franz Stock sert uniquement d'exemple méthodologique.

Né le 21 septembre 1904 à Neheim, Franz Stock est l'aîné de neuf frères et sœurs. Comme élève il passe complètement inaperçu tant à l'école primaire qu'au lycée qui porte aujourd'hui son nom. En 1926, l'année de son baccalauréat, il se consacre à ses études de théologie à Paderborn. Plus tard, il prend part à une rencontre internationale de la paix à Bierville organisée par Marc Sangnier. Dès l'été 1928, il a le désir de passer ses semestres sabbatiques à Paris.

Après son ordination, en 1932, il est vicaire dans les paroisses d'Effeln et Dortmund-Eving. En 1934, il reçoit un recours comme aumônier de la paroisse allemande à Paris. Il s'acquitte de cette mission jusqu'à son retour forcé dû au commencement de la deuxième guerre mondiale en 1939. Retourné à l'archevêché de Paderborn, il est vicaire à Dortmund-Bodelschwingh, Pömben et Klein-Wanzleben. Au cours des succès militaires rapides de la Wehrmacht, Stock est encore sollicité comme aumônier à l'étranger, tout d'abord pour la paroisse allemande à Amsterdam, mais comme seulement quelques semaines après la ville de Paris est prise par les Allemands, il a l'opportunité de retourner à sa sphère ancienne, cependant sous un signe très différent.

La structure de sa paroisse a grandement changé. Beaucoup de soldats de la Wehrmacht

prennent part à ses messes, mais quelques-uns de ses paroissiens, anciens des cercles des dissidents, ne viennent plus. En 1941, Stock devient aumônier militaire comme emploi secondaire et c'est dans le cadre de ses visites aux prisons de Fresnes, La Santé et Cherche-Midi, qu'il prend à sa charge la pastorale des prisonniers et otages français, fréquemment jusqu'à l'exécution de leur arrêt de mort. Parallèlement, il fournit à leurs proches des informations sur leur séjour.

En 1944, Charles de Gaulle entre dans Paris et Franz Stock, qui s'occupe des soldats allemands blessés à cette époque devient prisonnier de guerre américain avec eux. Dans cette situation, ce sont l'Abbé le Meur et l'Abbé Rodhain de l'Aumônerie générale à Paris, qui approchent Stock en lui proposant de fonder un séminaire pour des prisonniers de guerre allemands qui s'intéressent aux études de théologie ou qui les ont commencées avant la guerre. Ce séminaire trouve sa place dans le camp de prisonniers de Chartres. 949 théologiens sont formés ici, dont trois des leurs iront jusqu'à l'ordination sacerdotale.

Le séminaire ferme ses portes le 5 juin 1947 et les séminaristes repartent dans leurs diocèses allemands. Franz Stock retourne à Paris, où il veut aider à la reconstruction de l'aumônerie catholique allemande. Beaucoup de prisonniers de guerre préfèrent rester en France au lieu de retourner dans les territoires allemands qui maintenant forment la zone soviétique. L'abbé Stock ne peut pas conduire cette entreprise au succès car il meurt à Paris le 24 février 1948.

Une biographie ordinaire aurait fini sur ce point. En travaillant sur la vie d'un serviteur de Dieu, on doit se poser la question : que se passe-t-il après ? Le requiem pour Franz Stock est célébré avec le nonce apostolique de l'époque, Angelo Roncalli, mais seulement douze personnes le conduisent au cimetière de Thiais lors de son inhumation. Dès 1949, une cérémonie commémorative pour Franz Stock est tenue aux Invalides et son misérable sépulcre reçoit un nouveau cadre. Enfin en 1963, le corps de l'abbé Stock est exhumé et transféré à Rechèvres, faubourg de Chartres, où le séminaire des Barbelés se trouvait après la deuxième guerre mondiale. Même de son lit de mort l'ancien nonce apostolique, futur pape Jean XXIII, s'adresse aux

obsèques tenues de nouveau avec un message de bénédiction et de reconnaissance.



IV. CONTEXTES ADMINISTRATIFS DES PERSONNES AFFILIÉES À L'ÉGLISE. LE CAS DE L'ABBÉ STOCK

Toutes les dates et évènements présentés ont leur origine. Ce n'est pas la tâche de l'archiviste d'évaluer leur origine, mais de retrouver les origines des dates.

Alors, passons la biographie de l'abbé Franz Stock en revue encore une fois. Les témoignages sur son enfance sont les registres de naissance de la municipalité de Neheim et de baptême de la paroisse Saint-Jean. L'école primaire et le lycée auxquels il allait étaient ici aussi. Mais même les fonds de ces quatre institutions causent du travail.

Un phénomène bien connu en Allemagne qui, avec l'exception de Paris, semble virtuellement inexistant en France, c'est la réforme des municipalités. Il n'y a probablement pas une traduction propre pour le mot "Kommunalreform" parce que cela n'existe pas en France. En tout cas, Neheim a fusionné avec la municipalité avoisinant Hüsten pour devenir Neheim-Hüsten en 1941. Neheim-Hüsten était encore adjugé à Arnsberg au cours de la grande réforme des municipalités en 1975. Les Archives municipales responsables de ces sources concernant la jeunesse de Franz Stock se trouvent là, les archives de la paroisse sont encore à Neheim parce que la structure des paroisses n'a pas changé avec la réforme civile.

Les écoles aussi ont leurs particularités. Il est vrai que chaque école doit conserver ses archives, mais des versements coordonnés aux archives correspondantes prennent place en premier chez les autorités administratives scolaires, c'est pourquoi leurs fonds ont un intérêt pour l'histoire d'une école. La gestion des écoles est partagée en Allemagne entre les municipalités pour l'admini-

nistration extérieure et les États fédéraux pour l'administration intérieure. C'est-à-dire que les États s'occupent des programmes scolaires et du personnel, tandis que les édifices sont entretenus par les municipalités. En plus, l'administration intérieure n'est pas toujours exécutée par le ministre mais plus souvent déléguée à une instance régionale qui s'appelle "Regierungspräsident" et qui semble correspondre au président d'une région en France. Pour cela, les documents se rapportant à la scolarité de Franz Stock peuvent se retrouver dans les services d'archives d'Arnsberg, de Münster ou de Düsseldorf.

Avec son entrée au séminaire et son enrôlement à Paderborn, il devient plus facile de retrouver ses traces. Il reçoit un numéro de matricule et il est enregistré dans le fichier des étudiants, où on complète une fiche sur lui. Le même type de document se retrouve à l'Institut catholique à Paris. En voyant l'étendue des actes et fichiers, la simplicité de l'administration universitaire et la liberté des cours d'études de la période précédant la deuxième guerre mondiale deviennent évident. On ne retrouve pas beaucoup plus qu'une fiche de cette période comme documents administratifs.

Vers la date de son ordination, des courriers sont transmis dans un triangle formé par le séminaire, le vicariat général et l'acte des affaires de l'ordination de l'archevêque Caspar Klein. En se chargeant des postes à Effeln et Dortmund-Eving son dossier personnel se continue. Sur ce point, on peut mentionner un incident qui peut compromettre la bonne gestion des documents : les dommages de guerre. Les bombardements du 17 janvier et du 27 mars 1945 ont en partie détruit les archives du vicariat général, de la maison archiépiscopale et de la faculté de théologie ce qui complique la recension des documents et des informations concernant Franz Stock.

Mais retournons pour un instant aux premiers postes de Franz Stock à Dortmund-Eving et Effeln : Franz Stock travaille ici comme vicaire. Le *vicarius* est le remplaçant et en analysant les fonds ici, il est important de considérer qu'il a certainement rempli une partie des tâches du curé en place. Ainsi Franz Stock n'a pas seulement administré les sacrements, il a aussi conduit des réunions du conseil d'administration des paroisses.

Les fonds mentionnés jusqu'à maintenant ont pour intérêt, dans un premier temps, de mettre en

lumière sa jeunesse mais ils apportent peu d'information sur son activité. En 1934, tout change, lorsque Stock est envoyé en France. L'instance responsable pour l'envoi des aumôniers à l'étranger est, à cette époque, le député pour l'étranger des évêques allemands, celui en ayant la charge est le cardinal Schulte de Cologne. Dans ces conditions, l'abbé Stock est contrôlé par deux instances différentes : Il est soumis non seulement à son évêque diocésain mais aussi à l'évêque responsable de l'aumônerie à l'étranger. En plus, en travaillant dans l'archevêché de Paris, rue Lhomond, il doit être recensé auprès de l'archevêque de Paris, qui est alors le Cardinal Verdier.

Comme allemand à Paris, Stock n'est pas seulement un aumônier, mais aussi un civil et pour cette raison il est soumis à la déclaration obligatoire auprès des autorités. Les temps ont changés comparé aux semestres libres de l'université. L'Allemagne est dirigée par les national-socialistes et Franz Stock n'est plus seulement un étudiant étranger mais un multiplicateur au centre d'une paroisse de quelques milles personnes qui se développe de plus en plus d'une communauté d'émigrés à une de réfugiés. Est-ce qu'un aumônier allemand dans cette situation attire l'attention des autorités de sécurité?

Cette question marque un des moments de sa vie, auxquels nous n'en savons pas plus jusqu'à maintenant, puisque les courriers importants appartiennent à des fonds qui ont été saisis dans un premier temps, par la Wehrmacht et puis par les troupes soviétiques en 1945. Ils ont été restitués aux cours des années 1994-2000. Avec les cinq à six kilomètres d'actes environ, ils représentent un fonds énorme qui n'est à ce jour pas encore inventorié ou très partiellement, parfois en russe. Il reste pour cela encore inaccessible à la communication pour le public.

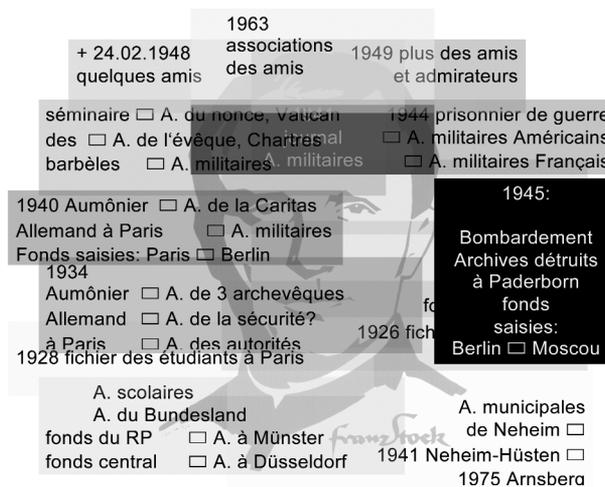
En 1939, Stock doit quitter la France. Concernant ce processus toutes les archives qui ont eu leur rôle pour son envoi à Paris ont leur intérêt encore une fois. Peu après, lors de son passage dans l'archevêché de Paderborn, les fonds d'archives de Dortmund-Bodelschwingh, Pömbesen et Kleinwanzleben ne révèlent que peu d'informations du fait de son court séjour en ces lieux.

Avec son deuxième séjour à Paris, l'Abbé Franz Stock se met de nouveau dans les lignes de mire des cercles d'intérêt contradictoires. Les mécanismes ecclésiastiques de l'émission fonction-

nent plus ou moins comme d'habitude, mais Franz Stock reçoit une nouvelle tâche en plus comme aumônier militaire. Même comme emploi secondaire, les autorités militaires s'intéressent à Franz Stock. Lorsque les autorités de sécurité françaises entre 1934 et 1939 étaient plutôt sceptiques sur l'identité « national-socialiste » de l'aumônier allemand, ce scepticisme se dirige maintenant vers la direction contraire et l'administration militaire le soupçonne de ne pas avoir une identité « national-socialiste ». En conséquence, il est possible qu'il y ait des dossiers sur lui à la Wehrmacht, ce qui pourrait amener notre chemin aux archives militaires. Et ce n'est pas tout : Dû au rencontre ferme entre militaire, on doit prendre en compte que les formations comme le "Sicherheitsdienst" ou la Gestapo peuvent s'intéresser à Franz Stock.

En étant prisonnier de guerre américain, la situation change encore une fois. Non seulement la Wehrmacht mais aussi les armées des Etats-Unis et celles de la France enregistrent Franz Stock comme prisonnier de guerre. L'idée du séminaire des Barbelés se développe dans une alternance entre l'évêché de Chartes, l'archevêché de Paris, l'administration militaire française et la nonciature apostolique. J'ai mentionné l'intérêt particulier du nonce Roncalli lui-même pour ce projet de l'abbé Stock au début.

Parallèlement Franz Stock tente de maintenir sa vie privée, qui gagne de l'importance de plus en plus vers la fin de sa vie quand il se trouve à Paris dans un vide professionnel entre la fin de sa tâche dans le camp des prisonniers et une réorganisation éventuelle de l'aumônerie allemande. Les sources sur sa personne sont encadrées par des divers courriers écrits de sa main. Vers la fin



de sa vie, ils prennent tant d'ampleur que nous n'avons pas beaucoup d'autres sources.

D'un point de vue archivistique, Franz Stock est différent de beaucoup de personnes illustres. Beaucoup des successions ou collections d'archives se terminent avec la mort du testateur. L'abbé Franz Stock, au contraire, continue de faire parler de lui ce qui fait agrandir des fonds collectifs tant à Arnsberg-Neheim qu'à Paris où l'on travaille non seulement sa vie mais aussi l'histoire de sa vénération comme prêtre et modèle de la réconciliation franco-allemande.

V. STRUCTURE DES FONDS ET LEUR VALEUR COGNITIVE

Les courriers de Franz Stock sont les seuls documents qui traitent uniquement et exclusivement de lui. La plupart des autres documents ont au cœur un sujet différent dans lesquels les informations sur lui sont à extraire. À partir de là, nous arrivons à l'intersection entre les structures de la classification d'un fonds ou d'un texte et la zone frontalière entre une analyse archivistique des fonds et la critique des sources.

Dans ce cadre, il est très important que les fonds consultés par l'investigateur comportent des informations originales. Néanmoins, quelques fois, il est avantageux d'avoir des collections composées de copies transmises dont les originaux ont pu être perdus ailleurs. En dépouillant ces fonds, se réveille la dextérité de l'archiviste qu'il a appris dans sa formation. Dans les domaines archivistiques de l'évaluation et de l'inventaire, la filtration des informations, tant du point de vue des fonds entiers que des actes individuels, qui peuvent apparaître comme pièces centrales ou accessoires, est en fait d'une grande importance. Elle se retrouve dans la précision des annotations archivistiques des inventaires

avec les termes "Contient", "Contient en premier" ou "en cela". Ces connaissances et dextérités peuvent être employées au cours de la visualisation d'un fonds dans le cadre d'une cause de béatification. Ainsi, même quand on ne peut pas toujours filtrer toutes les informations, les plus importantes sont néanmoins d'identifier le plus possible les courriers importants dans un dossier ou un échange de courriers.

VI. RÉSUMÉ ET PERSPECTIVE

Est-ce qu'il faut toujours un archiviste dans une cause de béatification ? Oui, l'installation d'un archiviste à la commission historique se porte caution des approches empiriques et positives qui ne se perdent pas entre les différentes approches de la science historique. Les archivistes sont orientés par les sources plus que par le contexte historique et la littérature déjà publiée. Néanmoins, ils n'ont pas cette approche rien qu'à eux. Plutôt un *peritus in re historica et archivistica* peut aussi être un visiteur chevronné des archives qui, en venant de l'autre côté du comptoir de la salle de lecture, est le même expert pour les vues d'ensemble des fonds, les classements archivistiques et les inventaires. Toutefois la confiance de la plupart des évêques envers les méthodes des historiens universitaires n'apparaît pas parfaite et l'avis des archivistes semble toujours intéressant. Dans chaque commission historique à laquelle j'ai participé, il y a eu au moins un archiviste. Beaucoup de connaissances nécessaires à l'étude des sources sont facultatives chez les historiens généraux, mais intégrées à la formation des archivistes. Et si on voit les notes de la plupart des publications historiques récentes, cette tendance apparaît à se continuer, au moins en Allemagne. C'est pour cela que les archivistes ont à garder leurs postes dans les commissions historiques des causes de béatification.

Les Canonisations groupées

Père Jean-Baptiste Itçaina,
Ancien procureur général de la Société des MEP

Il m'a été demandé de vous parler de « canonisations groupées ». Je ne suis pas un spécialiste des « canonisations groupées » ni même de « canonisation » tout court. Mais il se trouve que, durant mon mandat de Procureur général de la Société MEP (Mission Étrangère de Paris) à Rome, de 1980 à 2004, j'ai été mêlé, à des titres divers, à la préparation de 3 « canonisations groupées ». C'est cette expérience que je voudrais partager avec vous.

Ces 3 « canonisations groupées » sont les canonisations de 103 martyrs de Corée, en 1984, de 117 martyrs du Vietnam en 1988, et celle 120 martyrs de Chine en l'an 2000.

Il est évident que dans les limites du temps qui m'est imparti, je ne peux aborder les nombreuses questions que soulèvent des événements comme les canonisations. Je me bornerai, pour chaque canonisation, à mentionner ce que, à la Congrégation pour les Causes des Saints, on appelle l'ITER de la Cause en question, c'est-à-dire la procédure suivie.

I. CANONISATION DES MARTYRS DE CORÉE (1984)

Pourquoi 1984 ?

Il importe de rappeler ici brièvement les débuts de l'Église en Corée. Il faut savoir qu'au XVIII^e siècle, une ambassade coréenne venait chaque année payer tribut à l'Empereur de Chine. Dans la 2^e moitié de ce siècle, il se trouva, parmi les membres de l'ambassade officielle, un jeune coréen, qui profita de son séjour à Pékin pour demander aux missionnaires qui s'y trouvaient, des livres de mathématiques, d'astronomie et surtout de religion.

Instruit et baptisé par les missionnaires, ce jeune coréen retourna dans son pays, où, avec quelques amis, il se fit le propagateur de la religion qu'il avait embrassée à Pékin, de sorte qu'en 1786, on signalait déjà en Corée l'existence d'une communauté chrétienne de 1.000 chrétiens.

Toutefois, en 1791, commença une persécution qui durera près de 90 ans : 1791-1882.

Malgré la violence de cette persécution, le Christianisme se développa régulièrement en Corée. Pour des raisons qu'il serait trop long d'évoquer ici en détail, l'année 1784 est consi-

dérée comme l'année de fondation de l'Église de Corée. Cela explique pourquoi, en 1984, l'Église de Corée ait voulu célébrer dignement le centenaire de sa fondation, en faisant canoniser tous les Martyrs qui avaient été béatifiés jusque-là.

Béatifications

Elles avaient eu lieu en 2 groupes et à des dates distinctes :

– le 5 juillet 1925, 79 Martyrs avaient été béatifiés par le Pape Pie XI. C'étaient des victimes des persécutions de 1834 et 1846. Parmi eux, on comptait : Laurent Imbert, évêque, 2 missionnaires français, le premier prêtre coréen, André Kim et 75 laïcs du pays. La Béatification eut pour titre : Laurent Imbert, André Kim et 77 compagnons martyrs.

– le 6 octobre 1968, un deuxième groupe de martyrs fut béatifié. C'étaient des victimes des persécutions de 1866 et 1867. Parmi eux, on comptait : 2 évêques (Berneux et Daveluy), 5 missionnaires français, et 17 laïcs coréens. La Béatification eut pour titre : Siméon Berneux, évêque, Lucas Huin, prêtre, et 22 compagnons martyrs.

« ITER » de la Cause

À l'occasion des célébrations du 2^e centenaire de sa fondation, l'Église de Corée demanda la réunion dans une même Cause de ceux qui avaient été béatifiés en 1925 et en 1968 ce qui faisait une Cause de 103 Martyrs.

Par un Décret du 13 avril 1978, la Congrégation pour les Causes des Saints accéda à la demande de l'Église de Corée.

Par un rescrit du 9 juin 1983, la même Congrégation pour les Causes des Saints déclarait que le Saint Père, à la demande des Évêques de Corée, avait accordé la dispense du miracle normalement requis pour la Canonisation des Bienheureux Martyrs de Corée et avait décidé de procéder à leur solennelle canonisation.

Canonisation des 103 Martyrs de Corée

La solennelle Canonisation des 103 Martyrs de Corée eut lieu à Séoul, le 6 mai 1984, sous la présidence du Pape Jean-Paul II lui-même, devant une foule estimée à un million de personnes. Le titre de la Canonisation fut : « SS. André Kim Taegon,

prêtre, Paul Chong Hasan, laïc, et 111 compagnons martyrs. »

Le 14 octobre de la même année 1984, eut lieu à Rome – non une répétition de la Canonisation qui avait eu lieu à Séoul le 6 mai précédent – mais une Liturgie eucharistique solennelle présidée par Jean-Paul II lui-même, en action de grâces pour la Canonisation des 103 Martyrs de Corée.

Quand je suis arrivé à Rome, en 1980, la Canonisation des 103 Bienheureux Martyrs de Corée était déjà pratiquement décidée. Je n'eus qu'à collaborer avec le prêtre coréen, le P. Louis Pak Chun Yong qui était postulateur depuis la réunion des 2 causes de Béatification de 1925 et 1968.

La fête des Saints Martyrs de Corée a été introduite dans le Calendrier de l'Église Universelle,

comme mémoire obligatoire, à la date du 20 septembre, sous le titre : « S. André Kim Taegon, prêtre, S. Paul Chong Ha-sang, laïc, et leurs compagnons. »



Saint
André Kim Taegon
(1821-1846),
premier prêtre
coréen martyr.

II. CANONISATION DES MARTYRS DE VIETNAM(1988)

Béatifications

Les 117 Martyrs du Vietnam canonisés le 19 juin 1988, avaient été béatifiés en 4 occasions différentes :

– 27 mai 1900 : 64 personnes.

- . 7 MEP : 1 évêque et 6 prêtres
- . 3 Dominicains : 2 évêques et 1 prêtre.
- . 25 prêtres vietnamiens : parmi eux, 7 dominicains.
- . 29 laïcs vietnamiens : parmi eux, 8 tertiaires dominicains.

20 mai 1906 : 8 personnes.

- . 2 évêques O.P., 5 prêtres OP, 1 catéchiste tertiaire OP.

2 mai 1909 : 20 personnes.

- . 1 évêque et 2 prêtres MEP
- . 7 prêtres vietnamiens
- . 10 laïcs vietnamiens.

29 avril 1951 : 25 personnes

- . 2 évêques OP.
- . 4 prêtres vietnamiens (2 OP et 2 tertiaires O.P.)
- . 19 laïcs vietnamiens.

Classement par nationalités.

Martyrs espagnols :

- . 6 évêques OP
- . 5 prêtres OP

Martyrs français.

- . 2 évêques MEP
- . 8 prêtres MEP

Martyrs vietnamiens.

- . 37 prêtres, dont 11 dominicains et 2 tertiaires OP.
- . 59 laïcs (dont 1 séminariste, 16 catéchistes et 1 femme.)

Dates du Martyre des 117 nouveaux Saints.

2 furent martyrisés sous le règne de Trinh-Doanh (1740-1767)

2 " Trinh-Sam (1767-1782)

2 " Canh-Thinh (1782-1802)

58 " Minh-Manh (1820-1840)

3 " Thiêu-Tri (1840-1847)

50 " Tu-Duc (1847-1883)

« ITER » de la Cause

Dès 1979, la Conférence épiscopale du Vietnam avait pensé à promouvoir la Cause de Canonisation des Bienheureux Martyrs de leur pays.

À l'occasion du 25^e anniversaire de l'institution de la hiérarchie au Vietnam, la Conférence épiscopale de ce pays adressa une lettre postulatoire au Pape Jean-Paul II, en date du 16 novembre 1985.

En 1986, s'associèrent à cette demande les Conférences épiscopales de France, Philippines et Espagne, pays qui avaient été engagés dans l'Évangélisation de la Péninsule indochinoise pendant près de trois siècles.

La même demande fut adressée au Saint Père par l'Ordre des Frères Prêcheurs le 28 décembre 1985 et la Société des MEP le 2 février 1986, car 59 et 58 Martyrs appartenaient respectivement aux Vicariats Apostoliques confiés aux 2 Instituts.

Par ailleurs, le Secrétariat « Berrio-Ochoa » de Bilbao envoya au Saint Siège la liste d'un grand nombre de faveurs obtenues par l'intercession du Bienheureux Berrio-Ochoa (1908-1986) ou du groupe formé du même Bienheureux et de 7 autres Martyrs béatifiés en 1906.

Décrets de la Congrégation pour les Causes des Saints.

En date du 18 avril 1986, la Congrégation pour les Causes des Saints accepta de réunir en une seule Cause les Martyrs du Vietnam qui avaient été béatifiés en 1900, 1906, 1909 et 1951.

En date du 5 juin 1986, la même Congrégation pour les Causes des Saints déclarait que, accédant à la demande de la Conférence épiscopale du Vietnam, le Saint Père avait dispensé du miracle ordinairement requis dans ce genre de Cause et qu'on pouvait procéder par conséquent à la Canonisation des Bienheureux Martyrs du Vietnam.

Cérémonie de la Canonisation

La cérémonie de Canonisation eut lieu à Rome le 19 juin 1988, sous le titre suivant :

« André Dung-Lac, prêtre, Thomas Thien et Emmanuel Phung, laïcs, Jérôme Hermosilla, Valentin Berrio-Ochoa, O.P., et 6 autres Évêques, Théophane Vénard, prêtre MEP et 105 compagnons martyrs au Vietnam. »

Les 3 postulateurs de la Cause furent : Mgr Vincent Tran-Ngoc Thu pour les martyrs vietnamiens, le P. Innocenzo Venchi, OP, pour les martyrs espagnols dominicains et le P. J.B. Itçaina, MEP, pour les Martyrs français.

La fête des Martyrs du Vietnam fut introduite dans le Calendrier de l'Église Universelle comme mémoire obligatoire, au 24 novembre, sous le titre :

« S. André Dung Lac, S. Jean Théophane Vénard, prêtres, et leurs compagnons martyrs. »



Saint Paul Le Bao Tinh (1793-1857), prêtre vietnamien, martyr.

III CANONISATION DES MARTYRS DE CHINE. (1^{er} OCTOBRE 2000)

Béatifications.

Les Béatifications des SS. Martyrs de Chine avaient eu lieu à 7 dates différentes :

- 14 mai 1893 Pierre Sanz, OP et 4 compagnons OP.
- 27 mai 1900 G. Taurin-Dufresse, MEP, Evêque, 1 prêtre MEP, (Chapdelaine), 1 prêtre CM (Clet), 1 prêtre OFM (Triora), 4 prêtres chinois, 5 laïcs.
- 2 mai 1909 1 prêtre OP (de Capillas, protomartyr), 1 prêtre MEP (Néel), 2 séminaristes, 10 laïcs.
- 24 novembre 1946 G. Grassi, évêque OFM et 28 compagnons : 2 évêques OFM, 7 Franciscaines missionnaires de Marie, 4 prêtres OFM, 4 séminaristes OFM, 1 religieux OFM, 6 membres de l'Ordre des Franciscains séculiers, 4 laïcs.
- 18 février 1951 A. Crescitelli, prêtre PIME.
- 17 avril 1955 Léon Mangin, prêtre SJ et 55 compagnons.
- 15 mai 1983 Versiglia, évêque SDB et 1 prêtre SDB.

« *ITER* » de la Cause

Pour certains de ces Martyrs, des Décrets de reprise avaient été émis

- pour G. da Triora, OFM, en 1910.
- pour G. Grassi et compagnons, en 1949.
- pour F. de Capillas, OP, en tant que Protomartyr, à partir de 1943. À ce sujet, 52 Lettres Postulatoires furent envoyées au Pape des Conférences épiscopales d'Espagne, Taïwan, Philippines, d'évêques de Chine et du Japon, et de divers organismes de l'Ordre Dominicain.

En 1984, les Évêques de Taïwan instituèrent une commission en vue de promouvoir la canonisation de tous les Bienheureux Martyrs de Chine et adressèrent une pétition au Pape Jean-Paul II.

En 1996, la Conférence épiscopale de Taïwan réitéra la demande. Cette année-là, on commémorait en effet le 70^e anniversaire de l'ordination des Évêques chinois par le Pape Pie XI et le 50^e de l'érection de la hiérarchie catholique en Chine par Pie XII.

En 1997, la Conférence épiscopale de Taïwan écrivit à la congrégation pour les Causes des Saints : « Malgré les difficultés, la dévotion des fidèles est très profonde ; le recours aux Bienheureux Martyrs dans la prière est constant... Il est hors de doute que «la fama signorum» des Bienheureux Martyrs s'est répandue partout en Chine depuis longtemps. La plupart des gens croient que la courageuse persévérance des chrétiens chinois dans la foi, sous une persécution longue, brutale et athée, pendant presque un demi-siècle, est déjà un grand miracle concédé par Dieu grâce à l'intercession et les exemples héroïques des Bienheureux Martyrs chinois.

... En ce qui regarde les Chinois de la Diaspora, il existe des faits nombreux qui prouvent l'extension et la profondeur, soit de la dévotion envers les Bienheureux Martyrs de Chine, soit de la «fama signorum», c'est-à-dire de la conviction d'avoir reçu des grâces et faveurs importantes... »

Faits concrets en faveur de la dévotion envers les Bienheureux Martyrs.

- a/ Églises qui leur sont dédiées:
- à Taïwan : 5 églises.
 - à Hongkong : 2 églises et 3 centres
 - au Canada : 2 églises.

b/ Fêtes célébrées en leur honneur.

La Conférence épiscopale, depuis 1984, a décidé que chaque année, le 3^e dimanche de sep-

tembre, la fête des Bienheureux Martyrs soit célébrée dans toutes les paroisses.

Le 17 avril 1997, les 7 postulants des divers groupes de Martyrs présentèrent au S. Père le «supplex libellus»

Documents de la Congrégation pour les Causes des Saints.

le 11 janvier 2000, la Congrégation pour les Causes des Saints accepta que les diverses Causes fussent réunies en une seule.

le 22 janvier 2000, le Saint Père concéda que l'on puisse aller de l'avant en vue de la Canonisation envisagée, étant donné la vénération et la solide «fama signorum» dont jouissent les 120 Bienheureux Martyrs. Le titre de la Cause unifiée fut le suivant :

Bienheureux
Augustin CHAO, prêtre diocésain,
Pierre TCHOU, laïc,
Anna WANG, laïque,
François Fernandez DE CAPILLAS, prêtre OP,
Gabriel TAURIN-DUFRESSE, évêque, MEP
Grégoire GRASSI, évêque, OFM,
Léon Ignace MANGIN, prêtre S.J.
et 113 compagnons, martyrs en Chine.
(1648- 1930).



Saint Augustin Zhao Rong (1746-1815), prêtre chinois, martyr
(dans sa prison)

La cérémonie de canonisation eut lieu à Rome le 1^{er} octobre 2000. En même temps que les Martyrs de Chine, furent canonisés les Bienheureux suivants :

– Maria Josefa del Corazon de Jesus Sancho de Guerra (1842-1912), fondatrice de l'Institut des Servantes de Jésus de la Charité,

– Giuseppina Bakhita (1869-1947), Canossienne de l'Institut de la Charité et

– Catherine Drexel, (1858-1955), fondatrice de la Congrégation des Sœurs du Saint Sacrement pour les Indiens et les gens de couleur.

La célébration liturgique des Martyrs de Chine fut introduite dans le Calendrier romain universel, comme mémoire facultative, à la date du 9 juillet, sous le titre : « S. Augustin Zhao Rong, prêtre, et ses 119 compagnons, évêques, prêtres, religieux, laïcs, martyrs en Chine. »

IV. CONCLUSION.

Je termine avec 2 remarques sur ces 3 cas de « canonisations groupées ».

A. Dans les 3 cas, le schéma de la procédure ou « iter » est le même, c'est-à-dire :

1. réunion dans une même Cause de Martyrs qui avaient été béatifiés à des dates différentes.
2. dispense du miracle requis pour la Canonisation, mais chaque fois, on signale des faits (guérisons et autres) attribués à l'intercession des Bienheureux Martyrs.
3. mise en route de la canonisation autorisée par le S. Père.

B. Un regard sur les titres des Béatifications et Canonisations est révélateur : alors que dans les Béatifications, l'ordre hiérarchique est toujours respecté : évêques, prêtres, religieux, laïcs, dans les 3 Canonisations ici présentées, cet ordre est complètement bouleversé. Sont nommés d'abord des prêtres et des laïcs des pays d'où proviennent les Martyrs ; puis sont mentionnés les Évêques, les prêtres locaux ou étrangers, et enfin les laïcs.

Que signifie cette « nouveauté » sinon que le Saint Père a voulu donner à chaque église locale des saints issus de son sein, des modèles à imiter et des protecteurs qui soient proches de leurs peuples. À la suite de Vatican II, cela souligne aussi l'universalité du charisme de la sainteté.

Difficile « fabrique des saints », les causes non abouties

Frère Dominique-Marie Dauzet, o. praem.
Archiviste du diocèse de Bayeux et Lisieux
Administrateur de l'AAEF

La petite étude que je présente ici sous forme d'enquête et de chantier, à la fois parcellaire et provisoire, doit déjà beaucoup à l'aide et au matériau généreusement envoyé par nos confrères archivistes diocésains de Besançon, Bourges, Dijon, Lille, Luçon, Nantes, Nice, Rodez, Saint-Denis-en-France, Soissons, Strasbourg, Tarbes, Tours et Troyes¹, que je remercie vivement².

Je ne m'occupe pas ici de questions du genre « faut-il canoniser », ou « à quoi sert-il de canoniser » – quoiqu'elles soient intéressantes et légitimes – je voudrais simplement évoquer devant vous, assez brièvement, quelques-unes des raisons qui rendent un procès de béatification toujours long, souvent difficile, parfois aventureux, et conduisent finalement maintes fois à l'échec de la cause.

VÉRIFIER L'EXISTENCE DU SAINT...

Avant d'entrer dans le vif du sujet, et tout incongru que cela puisse paraître, on rappellera qu'il est très prudent de vérifier l'existence du saint avant de le béatifier. Je ne pense pas seulement aux saints martyrs de l'Antiquité totalement inventés³, et désormais débusqués par l'acribie des Bollandistes, ou aux saints douteux du moyen-âge, qu'on a récemment évacués du calendrier liturgique, mais pas forcément de la piété populaire⁴ ou encore aux saints imaginaires mais à des

béatifications récentes. Je rappelle par exemple les polémiques déclenchées autour de la canonisation par Jean-Paul II en 2002, de saint Juan Diego, le petit berger indien aztèque qui a eu l'apparition de la Vierge de Guadalupe en 1531.

C'est une très belle histoire : la Vierge apparaît au jeune berger, elle lui demande, en langue nahuatl, de construire une chapelle. Juan Diego va voir l'évêque espagnol Juan de Zumarraga, qui ne le croit pas et demande un signe, la vierge fait cueillir au berger des roses en hiver. Et lorsque le berger apporte les roses à l'évêque, l'image de la Vierge reste imprimée sur sa tunique : grand miracle, et naissance du pèlerinage le plus fréquenté des Amériques.

Le seul problème, pour les historiens, c'est qu'aucune mention historique concernant Juan Diego ne remonte avant 1648, c'est-à-dire cent ans après la mort supposée du berger. En 2002, le supérieur de la basilique, appuyé par des universitaires et par une partie du clergé mexicain écrit au pape qu'il faut surseoir à la canonisation, que l'existence de Juan Diego n'est pas assez démontrée. Panique à Rome, où l'on prépare le voyage du Saint-Père à Mexico. Mais le secrétaire de la conférence des évêques mexicains déclare : « Juan Diego Cuauhtlatoatzin a-t-il existé ou pas ? A-t-il fait des miracles ? L'important, c'est que notre peuple mexicain croit en la vierge de Guadalupe. C'est peut-être cela le plus grand des miracles » ! En tous cas, le pape vient à Mexico, et passe outre ces objections : Juan

¹ Ma demande d'aide s'est limitée à un sondage par envoi de courrier électronique à une soixantaine de confrères archivistes diocésains, une bonne douzaine de réponses constitue un bon taux de participation (20 %) ! Mon dossier reste ouvert et à améliorer. Notamment près des archivistes d'ordres et congrégations, pas encore sollicités.

² Ces pages ont gardé le caractère et le ton de la conférence, le lecteur voudra bien pardonner l'allure parfois « orale » du propos.

³ Je renvoie à H. Delehaye, *Sanctus. Essai sur le culte des saints dans l'Antiquité*, Bruxelles, 1927, « Subsidia Hagiographica », n°17, qui contient un chapitre (V) intitulé « Les saints qui n'ont jamais existé ». Voir aussi de Jacques E. Merceron, *Dictionnaire des saints imaginaires et facétieux*, Paris, Seuil, 2002, 1289 p.

⁴ Voir le cas de saint Expédit, par exemple, rayé du martyrologe romain par Pie X en 1905, mais qui continue d'être honoré dans certaines régions de France et de Wallonie et demeure extrêmement populaire à l'Île de la Réunion.

⁵ Depuis le début, la facture inexplicable de cette image a été pour les Mexicains une preuve de véracité du message. Et les analyses scientifiques récentes les plus poussées n'ont fait que confirmer ce caractère extraordinaire. Notamment parce que le tissu de la tilma, fabriqué à partir de feuilles d'agave, n'a normalement qu'une durée maximum de 20 ans. Or il est resté intact depuis l'apparition malgré l'humidité du lieu. Au contraire, certaines retouches faites au cours des âges commencent déjà à se dégrader ou à disparaître. En 1921, une bombe a été placée près de l'image pour la détruire. Tout a été démolé autour, même des marches de marbre du maître-autel et des vitres des maisons voisines, mais l'image est restée intacte et même le globe de verre qui la recouvrait.

Diego est désormais le premier saint du calendrier romain, fêté le 12 décembre⁵.

UNE MOTIVATION SANS FAILLE...

La première chance de succès d'une cause, évidemment, c'est que la motivation locale, diocésaine ou, pour un religieux, de sa congrégation, soit très forte et si possible unanime. Si elle ne l'est pas, le procès a peu de chance d'aboutir. Or il y a des cas où non seulement la motivation n'est pas grande ou pas unanime, quand elle n'est pas absente ou fortement contraire. J'en donnerai ici trois exemples.

D'abord une jeune femme laïque, tertiaire carmélitaine, du nom de Liberata Ferrarons, née en 1803 à Olot, en Catalogne espagnole. C'est une petite fille pauvre, embauchée à l'usine de tissage à l'âge de huit ans, avec l'aller-retour de dix kms à pied chaque jour en plus de la fatigue du travail et le soin de ses frères et sœurs plus jeunes – tout cela à l'âge où les enfants préfèrent s'amuser. À la mort de son père, elle a 14 ans, elle entre dans le tiers-ordre carmélitain. Cette fille simple, très pieuse, est un véritable modèle pour ses compagnes de travail, qui l'aiment et la respectent infiniment. Elle fait de son usine un véritable champ d'apostolat. Et puis une tumeur se déclare, et elle passe les 13 dernières années de sa courte vie clouée dans un lit de douleurs atroces, mais en offrant joyeusement ce qu'elle a à vivre pour les siens et pour son peuple (l'Espagne des années 40). À sa mort en 1842, tout le monde est bouleversé. Funérailles triomphales, et grande fête pour le centenaire de sa mort en 1942.

Cependant, lorsque le postulateur des carmes, le P. Valabek, qui étudie cette figure depuis longtemps, se présente en 1985 dans le village natal, pour essayer de convaincre le clergé local d'instaurer un procès de béatification, il tombe sur un os⁶. Il essaye d'expliquer que cette femme, qui s'est sanctifiée dans le travail, donne un exemple magnifique de ce que Jean-Paul II essaie de dire sur la dignité du travail, mais la chose n'intéresse personne : « Mon père, dit l'évêque du lieu, nous ne voyons pas la nécessité d'une béatification »... La cause semble donc mal engagée, faute de motivation. Elle a avancé depuis, mais le P. Valabek ne verra qu'au ciel le résultat de son travail, il est mort dans un accident d'auto en 2003.



Dorothy Day

⁶ Cette histoire est racontée par K. Woodward (*Comment l'Église fait les saints*, Paris, Grasset, 1992, p. 113).

Autre exemple, qui vient naturellement à l'esprit, c'est l'exceptionnelle Dorothy Day⁷. Féministe acharnée, magnifique défenseur des pauvres, *champion of the poors*, Fondatrice de l'organisation des *Catholic Workers*, les Travailleurs Catholiques (qui sont des centres d'accueil pour les déshérités, les immigrants), elle est également une figure du pacifisme américain (elle milita contre l'entrée des États-Unis dans la guerre). L'héroïne de la gauche catholique américaine. Or après sa mort, en 1980, les pères clarétins de Chicago entreprennent les démarches (et la collecte des fonds nécessaires) pour la canonisation. Mais les réactions sont alors très vives. Un numéro de la revue *Salt* déclenche la polémique en novembre 1987. Le jésuite Daniel Berriga, célèbre pacifiste, y écrit, en des termes dont on lui laissera la responsabilité : « Dorothy est une sainte du peuple, elle tenait à sa dignité de laïque et en était fière. Sa pauvreté en esprit, un grand don à notre époque, devrait interdire tout le battage dispendieux de la sainteté baroque. Aujourd'hui, son esprit nous hante dans les visages violés des sans-logis de New-York. Pouvez-vous imaginer son portrait, tout boursoufflé, déployé du haut du grand autel de Saint-Pierre ? Croyez-moi, laissez-les continuer à canoniser les chanoines et leurs semblables. Nous avons ici une sainte dont l'âme ne doit pas être volée à son peuple – les maudits de la terre »⁸. Sans entrer dans le détail de la polémique, disons que le discours de ce jésuite est très caractéristique d'une certaine irritabilité des catholiques sociaux face aux manières romaines traditionnelles et notamment face aux béatifications, qui sont toujours perçues comme des procédures coûteuses.

Le plus intéressant, c'est que la cause n'a pas que des ennemis sur sa gauche, pour ainsi dire, mais aussi sur sa droite. Parce que cette femme convertie au catholicisme après une vie très mouvementée – qu'elle a racontée dans un très beau livre⁹ – a connu un avortement, un divorce et a eu une fille hors-mariage : c'est beaucoup pour

⁷ Les archives de Dorothy Day sont conservées à Marquette University (Wisconsin, USA) et il existe déjà une littérature considérable – produite par elle, publiée aux États-Unis, très peu encore traduite en français – et produite à son sujet. Voir également le site-web la concernant. Une seule étude en français : Richard Wolff, Richard J. Devine, Georges Joseph-Henri, *Dorothy Day : le mouvement catholique ouvrier aux États-Unis*, Paris, Beauchesne, 1994, 286 p.

⁸ Je dois également cette citation à l'ouvrage de Kenneth L. Woodward, *Comment l'Église fait les saints*, Paris, Grasset, 1992, p. 30, où le cas de Dorothy Day est envisagé de manière très perspicace. Depuis la publication du livre de Woodward, vingt ans ont passé, la situation a nettement évolué vers un consensus pour une béatification possible.

une future sainte, ou du moins ainsi en jugent un certain nombre de catholiques traditionnels. L'archevêque de New-York lui-même, le cardinal O'Connor, était opposé à promouvoir sa cause – et puis en mars 2000, quelques mois avant sa mort, il a accueilli la nouvelle de l'autorisation romaine d'introduire la cause. Et il a dit ceci: *It has long been my contention that Dorothy Day is a saint. Not a gingerbread saint or a holy card saint, but a modern life devoted daughter of the Church.* Cause difficile, délicate, donc, parce qu'elle ne réunit pas les suffrages d'un côté ou de l'autre du catholicisme américain.

Je donne un dernier exemple tout simple. Pris à une conversation récente que j'ai eue ce mois-ci en Alsace avec les Sœurs de la Croix de Strasbourg, au sujet de leur fondatrice, Adèle de Glau-bitz. Cette femme d'action et de cœur, strasbourgeoise de bonne famille, restée laïque dans le siècle, a fondé en 1835 une Œuvre des jeunes servantes catholiques – pour former des enfants déshéritées, puis en 1848, une belle congrégation au service des pauvres. J'ai interrogé des sœurs sur une éventuelle béatification de la



Adele Glau-bitz

fondatrice. Réponse : « Elle n'aurait pas aimé ! On a autre chose à faire, on a mieux à faire. Un procès de béatification, non, ce n'est pas nous, une chose pareille ». On peut discuter ce genre de réponse, mais la « motivation » requise pour une cause paraît bien

absente.

« IL FAUT DU TEMPS, DES HOMMES ET DE L'ARGENT »

Cette réflexion un peu dubitative ou désabusée de Mgr Amette, vers 1900, quand on évoque devant lui la perspective d'un procès de béatification de la jeune carmélite Thérèse de l'Enfant Jésus pourrait servir d'explication générale aux hésitations qu'on rencontre toujours face à un éventuel procès. De fait, un procès de béatification est complexe, souvent long, et exigeant en ressources humaines et financières. C'est souvent la raison très prosaïque pour laquelle de

⁹ Son autobiographie : *The long Loneliness*, 1952.

très saints personnages n'arriveront jamais sur les autels. Plus que les finances, du reste, c'est la question humaine qui se pose. Dans les grands Ordres ou grandes congrégations, les manœuvres sont plus faciles, car le gouvernement central (la curie généralice) de la famille religieuse, possède, résidant le plus souvent à Rome même, un « postulateur général » chargé par les siens de suivre l'ensemble des causes introduites pour les membres de son Institut, dans le monde entier.

Un seul exemple : les Oblats de Marie Immaculée, fondés par Eugène de Mazenod¹⁰, et présents dans 70 pays des cinq continents, ont à Rome un postulateur général, actuellement le P. Joaquin Martinez-Vega, qui veille sur le sort des futurs bienheureux ou saints de sa famille : les 22 oblats martyrs de la Guerre d'Espagne¹¹, par exemple, ou les 17 oblats martyrs du Laos, entre 1954 et 1970. Cette dernière cause a été commencée par un procès diocésain des écrits à Nantes, et ouverte officiellement à Rome, à la Cause des Saints, le 20 septembre 2010.

Mais dans presque toutes les causes diocésaines que j'ai regardées de près, le problème est aigu. Il faut trouver des gens motivés, patients, disposant de temps et de compétence : et à tout le moins un « postulateur » ou un « vice-postulateur » possédant ces qualités. C'est évidemment difficile en raison, chez le clergé actuel, de la sur-occupation et, avouons-le, des compétences canoniques ou historiennes devenues rares.

Il faut de la motivation surtout, parce qu'il faut aimer le personnage dont on s'occupe, croire réellement à sa sainteté, travailler beaucoup avec le sens de l'Église et le sens de l'histoire, remuer les témoins, convaincre les autorités diocésaines et les fidèles locaux, être prêt à ramer à contre-courant, et à entendre des réflexions du genre : « A quoi bon estampiller la sainteté, il suffit qu'elle ait été vécue », ou encore : « Laisse les morts enterrer leurs morts, n'a-t-on pas d'autres urgences pastorales » ?

Outre cette motivation, il faut un détachement certain, car vue la longueur des causes – surtout autrefois – on travaille pour la gloire (celle du saint) car un postulateur n'est jamais sûr de voir

¹⁰ La congrégation fondée par Eugène de Mazenod (1782-1861) a reçu l'approbation romaine en 1826 (Léon XIII). Le fondateur a eu lui-même les honneurs de la béatification puis de la canonisation (1995) par Jean-Paul II.

¹¹ Ces religieux ont connu le martyre en novembre 1936. La cause diocésaine a été clôturée à Madrid le 11 janvier 2000 et se trouvait à Rome en attente de la décision finale du Saint-Siège, qui vient d'être publiée en juillet 2011, autorisant la béatification. Celle-ci aura lieu le 17 décembre 2011 à Madrid.

son travail aboutir de son vivant. Prenons deux nouveaux exemples.

La mère Marie Alphonse Eppinger

Je vais m'arrêter un moment sur cette cause assez extraordinaire, assez symptomatique aussi des difficultés rencontrées par une cause¹². La mère Eppinger est née à Niederbronn, ville thermale du Bas-Rhin, en 1814, dans une famille paysanne pauvre. Instruction rudimentaire, elle ne saura jamais écrire. Elle connaît des épreuves spirituelles et physiques dès l'enfance, qui la mettent pendant des années sur son lit, elle mène une vie chrétienne et même mystique impressionnante, accompagnée de visions et de prophéties – qui la rendent très célèbre et très visitée – une sorte de Marthe Robin du XIX^e siècle. Elle est dirigée pendant toute sa vie par le curé du village, l'abbé Reichard (1796-1867), avec qui elle fonde en 1848, une congrégation nouvelle, les Sœurs du Très Saint-Sauveur qui s'occupe du soin des malades pauvres. L'intuition est magnifique : « dans la personne du malade, servir le Christ lui-même ». L'essor de l'Institut est d'ailleurs extraordinaire : les vocations affluent, et on appelle partout au secours les bonnes « Sœurs de Niederbronn ». À la mort de Sr Marie-Alphonse, la congrégation compte 74 maisons et 372 religieuses. Vers 1950, elles étaient plus de cinq mille.



Mère Eppinger

La cause de béatification de la Mère Eppinger est à Rome, en attente de la prochaine session des cardinaux de la Congrégation pour les Causes des saints, et la béatification très probable est pour 2012. L'on songera peut-être que la manœuvre n'a duré que 145 ans, ce qui n'est pas considérable. Mais les embûches n'ont pas manqué et la série des ennuis pendant la procédure est éloquente. En voici un bref exposé.

- 1) Entre 1867 – la mort de la Mère Marie-Alphonse – et 1931, aucune démarche entreprise. Pourquoi ? Tout simplement parce que la fondatrice avait demandé « à être oubliée après sa mort ». Ca, c'est la version officielle et pieuse, tout à fait croyable

du reste. Il y a une autre raison, moins officielle, mais tout à fait certaine : la fondatrice et le fondateur meurent la même année, et le successeur, l'abbé Simonis, haute personnalité, éclipsent totalement le couple fondateur, et réussit, en trente ans de gouvernement, la prouesse de ne pas citer une seule fois le nom de la mère Eppinger dans ses nombreux écrits. Il faut enfin ajouter que dans la congrégation en plein développement, dans une Alsace devenue allemande en 1870, puis après avec la Grande Guerre, on a quelques autres soucis que de béatifier la bonne Mère.

- 2) Et puis en 1931, le cardinal Van Rossum, préfet de la Propagande, vient à Niederbronn, s'informe sur l'histoire, sur la fondatrice, et déclare aux sœurs : « Votre fondatrice est une sainte ». Il engage la supérieure générale à faire les démarches pour l'introduction de la cause. Il était temps, parce que les témoins commencent à tous disparaître. En 1931, la mère est morte depuis presque 65 ans. La machine est donc mise en route, grâce à un père Luttenauer, rédemptoriste, qui s'acharne à sortir la fondatrice de l'ombre. À ce stade, la *fama sanctitatis*, cette « réputation de sainteté », qui est si importante pour initier un procès, subsiste en fait non pas tant dans le souvenir de la Mère que dans la fidélité absolue au charisme fondateur, cet amour concret et généreux pour les malades. Une « vraie sœur » de Niederbronn est perçue toujours comme une « vraie fille » de la Mère Eppinger.
- 3) Ceci étant dit, la congrégation ne paraît pas très pressée : il faut attendre les fêtes du centenaire de la fondation, en 1949, pour que la Mère Supérieure générale remette à Pie XII une demande pour introduire la cause. Mgr Weber, l'évêque de Strasbourg est favorable. Il réunit un tribunal, et le P. Luttenauer, déjà nommé, est le vice-postulateur. En janvier 1950, commence le procès – qui dure cinq ans, jusqu'en janvier 1955. En 1955, on examine un miracle. Tout va bien. Et puis, plus rien ne se passe. En 1961 le P. Luttenauer, principal artisan de la cause, meurt ! Souvent la mort d'un vice-postulateur jette un froid sur une cause, parfois un froid mortel.
- 4) L'année suivante, l'abbé Guth, un prêtre du diocèse de Strasbourg, reprend le flambeau, avec passion. Il a bien le dossier en main. Mais il meurt à son tour en 1965, à l'âge de 53 ans. On nomme bien un autre prêtre,

¹² Je remercie la sœur Denise Hérisard, vice-postulatrice de la Cause, pour le temps qu'elle m'a accordé en octobre 2011 et les entretiens que nous avons eus au sujet de la Mère Eppinger.

l'abbé Ebel, mais en pure perte. La cause est devenue une cause « historique », il faudrait un travail sérieux de recherches et d'études : personne n'a le temps de s'en occuper. De 1963 à 1978, on a vraiment l'impression que la cause est enlisée. Il faut dire aussi que c'est l'époque du grand *aggiornamento* d'après Vatican II. L'humeur n'est pas d'abord à penser aux béatifications.

- 5) Enfin, en 1978, la congrégation s'engage à nouveau pour écrire une *positio* qui tienne : une commission diocésaine est créée, autour de l'abbé Nagel, nouvel aumônier des sœurs, très motivé. Un gros travail est fourni, mais l'abbé décède accidentellement en 1984. Personne ne suit derrière, une sœur pressentie n'a pas la santé pour. La cause va stationner encore une quinzaine d'années.
- 6) Et puis enfin, le chapitre général de l'an 2000 décide de reprendre la cause sérieusement. Le temps de trouver les bonnes personnes et la cause repart. Ce qui est intéressant, c'est que les sœurs ont décidé de prendre les affaires elles-mêmes en main : la Postulatrice et la Vice-Postulatrice sont des sœurs, et non plus des clercs. Et là, les choses avancent. La commission historique retravaille les documents du procès des années 1950. L'archevêque de Strasbourg compose un nouveau tribunal diocésain, et on peut remettre enfin en 2009 une *Positio* sérieuse, examinée en 2011 par la Congrégation pour la cause des Saints.

Quel enseignement peut-on tirer de cette histoire ? C'est que la cause a été perdue par les personnes individuelles (une dizaine de postulants et vice-postulants se sont succédés sans jamais rien voir aboutir) mais gagnée par la congrégation, qui a eu en un siècle et demi une relative continuité dans le désir de faire aboutir la cause : c'est un fait encourageant pour les causes actuelles de considérer qu'une congrégation ou un diocèse sont plus solides que les personnes, et d'une longévité meilleure. La Mère Eppinger a fait mourir ses postulants assez jeunes, mais le procès a continué vaillamment.

Je pourrais citer, dans la belle moisson engrangée grâce à mes confrères archivistes diocésains, maintes causes qu'on a cru enterrées à la mort d'un postulant ou vice-postulant, et qui ont resurgi, plusieurs fois de leurs cendres, comme le phénix. Je pense par exemple aux martyrs de la Révolution du diocèse de Besançon, dont la cause est une véritable épopée : ouverte en 1922,

enlisée, reprise après guerre, à nouveau enlisée, reprise dans les années 90, refusée par Rome en 1996 pour défaut de procédure (les spécialistes romains ont repéré que la *positio* est un démarquage de celle des martyrs de la Rochelle : il est interdit de copier sur un voisin, il faudra recommencer tout le travail). Mgr Daloz nomme une nouvelle commission en 1997, autour de l'archiviste diocésain, le P. Mariotte, qui meurt en 1999... Nouvel enlèvement depuis dix ans. Mais ça ne veut pas dire que ce ne sont pas de vrais martyrs, ni qu'ils ne seront pas béatifiés un jour.

Une autre leçon qu'il faut tirer de l'affaire Eppinger, à l'évidence, c'est que les causes ont toujours un substrat historique, un contexte social, culturel, ecclésial, et que les postulants doivent donc être des spirituels, mais aussi être entourés d'historiens chevronnés, et de techniciens des procès. J'ai évoqué la mort des postulants. L'expérience prouve que souvent, le travail du postulant ou du vice-postulant est un travail acharné et prenant, mais un peu solitaire : vient un moment où il tient tous les fils en mains, connaît le dossier par cœur, les personnes, les bureaux romains, les difficultés de la cause. Or s'il meurt, tout peut s'arrêter. Je pense par exemple à une cause africaine qui m'est chère, celle du cardinal Otunga, un chef de tribu converti, premier cardinal kényan, un saint homme : le procès a été ouvert en 2009, mais la mort du postulant, le P. Anthony Bellagamba, l'été dernier, est une phase délicate pour le procès, on ne sait pas qui viendra derrière pour reprendre la cause, peut-être personne si on n'a pas préparé l'avenir. Les postulants ont donc intérêt à former de véritables équipes. À ce sujet, je signale qu'une tendance actuelle est à la formation d'associations (en France Loi 1901) destinées à soutenir la cause, le travail du postulant, la réputation de sainteté et la diffusion du message. C'est une bonne chose. On pourrait en citer des quantités. Je pense à l'active « Association des amis de Franz Stock », qui travaille en lien avec le *Franz Stock Komitee* d'Allemagne, l'association pour la mémoire du capucin Marie-Antoine de Lavar, à Toulouse, dirigée par Jacqueline Baylé, l'Institut Saint Benoît patron de l'Europe à Metz, qui milite depuis 1988 pour la béatification du ministre Robert Schuman (1890-1963)¹³, ou encore la toute récente « Association des Amis de Paulin Enfert », qui milite pour la béatification de ce chrétien social fondateur de patronage et de la « Mie de Pain » au service de la jeunesse ouvrière.

À ce stade de notre petite étude, il faut tenir un propos encourageant ! Même si la reconnaissance d'une figure de sainteté, au terme d'un

procès long, délicat, et parfois hasardeux, a quelque chose de très formel, c'est aussi la garantie pour l'Église du sérieux de ce qu'elle propose à ses fidèles. Loin de s'étonner ou de se lamenter que la reconnaissance de la sainteté soit si difficile et parfois si longue, il faut y voir une chance d'élimination des causes les moins solides.

LES CAUSES « ARRÊTÉES »

Je dois maintenant évoquer d'un mot les causes qui ont été arrêtées en cours de route, non pas par faute de moyen, mais par la décision même des autorités diocésaines ou romaines. On peut arrêter une cause, par exemple, parce qu'on a le sentiment qu'elle ne sera pas suffisamment documentée. Ça n'empêche pas de penser à la sainteté de quelqu'un, mais il faut être sérieux : si on n'a qu'un maigre dossier, il vaut mieux renoncer (avant même que Rome ne vous renvoie la copie). Je pense par exemple, puisque nous étions à Besançon, il y a un instant, à Antoine Martel, un jeune brillant universitaire, spécialiste de la langue ukrainienne, mort en 1931 à l'âge de 32 ans : un chrétien admirable qui vivait d'une vie spirituelle intense et pratiquait le service du prochain avec beaucoup de générosité et de discrétion. Il a beaucoup marqué ses proches¹⁴. Le procès de béatification commence en 1974, mais on ne dépose pas le dossier à Rome : l'archevêque Lallier ne veut pas engager le diocèse dans une procédure longue et coûteuse, d'autant que le dossier paraît insuffisant. L'archevêque Daloz réexamine ce dossier vers 2000, mais la cause est devenue vraiment une « cause historique » et 70 ans après la mort de ce jeune chrétien, le souvenir s'est presque effacé. Donc, on ne fera pas de procès.

Une cause peut donc être arrêtée faute de témoignage ou de matériau suffisants, mais parfois elle peut être aussi arrêtée au stade de l'examen des écrits, c'est-à-dire de la doctrine du saint. Si l'orthodoxie des écrits n'est pas totale, c'est-à-dire conforme à l'enseignement de l'évangile et du magistère, tout s'arrête. Les cas sont très nombreux. Je pense par exemple à cette excellente sœur visitandine Marie de Sales Chappuis (1793-1875) qui a fondé la congrégation des

oblats de saint François de Sales. À sa mort, on s'est empressé d'introduire sa cause et tout le monde pouvait témoigner de sa vertu, mais tout a été arrêté quand les théologiens se sont mis à regarder de près la doctrine spirituelle et à y trouver des relents de quiétisme. Il faut dire que cette bonne Mère prêchait la « voie » d'abandon total à Dieu, dans des termes qui manquaient peut-être d'équilibre¹⁵.

Peut-être a-t-il été soupçonné de quiétisme aussi, le grand Jean-Jacques Olier, fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice. Des procès diocésains ont été instruits à la fois à Montréal et à Paris en 1866-1867, et portés gentiment à Rome à la Congrégation des Rites, et on attend toujours le jugement. Et je pense qu'on peut l'attendre encore longtemps.

Un problème doctrinal, bien sûr, ne veut pas dire que le personnage n'ait pas été personnellement très vertueux ou très saint, mais en tous cas, on ne le mettra pas par prudence sur les autels, parce que quand l'Église canonise quelqu'un, elle s'engage sur ce qu'il a vécu, mais aussi sur ce qu'il a écrit.

Le cas Léon Dehon

Beaucoup plus ennuyeux, évidemment, est le cas d'un Léon Dehon, dont vous avez certainement entendu parler. Je vais l'évoquer brièvement. Léon Dehon, mort en 1925, est le fondateur en 1878 des prêtres du Sacré-Cœur : c'est une figure de proue du catholicisme social français, un homme totalement engagé pour améliorer la condition ouvrière, terrible à son époque, pour aider les pauvres, pour changer la société. C'était par ailleurs un spirituel ardent, un prêtre très authentique, un écrivain infatigable et un conférencier extraordinaire. Vers 1910, son institut comptait déjà une quinzaine de communautés, 300 prêtres, dans plusieurs continents. Il a été diversement perçu à l'époque – l'épiscopat le trouvait un peu dérangement, un peu socialiste, voire révolutionnaire. Mais sa piété, et son attachement à Rome, étaient absolus, indubitables.

Je ne raconte pas ici les étapes du procès, mais tout a été mené assez rondement, 80 ans seulement : Jean Paul II signe le décret sur les vertus héroïques en 1997. Le vénérable Léon Dehon est programmé pour la béatification le 24 avril 2005. Cependant, un orage gronde dans le ciel romain, car une agence de presse israélienne – relayée complaisamment par le quotidien *Le*

¹³ La cause a été introduite par Mgr Raffin, évêque de Metz, en 1990.

¹⁴ André Mazon, « Nécrologie », *Revue des Études slaves*, 11, 3-4, 1931, p. 283-286. Voir aussi Yves Calais, « Antoine Martel : professeur de russe et chrétien des années 1920-1930 » dans *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, n.s. 2001, n°43, p. 171-183.

¹⁵ Voir *DS*, fasc. 8, 1938, ad loc. c. 496-498, bibliographie des polémiques (entre le P. Fragnière et le P. Watrigant, s.j.).

Monde en France – dénonce des écrits antisémites du vénérable. Des historiens français très sérieux font part à Rome de leur inquiétude, le gouvernement français annonce qu'il n'assistera pas à la béatification, l'épiscopat français envisage de dénoncer publiquement cette cérémonie, et le cardinal Ratzinger, à la Congrégation pour la doctrine de la Foi, en a une grosse migraine. Et puis voilà que trois semaines avant la béatification, Jean-Paul II décède. Tout est repoussé, reporté dit-on au mois d'octobre 2005. Mais le nouveau pape décide de surseoir, *sine die*. En 2011, on attend toujours, une commission travaille, paraît-il, à Rome, mais il est probable que cette cause est définitivement enterrée, et que personne ne la ressortira¹⁶.



Léon Dehon

Il n'est pas question de refaire ici le procès, à l'en-droit ou à l'envers. Mais s'il est évident que les vertus personnelles du P. Dehon étaient admirables, comme sa vie, il est non moins évident que la béatification apparaît problématique. La question, ce serait de savoir pourquoi la Congrégation romaine de la cause

des saints n'a pas été plus prudente en lisant tous les textes du P. Dehon, qui n'ont pas été du tout dissimulés, comme l'a prétendu calomnieusement une certaine presse. Parce que les Écrits du bon Père contiennent tout de même des assertions fort désagréables à l'égard du peuple juif et de la race juive, du genre de celle-ci : *Le talmud ? C'est le manuel du parfait israélite, le manuel du détresseur, du corrupteur, du destructeur social*. Ou encore : *La réaction antisémite est un signe d'espérance*.

Bien sûr, il faut remettre ces écrits dans leurs contextes : ce que Dehon combattait, ça n'était évidemment pas le peuple juif, ou la race elle-même, c'était le monde affairiste et spéculateur, la grande banque majoritairement aux mains des juifs – c'est alors vrai – qui plongeaient indirectement les familles pauvres et les ouvriers dans la misère et l'esclavage, en exigeant des profits toujours plus importants de la part des entreprises.

¹⁶ Je remercie notre confrère Nicolas Tafoiry (archives diocésaines de Soissons) qui est allé pour moi à la cote 7G3 de ses fonds, concernant Léon Dehon. Je signale à ce propos que la cote suivante du même fonds (7G4) conserve le volumineux dossier du P. Wresinski, fondateur d'ATD-Quart-monde, dont la positio de béatification est à Rome depuis le 30 décembre 2010 : à suivre. La littérature concernant le P. Dehon est riche, notamment les beaux travaux d'Yves Ledure. Vois spécialement, Y. Ledure (dir.), *Catholicisme et question juive. Le cas Léon Dehon (1843-1925)*, Paris, Buchet-Chastel, 2009.

Léon Dehon n'était pas un imbécile – il était fort cultivé, quatre fois docteur, en droit civil, en droit canonique, en philosophie et en théologie, excusez du peu – et il était par ailleurs un homme au cœur plein d'amour et plein de zèle. Ca n'empêche évidemment que les écrits sont les écrits, qu'on les sorte ou non de leur contexte, et dire, comme le faisait Dehon, que les juifs ont *soif de l'or* ou qu'ils sont *unis dans la haine du Christ*, est aujourd'hui inadmissible. Le Pr Jean Dominique Durand écrit avec raison ceci : *les vertus incontestables du P. Dehon ne sont pas en cause, mais le fait qu'une telle béatification laisserait penser que l'antisémitisme est un péché véniel*.

Le cas de Léon Dehon est un peu extrême, mais on touche là aux procès de béatification qui ont une implication forte dans la société extra-ecclésiale. Vous béatifiez une carmélite italienne du XVIII^e siècle, la chose n'est pas très « sensible », mais vous béatifiez Edith Stein, philosophe, juive, morte à Auschwitz, c'est plus sensible. Vous béatifiez les martyrs de la Révolution française, de la Guerre d'Espagne, du Laos, du Vietnam, de la Chine, cela devient très sensible. Et cette sensibilité du monde extra-ecclésial doit rendre l'Église d'autant plus attentive et délicate aussi.

Pour les procès français actuels politiquement sensibles, je ne donne qu'un exemple, le cas d'Edmond Michelet. Résistant, déporté à Dachau, ministre du général de Gaulle à plusieurs reprises, un chrétien très ardent, que Malraux appelait « l'aumônier de la France ». Son procès de béatification a été ouvert en 1976 par Mgr Brunon, évêque de Tulle – Michelet était corrézien – au motif de sa vie chrétienne en politique et aussi de son action extraordinaire en faveur des juifs allemands persécutés par le régime nazi qu'il accueillait et protégeait chez lui à Brive. Mais voilà, Michelet était garde des sceaux au moment du putsch d'Alger et de l'affaire Si Salah, et du coup, depuis un bon moment, la polémique fait rage sur son rôle dans cet épisode encore douloureux de notre histoire.

RIEN N'EST JAMAIS PERDU !

J'ai évoqué il y a un instant les soupçons doctrinaux qui empêchent les procès, mais je vais terminer mon exposé avec des cas beaucoup plus pendables, et donc au fond très encourageants. Il ne faut pas croire qu'un personnage condamné par un tribunal ecclésiastique soit exclu pour toujours des autels : les temps changent, et l'Église change aussi d'avis, fait parfois repentance, et canonise celui ou celle qu'elle a pu condamner de son vivant. L'exemple historique le plus célèbre

est évidemment celui de Jeanne d'Arc, morte sur le bûcher en 1431, condamnée par un tribunal ecclésiastique, mais canonisée en 1920, au terme d'un nouveau procès.

Mais d'autres personnages, moins connus, sont l'objet de réhabilitation tardive, parfois assez difficile tout de même. Le cas du moine dominicain florentin Jérôme Savonarole, par exemple, est fascinant. Le 30 mai 1997, à la demande de l'ordre dominicain, le cardinal Piovanelli de Florence a introduit officiellement la cause de béatification. Or Savonarole, vous le savez, a été excommunié par le pape Alexandre VI en 1497 – et brûlé sur un bucher comme « hérétique et schismatique » l'année suivante en 1498. Hérétique ou schismatique, il ne l'était probablement pas, mais ce qui est certain, c'est qu'il avait un grand charisme prophétique, et qu'il dérangeait beaucoup le pape Alexandre VI Borgia, en faisant de sa république théocratique de Florence une sorte de contrepoint à la Rome papale fort corrompue.

En tous les cas, une commission historique, dirigée par Don Gianfranco Rolfi, est au travail, on examine aussi les nombreux écrits du dominicain. Et comme par enchantement, on le trouve – je cite – d'une « spiritualité très actuelle ». Le maître général des dominicains Radcliffe dit ceci : « Savonarole est un personnage d'une intense humanité, un grand prédicateur dominicain, un homme doté d'une grande sensibilité sociale et politique face aux problèmes de son temps ». Et le cardinal de Florence, pour le 500^e anniversaire de sa mort, déclare : « Savonarole a été un homme et un religieux exceptionnel, un prophète et un martyr ». Les choses changent dans l'Église, même d'un pontife à l'autre : en 1955, le maire de Florence, Giorgio La Pira (lui aussi d'ailleurs en instance de béatification) avait demandé aux dominicains s'ils voulaient faire béatifier Savonarole, mais sous le règne de Pie XII, c'était encore tout à fait prématuré.

Je ne peux pas m'étendre, mais on pourrait citer bien d'autres cas de retournements un peu stupéfiants. J'en cite deux, que vous pourrez approfondir : Sœur Faustine Kowalska (1905-

1938), très appréciée de Jean-Paul II, béatifiée en 1993 et canonisée en 2000, avait mal commencé sa course vers les autels : en 1958, le Saint-Office s'était plongé dans le journal spirituel de cette petite religieuse polonaise qui faisait la cuisine et le jardin de son couvent, et avait condamné ses écrits sur la Miséricorde. Puis un archevêque de Cracovie, du nom de Karol Wojtyla, fait faire une nouvelle enquête, aux termes de laquelle la dévotion à la Miséricorde divine est à nouveau autorisée. On s'excuse : les théologiens n'avaient pas tenu compte du manque d'éducation de la Sr Faustine, qui ne savait ni l'orthographe ni la ponctuation, et on a commis des erreurs d'interprétation. Dont acte.

Deuxième cas, encore plus joli, avec lequel je termine : Mary Mc Killop. C'est la première sainte australienne canonisée. La cause a été rapide : introduite en 1973, elle a été béatifiée en 1995 par Jean-Paul II. En décembre 2009, le Vatican a annoncé un deuxième miracle attribué à son intercession : la canonisation a eu lieu le 17 octobre 2010. Mais sauf erreur de ma part, ce n'est pas seulement la première australienne canonisée, c'est aussi la première femme excommuniée à être canonisée. Car cette fondatrice (1866) des sœurs de Saint-Joseph du Sacré-Cœur entra en conflit avec l'évêque d'Adélaïde, Mgr Scheil, à propos d'un prêtre du diocèse, que les sœurs soupçonnaient d'abuser sexuellement des enfants. Par esprit de revanche, un collègue du prêtre attaqua la réputation des sœurs, et la fondatrice paya le prix fort : excommuniée en 1871, interdite de tout contact avec les membres de l'Église, Sr Mary Mc Killop supporta vaillamment la



Mary Mc Killop

peine, mais les fidèles prirent fait et cause pour elle, et en 1872, l'évêque, sur son lit de mort, leva l'excommunication. Les années ont passé, et l'excommuniée est maintenant

« la » sainte australienne. En juillet 2008, le pape Benoît XVI est allé prier sur sa tombe, lorsqu'il est allé à Sydney pour les JMJ. Comme quoi, tout le monde a ses chances : il suffit d'être un peu patient.

Retour d'expérience dans les dossiers de cause de canonisation

Mme Véronique Bontemps,
Archiviste au diocèse de Nantes

Archiviste au diocèse de Nantes, j'ai prêté mon concours pour deux causes de canonisation. Mon travail s'inscrivait dans le dispositif diocésain du traitement des causes dont témoignent schématiquement les deux tableaux ci-joints. Dans la première cause dite des Martyrs du Laos j'intervenais comme notaire aux actes et dans la cause du Père Guérin comme archiviste et historienne.

été scellé et envoyé à la Sacrée Congrégation à Rome le 27 février 2010. Ceci concluait l'enquête diocésaine.

Concernant le travail de recherche des documents, le plus gros du travail de collecte avait été réalisé auparavant par le postulateur. Le travail de la commission en a été grandement facilité.

I. CAUSE DITE DES MARTYRS DU LAOS :

Il s'agit de la demande faite par les évêques du Laos d'ouvrir une cause de béatification pour 17 prêtres et laïcs assassinés au Laos entre 1954 et 1975 : 11 missionnaires européens (O.M.I. et M.E.P.) : dix français, parmi eux un nantais, un italien et six catéchistes laotiens. À la demande des évêques du Laos, l'évêque de Nantes a accepté d'assurer financièrement et administrativement la phase diocésaine du procès.

Les recherches ont été conduites sous la direction du Père Roland Jacques (O.M.I.), postulateur des évêques du Laos, et de Monseigneur Fihey juge délégué pour la cause.

J'intervenais dans le dossier au titre de **notaire aux actes, c'est-à-dire que je devais assurer la coordination entre le postulateur et le Tribunal diocésain, suivre l'avancée du travail des membres de la Commission historique, saisir les auditions de témoins et « monter » le dossier diocésain en respectant les normes telles que notifiées dans l'instruction Sanctorum Mater.**

En bref, veiller au bon déroulement de l'avancée du dossier et en cas de difficulté, trouver la personne à même de la résoudre. J'étais donc en relation hebdomadaire avec le postulateur (entre le Canada et le Laos) pour faire le point sur l'avancée des travaux de son côté comme du mien. De même je rencontrais le juge délégué au minimum une fois par semaine.

Ces contacts fréquents expliquent en partie la rapidité de la phase diocésaine (un peu moins de deux ans entre la séance d'ouverture et celle de clôture. Le dossier de plus de 4000 pages numérotées, tamponnées et paraphées a alors



Martyrs du Laos

Ce que j'en retiens :

- Découverte d'un univers insoupçonné : la complexité politique et sociale du Laos de cette époque. Il reste très difficile, même après 18 mois de travail sur ce dossier de se faire une opinion juste sur la situation vécue par les missionnaires et leur imbrication dans les événements politiques d'une révolution postcoloniale.

- Le dossier est maintenant clos pour sa phase diocésaine. Il laisse une insatisfaction. Il est toujours difficile de se prononcer avec une certitude absolue sur la question du « martyr », c'est-à-dire une mise à mort « en haine de la foi ». En effet tous ont choisi de suivre les directives du Saint Siège demandant aux responsables de tenir fermement leurs postes et d'y demeurer. Ont-ils été tués en tant que chrétiens, en tant qu'européens donc assimilés aux « américains », ou tout simplement du fait de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment ? C'est la question centrale de ce dossier. Participer à l'interprétation que l'on pouvait faire des pièces du dossier a été pour moi une découverte : une même histoire, plusieurs lectures possibles.
- Quoiqu'il en soit, au bout de 18 mois de travail, on se sent à la fois **proche** des missionnaires (on apprend à les connaître à travers plus de 2000 pages de documents et d'auditions des témoins), mais également **très éloigné** face à leur engagement et leur vécu. Il est impossible d'imaginer l'horreur des événements et leurs réactions sur le moment. Au départ, je n'étais pas préparée à entendre certains témoignages bouleversants, comme celui d'un évêque du Laos présent au moment de l'assassinat de l'un des présumés martyrs.

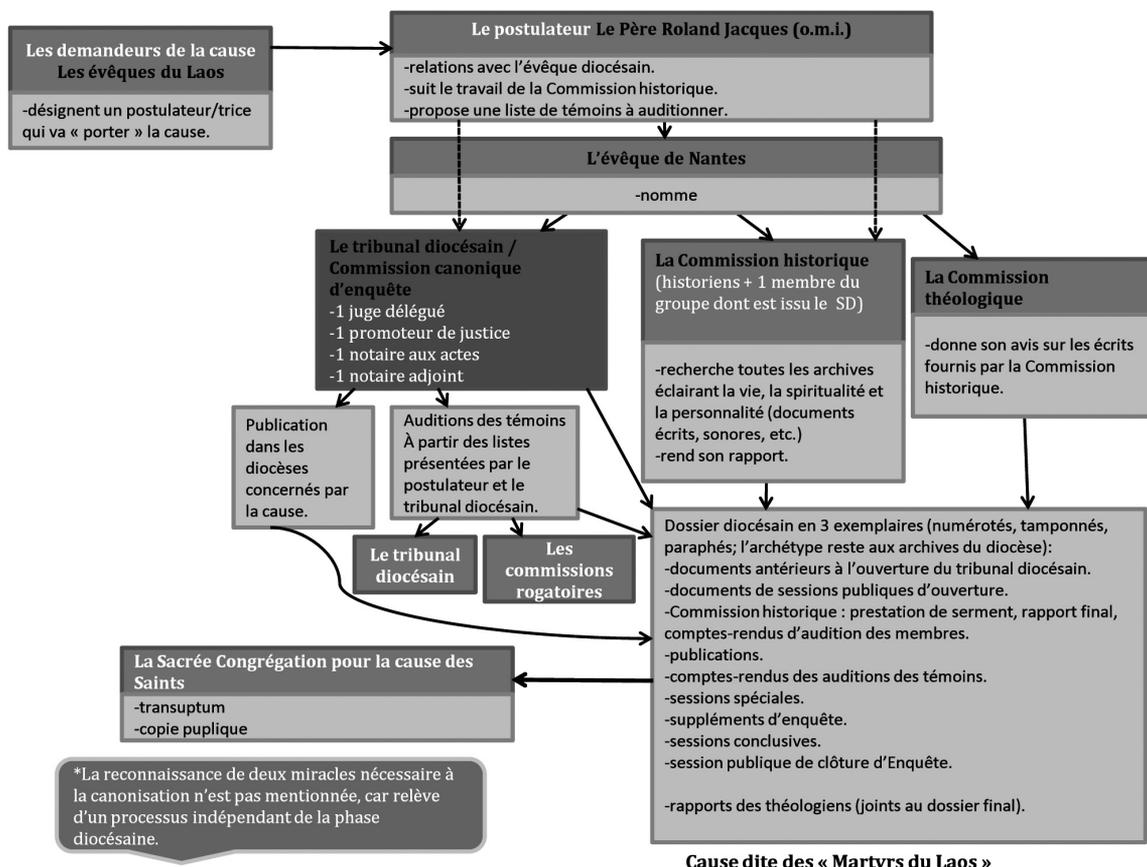
II. CAUSE DE CANONISATION DU PÈRE GEORGE GUÉRIN, FONDATEUR DE LA J.O.C. EN FRANCE.

C'est au sein de l'aumônerie nationale de la JOC qu'est née, au milieu des années 2000, l'idée de mettre en valeur la figure du Père Georges Guérin, fondateur de la J.O.C. en France, figure incontournable de la spiritualité de l'action catholique en milieu ouvrier.

L'Association des Amis du Père Guérin voit le jour le 7 juin 2007 et se donne pour objet « *d'impulser les démarches en faveur de la canonisation du Père Georges Guérin [...], suivre ces démarches, de les relancer, de les financer [...], de promouvoir un élan spirituel et apostolique lié à la personne du Père Guérin, à sa pensée, à ses intuitions* » (article 2 des statuts). Madame Lucienne Sallé a la charge de « postulatrice ».

Dans cette cause, je suis intervenue au sein de la Commission historique comme archiviste et historienne. Mon travail consistait dans un premier temps à assurer la collecte des documents d'archives se rapportant au Père Guérin : à savoir ceux produits ou reçus par le Père Guérin, mais aussi les documents externes permettant de découvrir sa personnalité et sa spiritualité.

Cela a représenté une masse considérable de pièces qu'il a fallu rechercher en France, mais également en Belgique.



Ce que j'en retiens :

- Un travail particulièrement stimulant dans la recherche pure de l'information. Chaque contact que j'ai pu avoir me renvoyait vers deux ou trois autres pistes à explorer. Un travail de fourmi avec les joies de la recherche, lorsque l'on trouve un document particulièrement parlant.



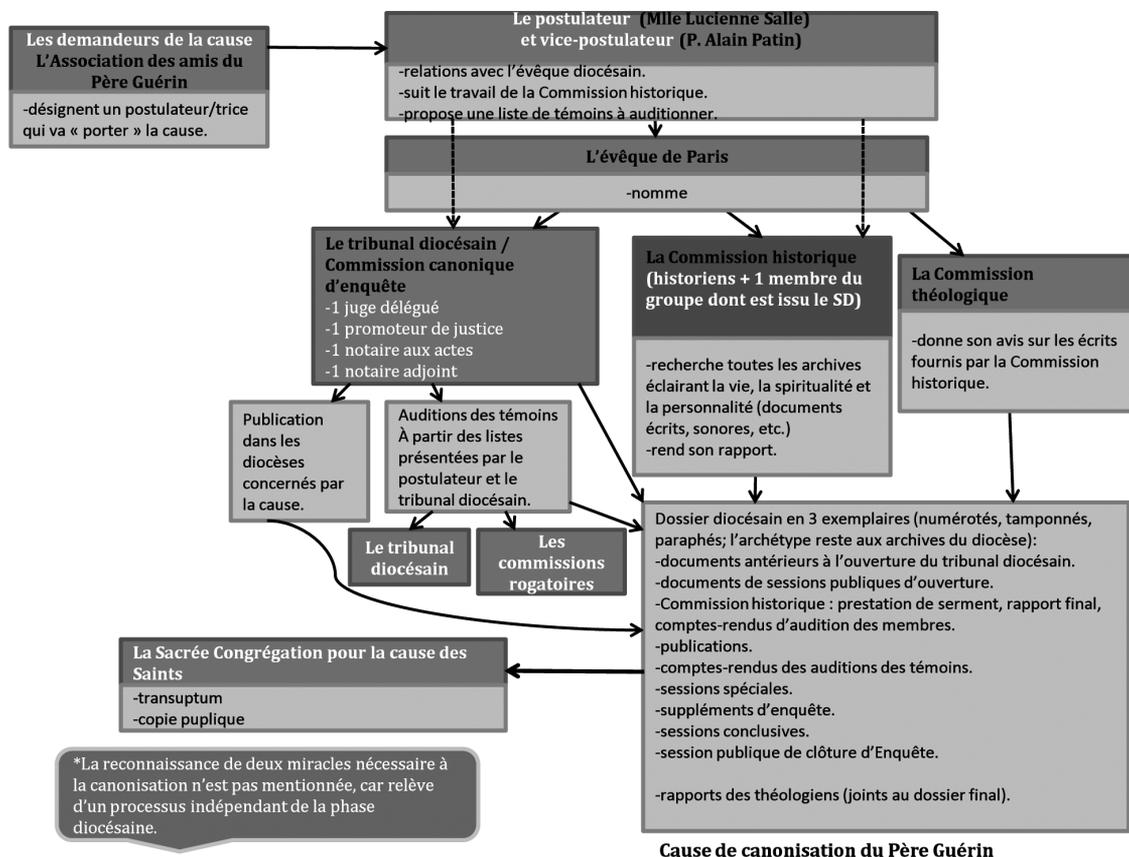
Photo du Père Guérin transmise par Mme Delumeau.

- D'un point de vue de l'organisation, une Commission historique qui peine à rassembler ses membres, pour la plupart des bénévoles éparpillés (j'étais la seule salariée). Aussi le travail n'avancait pas aussi vite qu'espéré et laissait quelques frustrations.

- Personnellement, ce travail sur le Père Guérin m'est apparu extrêmement enrichissant. Découverte de la J.O.C. que je ne connaissais que dans les grandes lignes [même s'il faut bien distinguer la cause du Père Guérin de la cause de la J.O.C, ce qui n'est pas la même chose]. Je suis impressionnée par son approche du monde ouvrier et l'incroyable écoute qu'il a eue immédiatement à l'époque. Alors qu'une partie de la population ne se retrouvait pas dans l'Église, il a apporté des réponses adéquates.

Lors de mes recherches j'ai rencontré des personnes formidables, qui n'auraient pas eu la même vie sans la J.O.C. et se sentent redevables au Père Guérin. Je pense plus particulièrement à une femme de Nancy. Issue d'une famille ouvrière nombreuse d'un quartier pauvre, elle m'a expliqué qu'avant de découvrir la J.O.C. elle n'était « rien », « qu'une bouche de plus à nourrir ». C'est à travers la J.O.C. qu'elle a pris conscience de sa propre valeur, qu'elle pouvait « faire » quelque chose et « donner un sens à sa vie ». Elle m'a parlé d'une « seconde naissance » à travers la J.O.C.

De tels témoignages poignants, comme celui de l'évêque du Laos, font que l'on ressort enrichi de ce travail pourtant si administratif au service des causes de canonisation.



2010 : Quatrième centenaire de la fondation de l'ordre de la Visitation à Tarascon

Sœur Jeanne Catherine Cassar

UN MONASTÈRE DANS LA VILLE

L'année 2010 a été pour notre Ordre une année jubilaire puisqu'elle marquait le **400^e anniversaire de la fondation de La Visitation en 1610** par Jeanne de Chantal et François de Sales. Elle fut préparée par trois années de réflexion et de prière dans les monastères du monde entier, et chaque communauté a été invitée par notre Assistant Général, à « *envisager tout ce qu'elle pouvait faire pour que La Visitation soit mieux connue.* »

Lieu de notre fondation, Tarascon est une ville de vieille culture. Située en bordure du Rhône, bâtie sur un îlot dans un endroit désert et humide, son terrain fangeux était rempli d'herbes aquatiques parmi lesquelles se mouvaient toutes sortes de bêtes sauvages et sanguinaires.

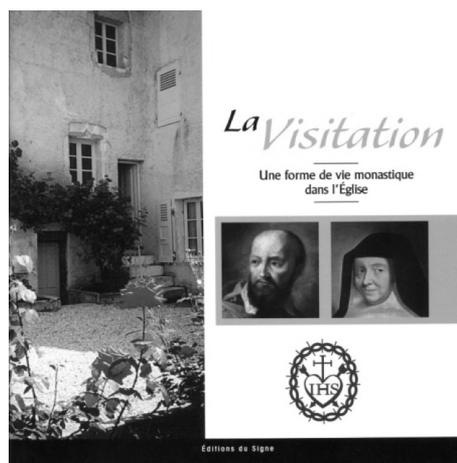


Selon la tradition, *Marthe de Béthanie*, venue de Palestine, débarqua aux Saintes-Maries-de-la-Mer avec sa sœur Marie et son frère Lazare. Elle s'installa dans cette région marécageuse, où sévisait alors la Tarasque, terrible monstre amphibien qui terrorisait la population. Marthe la dompta avec courage grâce à la vigueur de sa foi. Les témoins de ce miracle le firent connaître et les baptêmes se multiplièrent parmi les habitants de la Province où la vie chrétienne se répandit.

Au XI^e siècle, l'église Sainte-Marthe fut édifée en son honneur, reconstruite au XIV^e siècle et élevée au rang de collégiale. Au XV^e, le roi René, comte de Provence, fit bâtir en face de ce sanctuaire un château particulièrement bien conservé. La crypte de la Collégiale, sise sur l'emplacement exact de la maison de sainte Marthe, renferme un buste reliquaire célèbre, ainsi que son

tombeau. Cette collégiale, une de plus belles églises de Provence, fut un lieu de pèlerinage célèbre au Moyen-âge.

METTRE À LA DISPOSITION DE TOUS NOTRE PATRIMOINE CULTUREL ET SPIRITUEL



Grâce à l'accueil favorable du Maire et du Conseil Municipal, ce qui fait le dynamisme de notre vie a ainsi pu s'inscrire dans la vie de la cité

pendant toute l'année. C'était aussi, en quelque sorte, rendre compte de l'appel que la ville avait adressé à l'Ordre de La Visitation par l'intermédiaire de la communauté d'Avignon, en 1641 et après la Révolution en 1840, en vue d'y implanter un monastère. À l'occasion du 4^e centenaire de notre fondation, La Visitation de Tarascon a cherché à incarner pour nos contemporains les valeurs reçues de son histoire en faisant une exposition dans le centre historique de la ville.

Comment ?

1. Édition par l'Ordre de La Visitation d'une plaquette sur l'histoire, la spiritualité et la vie quotidienne des Visitandines (2008) Ce fut un bon support pour nos rencontres jubilaires.
2. Tournage et production d'un film sur la vie de la communauté, aujourd'hui¹ (2009).
3. Enregistrement d'un CD (avec d'autres moniales des Fédérations de France² (2009).
4. Publication d'un livre sur sainte Jeanne de Chantal dans la collection « Prier 15 jours avec »

¹ Film de Dominique DAVIN : *Le monastère de La Visitation à Tarascon. « D'où nous vient ce bonheur ? »* RegArtFilms.

² CD « *Dieu de la joie* » Chœur des moniales de La Visitation – Musica Aix

(2010), fruit de la collaboration entre notre responsable fédérale et l'une de nos sœurs.

5. Célébrations et journées de sensibilisation au charisme salésien pour différents groupes.

6. Trois expositions : deux au Monastère (janvier-février et décembre) ; la troisième, au centre ville (septembre-octobre).

7. Journées du patrimoine en septembre.

8. Conférences sur saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal et La Visitation.

9. Pèlerinage des Visitandines de Tarascon sur les lieux du premier monastère de l'Ordre à Aix-en-Provence (1624) incluant un colloque historique et une table ronde.

Nous évoquerons chronologiquement les différentes manifestations puis nous verrons comment nos archives ont pu être exploitées et celles que nous avons aussi créées. Enfin nous tirerons des enseignements de cette aventure humaine et spirituelle.

I. MANIFESTATIONS

I.1. Ouverture de l'année jubilaire au Monastère

Sensibilisés par la démarche de **pèlerinage sur le tombeau de Sainte Marthe** d'une dizaine de sœurs, les Tarasconnais ont afflué le dimanche suivant, 24 janvier, pour la fête de Saint François de Sales qui marquait l'ouverture de l'année jubilaire. Là, deux ou trois moniales les accueillent autour de **trois expositions** : dans le vestibule, puis dans le parloir et enfin dans une galerie du cloître récemment restaurée.

La première, avec les portraits des Fondateurs et quelques panneaux historiques succincts, nous a permis d'amorcer un dialogue avec les visiteurs.

Saint François de Sales remet les Constitutions aux premières Mères (coffret en acajou vernis – personnages en cire)



- La deuxième exposition traitait particulièrement du travail et des emplois des sœurs. Là, nous avons présenté très simplement nos activités économiques : rucher, confitures, yaourts... et présenté brièvement l'organisation de la vie quotidienne dans un monastère à l'aide de photos récentes. Appréciée du public qui venait pour la première fois, cette démarche a permis de répondre à diverses interrogations et surprises.

- Enfin, avec la troisième exposition, dans la galerie du cloître entre le parloir et une porte de clôture du monastère, alors que les chants de notre CD résonnaient paisiblement, nous avons évoqué notre histoire à travers certains objets précieux reçus des générations passées : ornements liturgiques, reliquaires, paperolles, tableaux, livres anciens, broderies, décors de théâtres...



Traité de l'amour de Dieu de François de Sales et lettre de Jeanne de Chantal (manuscrits)



Buste reliquaire et gisant de Sainte Marthe



Devant



Dos



Détail

Ornement brodé par Jeanne de Chantal et porté par François de Sales



Viole de sang de Jeanne de Chantal



Détail d'un voile de calice brodé par Jeanne de Chantal

La préparation a été l'occasion d'une joyeuse participation d'amis du monastère intéressés par notre démarche. Nos visiteurs ont apprécié d'être

accueillis par les sœurs elles-mêmes dans ce lieu dont, souvent, ils n'osaient pas trop s'approcher. En témoigne la réaction d'un Tarasconnais de toujours : « *Depuis mon enfance, je tournais autour des murs du monastère sans avoir jamais rien su de ce qui se passait derrière et aujourd'hui je découvre non seulement son riche passé, sa vie quotidienne mais aussi son Accueil !* » (« L'Accueil » étant la partie du monastère réservée aux retraits, hôtes de passage et familles des sœurs, selon les périodes de l'année).

En fin d'après-midi dans une chapelle archicomble, une **célébration eucharistique** présidée par Monseigneur Christophe Dufour a clôturé la journée. L'archevêque d'Aix et Arles, à la fin de son homélie, nous a tous invités à réfléchir sur la mission de La Visitation aujourd'hui, en lien avec les orientations de sa dernière lettre pastorale.

Un **lunch** a ensuite réuni les participants à l'Accueil où un débat autour du film, qui avait été visionné plusieurs fois dans l'après-midi, fut le point d'orgue de la journée.

Ayant pris conscience que ce style de proposition correspondait à l'attente certaine de ceux qui nous entouraient depuis toujours, nous l'avons déclinée d'une manière variée tout au long de l'année : journée pour les prêtres, journée pour les religieux, journées multiples pour jeunes de tous âges... Parmi les fruits de ces rencontres, une mention spéciale doit être faite de la proximité amicale de notre Père Curé et des liens revivifiés avec l'ensemble de notre Paroisse par des célébrations communes au monastère (Journée de Prière mondiale pour la Vie Consacrée, Présentation du Seigneur...).



Mère Marie-Thérèse Dannel, supérieure de la Visitation, remercie tous ceux qui ont collaboré à cette manifestation culturelle



Discours de Monsieur Charles Fabre, maire de Tarascon, au vernissage de l'exposition



Mgr Christophe Dufour, archevêque d'Aix et Arles, rappelle la vocation des Visitandines au cœur de la cité

1. 2. Une exposition culturelle au Centre ville

Parmi les festivités de cette année 2010, du 2 septembre au 30 octobre, l'exposition au **Cloître des Cordeliers**, lieu culturel important de Tarascon, a reçu quelques 3 500 visiteurs.

Nous avons choisi de faire dialoguer entre eux Histoire et Présent en mettant **en vis-à-vis** vitrines d'**objets anciens** et **photographies contemporaines** disposées autour de **posters de textes** tentant d'exprimer le sens de notre mission dans l'Église.



Les deux fondateurs de la Visitation (portraits, posters de textes et manuscrits)

Dans les trois galeries de ce beau cloître du ^{xvi}e siècle, de style Renaissance, chaque arcature présentait tour à tour différents thèmes de notre histoire : Fondateurs, Ordre et mystère évangélique de La Visitation, fondation de Tarascon..., puis exposait ceux de notre vie quotidienne (travail, assemblées, Chapitres, réfectoire...).

La reconstitution d'une **cellule ancienne**, assortie d'un poster, suggérait le sens de la solitude avec Dieu, joint à des photographies de sœurs dans une cellule actuelle.



Une cellule ancienne

Dans une autre galerie du cloître, nous avons voulu répondre aux questions qui nous sont posées habituellement : « *Comment devient-on Visitandine ? Au bout de combien de temps ? Et pourquoi cet habit ? Comment avez-vous été sûre que c'était bien votre voie ?* »



Témoignages de moniales

Le poster des **témoignages**, entouré de **portraits de moniales de tous âges**, est probablement celui qui a été lu le plus attentivement, de même que celui sur la formation et le discernement du noviciat. En face, une vitrine exposait documents anciens sur la manière de donner l'habit et de faire profession : voiles blanc et noir, croix de l'Ordre, couronnes de fleurs...et un mannequin avec l'habit!

Suivaient des photographies évoquant la vie de prière des moniales. Le fond de cette galerie était occupé par une **bâche** de plusieurs mètres de haut : agrandissement photographique du sanctuaire de la chapelle et placées devant, des

vitrines présentaient un autel préparé comme pour une célébration eucharistique, ainsi qu'un **missel sanctoral** de l'Ordre de La Visitation de 1773, richement enluminé, prêté par le Musée de Moulins.



Missel manuscrit et enluminé par des Visitandines



Fond de la galerie consacrée à la vie de prière en 1773 (collection du Musée de Moulins)

Deux éléments importants ont contribué à recréer le cadre paisible d'un monastère : le passage en boucle du C.D. des chants et la possibilité de regarder le film réalisé sur notre communauté avant de quitter les lieux, comme nous l'avions fait dans nos murs.

En conclusion, notre expérience traditionnelle nous offrant la joie de tirer du neuf de notre trésor qui est ancien, nous nous sommes efforcées de la faire percevoir comme le **patrimoine de tous**.

– Ainsi, l'évocation de notre vie quotidienne dans sa simplicité et sa beauté a essayé de traduire un art de vivre où, dans un monde qui se renouvelle en profondeur et très vite, chaque détail prend toute sa valeur. Peut-être cette démarche a-t-elle permis aux visiteurs de prendre davantage conscience de la dimension spirituelle de la personne humaine.

– Nous-mêmes, grâce à cette interface, avons mieux perçu la société civile telle qu'elle est aujourd'hui et l'effort que nous avons à poursuivre, en tant que moniales, pour répondre à la demande de sens de nos contemporains. En tant que contemplatives, nous avons à trouver notre manière propre de nous ouvrir à un certain dialogue avec les cultures et les religions qui nous entourent, avec les générations et les différentes institutions auxquelles nous pouvons être reliées, comme le souhaite l'Église aujourd'hui

Nous avons donc essayé de revaloriser une qualité de présence dans un domaine souvent laissé pour compte, en nous engageant à être artisans de relations à travers les Journées du Patrimoine.

1.3. Journées du Patrimoine

Le **thème des Journées du Patrimoine 2010** sur « *Les Grands Hommes* » et les traces qu'ils ont laissées dans l'Histoire, nous a permis de faire connaître nos Fondateurs et l'influence qu'ils ont pu avoir dans la Grande Histoire avec la multitude de monastères fondés en France et en Italie de leur vivant.

Pendant deux jours, les 18 et 19 septembre, **en ville**, furent organisées des visites guidées de l'exposition au Cloître des Cordeliers, faites par l'archiviste de la ville d'une manière très vivante, ainsi qu'une conférence du Père Thierry MOLLARD osfs, sur la personnalité de François de Sales, donnée à l'Hôtel de Ville pour les Élus notamment.

Au monastère, nous n'avions ouvert que l'après-midi du samedi et du dimanche.

Trois étapes structuraient la visite pour des groupes successifs de trente personnes environ, chaque groupe étant pris en charge par une Visitandine :

- pour répondre aux questions après le passage du film ;
- pour présenter l'histoire de l'Ordre de La Visitation et de notre communauté ;
- pour une visite guidée de la chapelle et d'une exposition dans les bas côtés.



Chapelle du monastère de Tarascon

Chrétiens ou non, les visiteurs ont été heureux de découvrir ce qui fait le cœur de notre vie, laquelle est habituellement entourée pour eux d'un certain mystère. Ceux du dernier groupe sont du reste restés pour l'Office des Vêpres.

Au sortir du monastère, une animation avait été créée dans l'allée de platanes par des amis de la communauté autour de nos produits artisanaux.

1.4. En Pèlerinage à Aix-en-Provence.

Un peu plus tard, le 6 novembre 2010, grâce à deux aides providentielles, une journée fut consacrée à notre famille spirituelle à Aix-en-Provence, cœur de notre diocèse.



Premier monastère de la Visitation à Aix-en-Provence (1624)

Cette ville a abrité trois monastères de notre Ordre, le troisième ayant été fondé par la communauté de Tarascon, en 1858. Le plus riche historiquement et sur le plan architectural, est actuellement occupé par le Lycée Mignet. La directrice nous a accueillis en ce lieu pour un **colloque historique**. Celui-ci a débuté par un **temps de prière dans le chœur qui vit, en 1636, le Chapitre des supérieures de tous les monastères de Provence convoqués par sainte Jeanne de Chantal**.

Ce sont près de 500 religieuses Visitandines qui vécurent de l'esprit de nos fondateurs dans cette ville. Un long ruban de papier portant leurs noms avait été déroulé sur l'autel. Exhumée de quelques 4000 documents d'archives, c'est leur vie ardente que le Père Michel Savalli a rendu particulièrement vivante et savoureuse.

Au cours de cette journée, un professeur émérite de l'Université de Provence, Monsieur Régis Bertrand, a retracé le contexte de la Réforme catholique en Provence dans lequel notre Ordre a pris naissance.

Un autre historien, Monsieur Marcel Bernos, a retracé la genèse de la fondation de La Visitation, enracinée dans l'amitié de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Il a su dégager la dimension d'authentique maître spirituel de cette dernière.

L'après-midi, deux prêtres salésiens de Don Bosco, les Pères Jean-Marie Petitclerc et Morand Wirth, ont animé une **Table Ronde** autour de l'humanisme pédagogique de François de Sales et la manière de dire Dieu aux jeunes aujourd'hui. Pour un plus large public, ils rejoignaient ainsi les orientations pastorales lancées dans le diocèse.

Les photos de notre communauté ayant été exposées de nouveau, les gens ont pu échanger avec les dix Visitandines présentes, avant de

rejoindre la Cathédrale toute proche où furent chantées les **Vêpres**.

Une surprise nous était réservée : nous avons pu admirer un magnifique **reliquaire** contenant de précieux souvenirs de saint François de Sales, vénérés à la fin de l'office. Ils furent très certainement confiés par la supérieure de l'époque au confesseur de la communauté, qui était prévôt du Chapitre de la Cathédrale, au moment de la Révolution française, ce qui a permis leur conservation au cœur de la tourmente.

Au cours de l'année, à Tarascon, **d'autres événements** sont venus alimenter la prière et la réflexion :

- **conférences** données par le Père Max Huot de Lonchamp le jour de la fête de sainte-Marguerite-Marie Alacoque, sur l'extraordinaire amitié de nos Saints Fondateurs dans le Cœur du Christ : « *Trois cœurs qui n'en font qu'un* ».
- **triduum** prêché sur l'engagement et les vœux aujourd'hui, par le Frère Martin, carme déchaux.
- à Annecy, **rencontre avec des Visitandines du monde entier**, déléguées pour participer à la grande semaine organisée à la date anniversaire de la fondation de l'Ordre, le 6 juin 1610 ; au cours de cette rencontre, la Messe du dimanche célébrée à la Basilique de la Visitation fut télévisée.

1. 5. Clôture de l'année Jubilaire

La solennité de sainte Jeanne de Chantal a clôturé l'année jubilaire du IV^e centenaire de notre Fondation. Le Père Bernard Ardura, Président du Conseil Pontifical des Sciences Historiques, nous a fait l'amitié de venir de Rome animer cette journée en donnant **deux conférences** : la première a brossé le portrait de **sainte Jeanne de Chantal**, la deuxième a ouvert larges les portes de l'avenir : « **La Visitation – Un charisme au défi des siècles – Un message pour le troisième millénaire !** » Le Père Ardura s'est interrogé sur la pérennité des éléments constitutifs de notre famille religieuse, avec et après l'aggiornamento demandé par Vatican II, en s'appuyant sur les sept critères définis par John Henry Newman pour vérifier l'authenticité du développement de la doctrine chrétienne.

En fin d'après-midi, Monseigneur Christophe Dufour, entouré de nombreux concélébrants, a évoqué **la longue nuit des tentations contre la foi de sainte Jeanne de Chantal**. La communauté était heureuse de chanter à nouveau la Messe composée spécialement pour le IV^e centenaire par le Frère Jean-Baptiste, ocd.

Les Visitandines du diocèse en fête !

Samedi 6 novembre 2010
de 09h00 à 18h00
Lycée Sainte Catherine de Sienna
Aix-en-Provence

Programme
09h00
Conférences historiques
La visitation, une création vivante
1610-2010
13h00
Visite guidée du monastère
14h00
Dieu, les jeunes
et Saint François de SALES
16h00
Rencontre avec
les Visitandines de Tarascon
17h30
Célébration des Vêpres

400^e
ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION
DE L'ORDRE





Après l'Eucharistie, nous sommes tous sortis, les enfants en tête, alors que soufflait un violent mistral, pour planter « L'ARBRE DU JUBILE » comme dans toutes les Visitations du monde. Et l'Archevêque d'inviter énergiquement les sœurs à se mettre au travail, jusqu'au moment où, plantant sa crosse entre les mains d'une moniale, mitre en tête, il attrapa une pelle à son tour pour finir de combler le trou béant autour de l'olivier. Evidemment, cette photo se retrouva dans le journal du lendemain !

II. L'EXPLOITATION DES ARCHIVES ou Comment passer du papier à la vie ?

2. 1. Collecte des Archives

Pour réaliser ces diverses manifestations, nous avons commencé par rassembler nos archives dont les fonds étaient disséminés dans tout le monastère. Puis nous avons amorcé leur classement en nous inspirant du plan des Clarisses proposé dans le manuel des archives de l'Église de France que nous avons adapté. Ce classement a débuté en 2009, avec l'aide bénévole de l'archiviste de notre ville. Bien entendu, il n'est pas encore terminé, mais son avancée nous a toutefois permis de valoriser certaines pièces dans nos expositions.

2. 2. Typologie sommaire des documents

Nous avons exploité divers documents afin de faire percevoir, à travers l'espace que nous habitons et le rythme qui structure le temps monastique, des étincelles de notre vie. En voici les sources :

- Les circulaires des XVII^e et XVIII^e siècles

Elles fourmillent d'indications précieuses sur les événements vécus par la communauté et qui s'insèrent dans la « Grande Histoire » : visites royales ou princières, participation aux fêtes de l'Ordre (béatifications, canonisations, culte du Sacré Cœur...), épidémies, difficultés économiques et sociales, fondations, soutien mutuel

dans la charité par la prière et les secours pécuniaires, assistance aux pauvres, aide aux « converties », ex-prostituées entrées dans la vie religieuse, événements révolutionnaires. On y trouve des renseignements statistiques : nombre des sœurs par catégorie, pensionnaires et personnel de service.

Ces documents sont exceptionnels par la qualité et les détails qui narrent la vie des Visitandines. On y découvre leur origine géographique et sociale, leur âge, leur appel et le développement de leur vocation, le nombre d'années de profession. Les contradictions, notamment familiales, sont très souvent évoquées et renvoient à l'histoire des mentalités. Les dévotions personnelles et communautaires, les écrits mystiques, les poèmes et cantiques composés par les sœurs sont aussi bien développés. Les maladies, les pathologies et les traitements médicaux pris, les derniers instants de leur vie occupent parfois plus de la moitié du document. On y décèle les liens tissés entre les moniales, mais aussi avec l'extérieur : familles, amis, confesseurs et pauvres. En retrait du monde, la Visitandine reste bien ancrée dans les solidarités passées.

- **L'Année sainte** relate en douze volumes imprimés la vie de quelques sœurs remarquables par leur sainteté de vie ou leur activité de fondatrice (ceci concernant les XVI^e et XVII^e siècles)
- **Les Annales** décrivent les événements saillants de la vie quotidienne de la communauté : mémoire très vivante de l'histoire, des mentalités et de l'orientation spirituelle de l'époque.
- **Le Livre du Couvent** contient avant tout les trois souhaits de saint François de Sales pour l'Ordre naissant, le récit de la fondation du monastère, la liste des fondatrices et de la succession des supérieures, les élections avec les signatures afférentes. C'est là que nous avons trouvé bien des indications sur les fondatrices du troisième monastère d'Aix-en-Provence, puisque chaque page de ce livre majestueux (62 cm x 46 cm) est consacré à la vie d'une Visitandine, depuis les origines du monastère.
- **Les registres** que l'on trouve aussi dans tous les Ordres : **vêtures, professions et décès, les livres de gouvernement, les archives économiques, les dossiers des moniales, etc.**

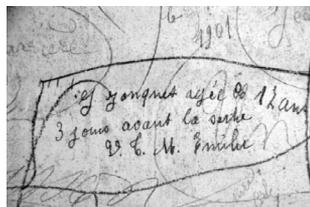
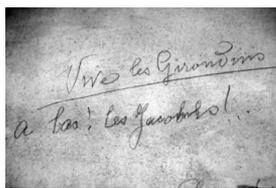
2. 3. Les Objets

Pour alimenter les expositions, quelques très belles pièces prêtées par le **Musée de La Visitation à Moulins** ont témoigné de volontés plei-

nement engagées pour Dieu (photo du Missel). Monsieur Picaud, Conservateur, a particulièrement bien reçu madame la première adjointe du Maire et l'archiviste de la ville qui n'ont pas hésité à faire le voyage dans la journée.

Pour l'exposition au Cloître des Cordeliers, le Conservateur du patrimoine de Tarascon nous avait prêté **dix magnifiques vitrines certifiées** qui ont été installées par une équipe technique, laquelle a aussi pris en charge l'enlèvement de tous les objets au monastère, leur installation et leur retour sous la responsabilité d'une moniale.

- Nous avons également présenté au public **nos propres objets** en fonction du thème de chaque arcature qu'il serait trop long d'énumérer.
- Ajoutons les **souvenirs du pensionnat** tenu par les religieuses à l'époque des lois laïques : cahier de cours, règlement, trousseau des élèves et un registre d'inscription à la Congrégation des Enfants de Marie, ainsi qu'un cœur en argent contenant leur liste, etc.
- Un livre de photos des **graffitis** exécutés par les élèves sur les murs du grenier fut également réalisé et exposé pour son intérêt historique. Il apporte aussi le témoignage du dévouement des Visitandines à



l'œuvre d'éducation humaine et chrétienne des jeunes filles pauvres et de l'attachement de celles-ci à leurs éducatrices : « Vive Tante Caroline ! 25 juillet 1891 » « Vive Tante Raphaël, c'est une sainte, 14 février 1893 ! » « Le 14 juillet 1895, nous serons reçues après demain Enfants de Marie ! » « J'ai fait ma première communion le 17 février 1897. », « Qu'il est doux d'aimer une créature comme Tante Emilie ! »

Des **cartels** explicatifs accompagnaient chaque élément des vitrines pour toutes les expositions de l'année. Pour les illustrer nous avons été heureuses de reproduire un dessin de l'entrée du monastère réalisé par une de nos sœurs pour le III^e centenaire de l'Ordre en 1810 (laquelle avait aussi peint une affiche que nous avons mise en valeur).



Cartels

- Mentionnons enfin **des tableaux d'art du XIX^e siècle** représentant les Fondateurs, ainsi qu'un immense **panneau ancien** retraçant les multiples fondations de l'Ordre au cours des siècles.

2. 4. Création de nouvelles archives

• Photographies

Un grand photographe, ami d'une de nos sœurs, est venu pendant une semaine faire un reportage. Les liens d'amitié qui nous liaient de longue date à sa famille ont rendu l'expérience possible et féconde. Ensuite, avec son fils, ils ont gracieusement fait développements, tirages, agrandissements et collage sur bois des photographies sélectionnées pour l'exposition du Cloître des Cordeliers.

Nous avons choisi un style sobre et dépouillé : deux ou trois photos en noir et blanc par panneau, et pour rythmer le déroulement de la visite, les thèmes de la vie fraternelle et du travail en regroupaient davantage et en couleurs.

• Posters de texte

Désirant rejoindre nos contemporains sur le plan culturel, nous avons sérieusement travaillé le vocabulaire, le style et la concision des textes. Une relecture « professionnelle » a été très stimulante.

III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE CETTE AVENTURE :

3. 1. Réflexion et choix communautaires

L'établissement d'un bon accord de toute la communauté tout au long de l'aventure était essentiel. Après les trois années de préparation spirituelle sur l'esprit des Fondateurs, La Visitation et le Cœur du Christ, celui-ci a été recherché, mais difficile à maintenir jusqu'au bout à cause de notre vie de prière et communautaire déjà bien pleine.

- Nous avons d'abord déterminé les axes et les orientations de « notre » Année Jubilaire. Puis, sur propositions faites par l'une d'entre nous, furent retenus différents projets concernant :
 - les temps spirituels dans notre vie personnelle et fraternelle
 - l'ouverture et la clôture de l'année : 24 janvier et 12 décembre
 - les relations avec paroisse, doyenné et diocèse d'Aix et Arles
 - enfin celles avec la ville de Tarascon

Un groupe de quelques sœurs a été délégué pour la mise en œuvre ; l'une d'elles a été déchar-

gée de tout pour poursuivre la réflexion entamée et se consacrer à l'indispensable travail de communication. Malheureusement le trop court laps de temps qui nous restait (3 mois) n'a pas permis de se tenir au rythme projeté pour les rencontres.

- Le jour de l'ouverture, une proposition bien venue : un ami, prêtre diocésain, nous a offert son aide pour organiser une journée à Aix-en-Provence. Lui-même a contacté deux historiens, la directrice du lieu d'accueil et l'École Cathédrale d'Aix pour l'organisation et la communication. Réflexion faite, devant une telle proposition, accord fut demandé à notre Archevêque : ce qui était démarche de pèlerinage pour nous devait s'inscrire aussi pour les Aixois dans des temps de prière publique.
- En face de la multiplicité des tâches à accomplir la sœur responsable a bien perçu la nécessité d'un vrai "professionnalisme" qui n'est pas habituellement celui d'une moniale !

Heureusement, celui-ci nous a été offert pour les manifestations importantes :

- **à Tarascon** : Partenariat entre le monastère et la Municipalité

Il s'est concrétisé notamment par l'engagement sérieux et efficace de la première Adjointe au Maire, du Conservateur du Patrimoine, des responsables de la Communication et des Archives. Tous ont tenu à respecter jusqu'au bout les choix de la communauté et les impératifs de la clôture.

- **à Aix-en-Provence** : Fructueuse collaboration avec les Services diocésains qui nous ont aidées en particulier pour l'Infographie et la Communication, sans oublier l'équipe de l'École Cathédrale.

3. 2. Évaluations

Dans l'ensemble, si nous avons été heureuses de tenter cette aventure, nous avons été tout aussi heureuses que l'année prenne fin !

L'archiviste de la Mairie, qui nous a aidées au plus près, a tenu à nous communiquer le sentiment général. Voici un extrait de son message :

« Pour les employés de la Mairie, comme pour l'ensemble de la population de Tarascon et alentour, le jubilé de La Visitation a été, sans nul doute, une **véritable découverte de l'Ordre, du monastère lui-même et de la vie des sœurs en particulier**. Car ce n'est pas parce que l'on vit à Tarascon ou bien même que l'on y est né que l'on connaît La Visitation ! Un lointain souvenir dans l'esprit des plus anciens a souvent évoqué, durant cette année de

jubilé, les anciennes sœurs tourières qui vendaient leurs yaourts en ville. Mais pour tous, jeunes ou anciens, la méconnaissance était grande.

« On ne se doutait pas ! », « On ne savait pas ! » : *voici les propos qui sont revenus sur toutes les lèvres de ceux qui, intéressés, sont venus visiter l'exposition du Cloître des Cordeliers ou les expositions organisées au monastère. En repartant, ravis de cette nouvelle découverte, tous encore ont insisté pour en savoir plus, posant de multiples questions, et il est rare qu'ils ne nous aient pas demandé que l'expérience soit renouvelée l'an prochain.*

Les témoignages reçus durant l'exposition du Cloître des Cordeliers, qui a duré plus de deux mois et a vu passer 3 500 visiteurs, sont encore plus explicites.

*En premier lieu, les réactions ont toutes été particulièrement positives. **Le mélange des éléments de compréhension historiques et religieux, a permis de toucher un large public** : catholiques ou non catholiques, jeunes, public scolaire, public plus âgé, touristes de passage ou habitants de Tarascon, etc. L'exposition a révélé la méconnaissance complète que le public avait de l'Ordre de La Visitation mais aussi tout l'intérêt qu'il pouvait y porter.*

Par rapport à la communauté, le public ne connaissait parfois pas l'existence des sœurs et encore moins le sens de leur vie. Les témoignages d'engagement et les photographies de la communauté ont particulièrement touché le public. Quant aux objets d'art présentés, leur richesse artistique et leur valeur religieuse ont été remarqués et ont permis à beaucoup de découvrir un univers inconnu. [...]

*Bref, au cloître, des photographies artistiques, une ambiance musicale de chants religieux (CD) : tout cela a permis de percevoir "le monde monastique". Grâce à des collaborations diverses et beaucoup d'amitié **une exposition de qualité, alliant professionnalisme, exactitude historique et justesse spirituelle** a pu être appréciée. »*

LE JUBILÉ, UNE EXPÉRIENCE SPIRITUELLE

La célébration du quatrième centenaire de la fondation de La Visitation à Tarascon fut un événement à trois dimensions : culturelle, ecclésiale et monastique. Trois acteurs principaux ont joué leur partition : la municipalité, l'Église diocésaine, notre communauté.

Nous avons été invitées à rendre visible et sensible le charisme salésien dans la gratuité de l'amour au milieu de notre monde tel qu'il est. Ce parcours d'une année entière fut très exigeant pour nous. Une communauté contemplative n'est-elle pas appelée par vocation à mener une vie intériorisée de prière et de silence, dans la solitude, hors des paillettes médiatiques et virtuelles de notre société. Toutefois, il nous a paru néces-

saire, comme l'avait demandé l'Assistant Général de La Visitation, d'exposer publiquement la richesse humaine et spirituelle de deux grands témoins de l'Église universelle, François de Sales et Jeanne de Chantal, et de partager ainsi le trésor qui nous fait vivre aujourd'hui.

Nous avons beaucoup donné, mais n'avons nous pas beaucoup reçu à travers les 400 ans de La Visitation ? Et ce que nous avons reçu, nous avons voulu le partager en simplicité. Et, ainsi, nous avons nous-mêmes beaucoup reçu. Ce fut une véritable expérience spirituelle qui a creusé notre pauvreté, car bien des défis ont interrogé notre foi et notre vie monastique.



Présentation d'un fonds



CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES
DE L'ÉGLISE DE FRANCE
(CNAEF)

Information : classement des archives de la Jeunesse indépendante chrétienne (JIC)

Service d'archives de la Conférence des évêques de France, créé en 1973, le Centre national des Archives de l'Église de France (CNAEF) accueille par voie de versement les archives des services de la Conférence des Évêques de France (CEF). Il reçoit en outre, en don ou en dépôt, des fonds en rapport avec l'histoire, la spiritualité, l'apostolat ou la pastorale de l'Église catholique en France aux XIX^e et XX^e siècles. Ceux-ci peuvent provenir de services ou de mouvements, d'institutions religieuses ou inter-congréganistes ainsi que de personnes physiques ou morales.

Le classement d'un fonds déposé par le Secrétariat national de la Jeunesse indépendante chrétienne (JIC) vient de s'achever.

- Importance matérielle : 648 articles représentant 38 mètres linéaires.
- Date extrêmes : 1925-1994.
- Instrument de recherche : répertoire numérique détaillé rédigé par Alexandra Bergerard, 2010.
- Contenu : fonctionnement et activité du mouvement à partir des années 1930 et jusqu'au milieu des années 1980 ; à noter un ensemble de dossiers particulièrement riche relatif au suivi par l'équipe nationale de la vie et des activités locales, tant par zone géographique que par branche, ainsi qu'un ensemble cohérent des publications du mouvement.

Afin de préciser l'état des sources complémentaires et d'orienter au mieux les chercheurs s'intéressant à la question des milieux indépendant, le CNAEF est intéressé par toute information qui pourrait lui être transmise par les services d'archives diocésaines ou congréganistes conservant des fonds de fédérations ou d'aumôneries locales de la JIC : producteur du fonds, importance matérielle, état du classement, éventuellement copie de l'instrument de recherche existant.

Contact : CNAEF, 35 rue du Général-Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux.
Tél : 01-55-95-96-80. Courriel : cnaef@cef.fr.

Echos des régions

Réunion des archivistes ecclésiastiques de la région Nord (Arras, 16 juin 2011)

Mme Audrey Cassan,
Archiviste du diocèse d'Arras

Ce sont, cette année, les Archives diocésaines d'Arras qui ont accueilli les archivistes ecclésiastiques de la région Nord, pour leur rencontre annuelle, le jeudi 16 juin 2011. Quatre diocèses avaient fait le déplacement : Amiens, Cambrai, Lille et Soissons, ainsi que l'Université catholique de Lille. Cette journée a d'ailleurs été l'occasion de faire la connaissance de Cécile Caron, nouvellement arrivée à la tête du service des Archives de la Catho.

La journée commença par la présentation du service arrageois, après un an de responsabilité d'Audrey Cassan. Succéda à cette présentation une visite des locaux, composés de deux niveaux, la salle de lecture et les espaces de bureaux au rez-de-chaussée, les lieux de stockage en sous-sol. Parallèlement, une petite exposition présentait quelques spécificités du fonds arrageois : la bulle de nomination du premier évêque de Saint-Omer, délivrée par le pape Pie IV (1563) ; quelques exemplaires du *Bulletin des Églises Dévastées du diocèse d'Arras* (1919-1925) ; une affiche du Grand Retour, annonçant le passage de la statue de Notre-Dame de Boulogne (1943) ; un missel de 1639 ayant bénéficié d'une très belle restauration en 2009, etc.

En raison d'un problème de calendrier, la présentation de l'Institut d'Étude des Faits Religieux, réseau régional inter-universitaire, initialement prévue, fut remplacée par un power-point détaillé et la promesse

d'une intervention pour notre prochaine rencontre régionale.

Frédéric Vienne poursuit en exposant à nouveau le projet de création d'un guide des sources d'archives ecclésiastiques pour la région Nord, à l'image de ce qui a été fait par notre collègue Yann Celton pour la Bretagne.

L'après-midi fut consacré à l'actualité dans nos diocèses en matière de valorisation des archives. Ainsi, Aurélien André présenta le beau livre sur la cathédrale d'Amiens, dont il est l'un des auteurs et surtout le coordinateur. Il nous dépeignit ce rôle avec force détails et anecdotes. Edité par La Nuée bleue, l'ouvrage s'insère dans



Restauration d'un missel daté de 1639

la collection « La grâce d'une cathédrale », dirigée par Mgr Joseph Doré, évêque émérite de Strasbourg, qui comporte déjà plusieurs volumes (Strasbourg, Reims et Lyon). Sa sortie est prévue pour le printemps 2012.

Puis, Caroline Biencourt et sa jeune stagiaire nous présentèrent l'exposition « Les visages de la Passion », tenue à Valenciennes et issue des collections des Archives diocésaines et du Musée d'Art sacré du diocèse de Cambrai. Au travers d'images et de commentaires, nos deux guides nous proposèrent une visite virtuelle de cette exposition gratuite qui réunit environ 150 personnes entre les 7 et 29 mai 2011.

À la suite, Audrey Cassan évoqua le projet qui l'occupe depuis plusieurs mois : la rédaction d'un ouvrage sur le diocèse d'Arras, dans la collection « Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine », aux éditions Beauchesne. À l'initiative de M. Yves-Marie Hilaire, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Lille 3, et soutenu par une équipe d'une quinzaine de collaborateurs, cette grande entreprise évolue rapidement et devrait voir son terme courant 2012. Également coordinatrice du

projet, l'archiviste a pris bonne note des conseils de son homologue amiénois.

Pour terminer, Frédéric Vienne évoqua rapidement pour nous le centenaire du diocèse de Lille, en 2013, et les préparatifs inhérents à cette commémoration, à moins de deux ans de l'échéance. Dans ce cadre, il dirige un ouvrage sur l'histoire du diocèse et de son territoire, et accompagne l'élaboration d'une bande dessinée historique, à paraître en 2012, écrit une thèse sur la création et les projets de création de diocèse dans l'ancienne province ecclésiastique de Cambrai, organise un colloque universitaire, programmé au printemps 2013, et s'appête à coordonner, lui aussi, un ouvrage sur la cathédrale de Lille dans la collection précitée.

Après une journée riche en témoignages et débats, et avant que chacun rejoigne son diocèse, avait été programmé un petit temps de détente. Nous avons, en effet, pris la direction de la cathédrale d'Arras, pour une visite guidée de l'exposition « Reconstruire les églises : un art qui revisite le passé », organisée par la Commission diocésaine d'Art sacré et l'association Beffrois et Patrimoine.

APPEL À CONTRIBUTION

Dans les prochains numéros du bulletin de l'AAEF, nous souhaiterions créer une nouvelle rubrique dédiée aux services d'Archives de l'Église de France. Cette rubrique permettra de présenter les nouvelles provenant des services : réalisation d'un inventaire, publication d'ouvrage, aménagement des locaux, organisation d'une exposition, restauration d'un document, création d'un site internet,...

Nous attendons vos textes et illustrations pour enrichir cette rubrique et faire partager à tous les travaux de chacun.

Merci de transmettre vos textes à Magali DEVIF, rédactrice en chef du bulletin, au plus tard en mai pour la prochaine publication.

par mail : magali.devif@orange.fr

par courrier : Magali DEVIF, 95 rue Deleuvre 69004 LYON

Rectificatif

Suite à une défaillance dans la transmission du courrier par Internet, le dossier des Frères Maristes contenant les réponses à l'enquête proposée par l'AAEF sur « **le retour des religieux en France au moment du conflit de 1914-18** » n'est jamais parvenu à destination. Il n'a donc pas pu être pris en compte pour la synthèse des résultats de cette enquête.

Frère André LANFREY ayant constaté cette lacune à la lecture du bulletin n° 74, a renvoyé son dossier.

Nous le remercions et sommes heureux de signaler que les **Frères Maristes** étaient parmi les Congrégations enseignantes qui avaient répondu à l'enquête.

Nous regrettons ce contretemps, les réponses de Frère Lanfrey, à la fois développées et précises, ayant pu apporter un éclairage particulier et intéressant sur certains points.

Comme plusieurs de ses collègues, il soulignait que cette enquête était l'occasion de s'atteler à une étude poussée sur cette époque !

Nous présentons aujourd'hui les **sources** dont la Congrégation des Frères Maristes dispose pour avoir permis de fournir les renseignements demandés :

Sources :

- Bulletin de l'Institut (1909 – ...)
- Circulaires des Supérieurs (T. 13...)

Les Archives générales de la Congrégation, parfois informatisées, disposent d'une abondante documentation sur cette époque, en particulier des statistiques et d'abondantes notices nécrologiques.

Bibliographie :

- F. André LANFREY, *Une congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904*. Thèse de 3^e cycle, Lyon II, 1979.

- Rééditée en 1997 à Rome, Maison générale des Frères Maristes, Piazzale Champagnat.

Cette édition de 1997 comporte un appendice sur la période 1904-1940 et des annexes statistiques.

LA FRANCE ET LE CONCILE VATICAN II

Journée d'étude organisée par le Centre national des Archives de l'Église de France,
les Archives du ministère des Affaires étrangères,
la Société d'histoire religieuse de la France
et le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), UMR 5190

La Courneuve, 9 novembre 2012

9h *Accueil* par Frédéric Du Laurens, directeur du Service des archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères et européennes, et Bernard Barbiche, directeur scientifique du CNAEF, membre du Comité pontifical des sciences historiques.

9h15 *Les sources*

François Falconet, conservateur du patrimoine, direction des Archives, ministère des Affaires étrangères et européennes : *Les sources de l'histoire du concile dans les fonds du ministère des Affaires étrangères.*

Nicole Even, conservateur du patrimoine, Archives nationales : *Les sources de l'histoire du concile dans les archives de la Présidence de la République (fonds Charles de Gaulle).*

10h15 *La France, Rome et le concile*

Philippe Levillain, professeur émérite d'histoire contemporaine, université Paris-X, membre de l'Institut, membre du Comité pontifical des sciences historiques : *Rome et la France de Pie XII à Paul VI.*

Jean-Dominique Durand, professeur d'histoire contemporaine, université Lyon-III : *L'action de l'ambassade de France près le Saint-Siège face au Concile.*

Yves Poncelet, inspecteur général de l'Éducation nationale : *Les grands chroniqueurs français du concile.*

Michel Fourcade, maître de conférences en histoire contemporaine, université Montpellier-III : *Vatican II dans le débat théologique français*

14h *Figures conciliaires*

Étienne Fouilloux, professeur émérite d'histoire contemporaine, université Lyon-II : *Le cardinal Tisserant et le concile Vatican II.*

Christian Sorrel, professeur d'histoire contemporaine, université Lyon-II : *Un acteur important du concile : Mgr Garrone, archevêque de Toulouse*

Éric Mahieu, prêtre du diocèse de Lille, chargé d'enseignement à la faculté de théologie, Institut catholique de Paris : *Yves Congar, un théologien au service du concile Vatican II.*

Loïc Figoureux, professeur agrégé, docteur en histoire : *Henri de Lubac au concile. Espoirs et inquiétudes d'un théologien.*

Philippe Chenu, professeur, université pontificale du Latran : *Jean Guilton, observateur laïc à Vatican II.*

17h *Conférence conclusive* de Son Éminence le cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux : *Vatican II, cinquante ans après.*



Stage de formation organisé par l'Association des Archivistes de l'Église de France

Initiation théorique et pratique aux normes de l'archivistique

**Du mardi 22 mai 2012 – 9 h 30
au mercredi 23 mai 2012 – 16 h 30.
Maison de La Salle
78 A, rue de Sèvres – Paris 7^e**

PUBLIC CONCERNÉ :

- Les nouveaux responsables de service d'archives de congrégation ou service diocésain d'archives
- Les nouveaux archivistes
- Leurs proches collaborateurs
- D'autres archivistes désireux de bénéficier de cette formation

CONTENU DU STAGE :

- Présentation et définition de l'archivistique
- Les grands principes de l'archivistique
- Les « mots » de l'archivistique
 - Définition des termes
 - Démonstration éventuellement
- Astuces et règles pratiques
- Le stockage et les magasins
- La conservation
- L'élaboration d'un plan de classement
- Les Normes ISAD(G) et ISAAR
- L'informatisation
- Le registre des entrées
- Le récolement
- Quelques règles de communication

PÉDAGOGIE PROPOSÉE :

- De courts exposés (30 mn)
- Quelques supports visuels

CONDITION DE PARTICIPATION :

La présence à la totalité du stage est requise

CONDITIONS FINANCIÈRES :

Elles seront précisées avec la fiche d'inscription et de présentation du stage courant mars 2012

L'HÉBERGEMENT

Est à la charge du stagiaire. L'association ne s'en charge pas. Éventuellement quelques chambres pourraient être disponibles sur le lieu du stage. Prendre directement contact avec le frère hôtelier au 01 44 49 36 24.

RESPONSABLE DU STAGE.

Claudine PEZERON
7 cours de la Trinité
13625- AIX en Provence.
Tél. 04 42 17 58 10 – formation@aaef.fr

Informations

Dates à retenir

Journées de formation du groupe de recherches historiques et archivistiques

13 et 14 mars 2012
Petites Sœurs de l'Assomption – 57, rue Violet 75015 Paris

Stage de formation organisé par l'AAEF

22 et 23 mai 2012
Maison de la Salle – 78A rue de Sèvres 75007 Paris
« Initiation théorique et pratique aux normes de l'archivistique »

Journées d'études de l'AAEF

24 et 25 octobre 2012
Conférence des Évêques de France
58, avenue Breteuil 75007 Paris
« Le 50^e anniversaire du concile Vatican II »

Colloque

9 novembre 2012 à La Courneuve
« La France et le concile Vatican II »

Bulletin de l'A.A.E.F.
(Association des Archivistes de l'Église de France)

ISSN 1143-5445
N° de SIRET : 502 231 053 00013

N° 76
2^e semestre 2011

Directeur de la publication :
Gilles Bouis

Impression :
CHAUVEAU - INDICA
2 rue du 19 Mars 1962

Coordonnées de l'AAEF

Secrétariat général

M. Nicolas TAFOIRY
Adresse: BP 166 – 02204 SOISSONS Cedex
Mail : secretariat-general@aaef.fr

COTISATION-ABONNEMENT 2012

Echéance-annuelle : 1^{er} trimestre

Tarifs :

35 € : pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

A partir de **35 €** : soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

Règlement par chèque à l'ordre de :
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer au **Association des Archivistes de l'Église de France**
BP 166- 02204 SOISSONS Cedex

en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.

